

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ÉCRITS SUR
L'ESCLAVAGE

Édités et présentés
par Jean-Louis BENOÎT



INSTITUT COPPET

Du même auteur :

Aux éditions de l'Institut Coppet.

Textes et notes sur les religions
Écrits sur l'Algérie (à paraître)

—

Autres éditeurs (sélection) :

Tocqueville moraliste. Champion, 2004
Comprendre Tocqueville, Armand Colin, 2004
Textes économiques de Tocqueville, Pocket, 2005
Tocqueville, un destin paradoxal, Bayard, 2005
Idem, deuxième édition, Perrin, 2013
Dictionnaire Tocqueville, Nuvis, 2017

—

Un grand nombre de ressources
sont disponibles sur les sites suivants :

<http://www.edi-tocqueville-jlb.fr>

[https://classiques.uqam.ca/classiques/
De_tocqueville_alexis/de_tocqueville.html](https://classiques.uqam.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/de_tocqueville.html)

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ÉCRITS SUR
L'ESCLAVAGE

*Textes choisis et introduits
par Jean-Louis BENOÎT*

Préface par Benoît Malbranque

Institut Coppet
2025

PRÉFACE

Bien avant 1848, l'économie coloniale s'était organisée autour de l'esclavage ; le mal était fait, le tour était pris. Même avec les leçons de l'expérience anglaise, l'émancipation promettait d'être tout sauf simple : ce serait une époque périlleuse, une révolution à affronter de manière virile et courageuse. Dans les colonies et jusque dans la métropole, il fallait en prendre son parti, car l'esclavage n'est pas une institution qui dure toujours. Seuls des problèmes d'organisation, de réparation, d'assistance, embarrassantes et complexes, même dans la théorie, se posaient, et demandaient à être résolues.

Le temps n'était plus à la dénonciation, mais à l'abolition, et Alexis de Tocqueville, qui avait assez de chaleur dans le cœur pour jouer un beau rôle sur le théâtre du sentiment, n'était pas non plus incapable de démêler et de juger dans une cause complexe, où l'on était pressé d'aboutir. D'autres libéraux, au sens historique plus prononcé, comme Charles Dunoyer, s'étaient avisés de croire que l'esclavage avait jadis eu sa raison d'être, quand il était un adoucissement de la peine portée contre les peuples vaincus, qu'auparavant on tuait et même qu'on mangeait. Pour Tocqueville, au contraire, l'esclavage est un mal sans nuance, qu'aucune sorte d'avantage ne rachète. C'est une tyrannie complète et une domination sans bornes, car l'esclave n'est

propriétaire de rien, pas même de son propre corps, et il ne lui est pas permis de fonder librement une famille. Ses effets insidieux s'accroissent même avec le temps, au-delà des générations, car si la liberté élève, la tyrannie abaisse et corrompt. Ne craignons donc pas, dit Tocqueville, que l'affranchi commette des crimes, qu'il tombe dans l'ivrognerie ou refuse tout travail : c'est un résultat qu'on peut même se promettre. Ce n'est pas là le revers de l'émancipation, mais le prix auquel cette grande réforme s'achète. « L'expérience seule de la liberté », écrit-il exactement, « la liberté longtemps contenue et dirigée par un pouvoir énergique et modéré, peut suggérer et donner à l'homme les opinions, les vertus et les habitudes qui conviennent au citoyen d'un pays libre. L'époque qui suit l'abolition de la servitude a donc toujours été un temps de malaise et d'effort social. C'est là un mal inévitable : il faut se résoudre à le supporter, ou éterniser l'esclavage. » (infra, p. 86)

La question des moyens reste donc seule en jeu, et Tocqueville les trouve, paradoxalement, dans l'arsenal des anti-libéraux : il voudrait une forme de tutelle publique, comme transition de l'esclavage à la liberté, et pour les îles un régime douanier protectionniste, et l'interdiction pour les anciens esclaves d'acquérir des terres pour vivre dans uneoisiveté misérable. (infra, p. 128, 172 et 183) Aux colons, il voterait bien une indemnité et un appui, pour traverser cette période difficile. « Si les nègres ont droit à devenir libres, il est incontestable que les colons ont droit à n'être pas ruinés par la liberté des

nègres », argue-t-il. « Les colons ont profité, il est vrai, de l'esclavage ; mais ce n'est pas eux qui l'ont établi : la métropole a pendant plus de deux cents ans favorisé de tout son pouvoir les développements de cette institution détestable, et c'est elle qui a inspiré à nos compatriotes d'outre-mer les préjugés dont maintenant l'impression nous étonne et nous irrite. » (infra, p. 182)

Économiquement, l'abolition de l'esclavage sera cause de progrès. Sans doute, ce sont à des esclaves que nous devons quelques-uns des chef-d'œuvres de l'Antiquité, et sur les îles aussi leur contribution productive n'a pas été médiocre. Mais en déshonorant le travail et en n'admettant que ses formes les plus brutes, sans ingéniosité, sans volonté, l'esclavage est partout une cause de stagnation. (infra, p. 42, et *Démocratie en Amérique* I (1835), I, ii : *Oeuvres complètes*, éd. Gallimard, t. I, vol. 1, p. 30.) L'impossibilité, dans ces régions du monde, du travail des champs par des mains européennes, est d'ailleurs un mythe ; Tocqueville ne se laisse pas impressionner. « Il ne fait pas plus chaud dans le sud de l'Union [américaine] que dans le sud de l'Espagne et de l'Italie. Pourquoi l'Européen n'y pourrait-il exécuter les mêmes travaux ? », clame-t-il dans le chapitre de la première *Démocratie en Amérique*, consacré à la situation comparée des « trois races » qui peuplent les États-Unis. (infra, p. 51-52)

Après Germaine de Staël, Dupont de Nemours, Benjamin Constant, Charles Comte, et bien d'autres, moins célèbres mais aussi dignes de l'être, Alexis de Tocqueville a poursuivi l'engagement

classique des libéraux français en faveur de l'abolition de l'esclavage. Ce combat mené dans la presse, à la Chambre des députés ou à l'Académie des sciences morales et politiques, fait l'objet de cette petite anthologie.

Elle nous rappelle que l'abolition de l'esclavage, évidente en principe, présentait aussi des problèmes d'application faits pour embarrasser, et qu'elle eut besoin de temps et d'efforts combinés pour aboutir. Que cela ne nous mette pas en peine pour l'avenir, car l'esclavage et le racisme, nous dit Tocqueville, ce n'est pas de la démocratie, c'est de l'aristocratie. Une société libérale ne s'en accommode pas ; ses principes en portent la condamnation. *

Benoît Malbranque
Institut Coppet

* Dans un prochain volume, nous publierons les écrits de l'auteur sur la colonisation de l'Algérie et tâcherons d'en dégager une analyse historique équilibrée et sincère.

INTRODUCTION

HISTORIQUE DES COMBATS DE TOCQUEVILLE CONTRE L'ESCLAVAGE ET POUR SON ABOLITION

Dès son retour de son voyage aux États-Unis en compagnie de son collègue et ami Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville s'est lancé dans une lutte pour l'abolition de l'esclavage et la dénonciation du sort réservé aux Noirs, esclaves, affranchis ou libres, en Amérique ou dans les Antilles françaises au nom des valeurs de 1789 et du christianisme originel dont elles sont, pour lui, une reprise laïcisée. Cette position ne variera à aucun moment de son itinéraire non seulement politique mais simplement humain.

En 1833, après la rédaction conjointe avec Beaumont du rapport sur Le système pénitentiaire aux États-Unis, qui leur valut le prix Montyon, il entreprend celle de De la démocratie en Amérique qui devait paraître en 1835, mais en août 1834, alors que Tocqueville achève l'écriture de son livre, des émeutes raciales dirigées contre les Noirs éclatent à New-York. Il est alors décidé, manifestement d'un commun accord, entre Alexis et Gustave de Beaumont qui écrit son roman sur les mœurs américaines, Marie ou de l'esclavage aux États-Unis, que Tocqueville ajoutera à son livre un dernier chapitre, le chapitre X de la seconde partie, qui traitera de l'avenir des trois races, et par conséquent des problèmes de l'esclavage et du génocide.

Son ouvrage achevé, Tocqueville adhère la même année 1835 à Société française pour l'abolition de l'esclavage, fondée en 1834 par vingt-sept membres éminents, dont Hippolyte Passy, Odilon Barrot, Joseph-Marie de Gérando, Xavier de Sade, et Victor Destutt de Tracy, et présidée par le duc Victor de Broglie.

Le 8 novembre 1837, il écrit une lettre très ferme à Charles Paul qui avait affirmé que, dans l'antiquité, l'esclavage avait pu présenter un progrès par rapport aux pratiques violentes de l'époque où le vainqueur tuait le vaincu. Le 26 mai 1839, il développe des arguments comparables à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'encontre de l'économiste libéral Charles Dunoyer. Dans les deux cas, l'esclavage demeure un mal absolu et indéfendable.

Dès son élection à la Chambre, en mars 1839, Tocqueville est nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de Victor Destutt de Tracy (fils de l'Idéologue), relative aux esclaves des colonies, présidée par Xavier de Sade. Ce rapport, rendu le 23 juillet 1839, ne vint jamais en discussion. Il s'achevait par l'annonce du dépôt d'un projet de loi lors de la session de 1841, qui : « (fixerait) l'époque de l'abolition générale et simultanée de l'esclavage dans les colonies françaises ».

Les choses ne devaient pas aller si vite. Les opposants devaient user de mesures dilatoires pour reporter aux calendes grecques l'abolition qui ne serait finalement rendue possible qu'en raison de l'explosion révolutionnaire de 1848.

À la session de 1840, Tocqueville réclama l'ouverture de la discussion. Le 26 mai, le ministère Thiers-Rémusat créa une commission extraparlementaire chargée d'étudier

la question de l'abolition de l'esclavage dans l'ensemble des colonies françaises, principalement les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Guyane) et La Réunion.

Dirigée par le duc de Broglie c'était une commission d'experts, juristes, économistes et hauts fonctionnaires, dont certains favorables à l'abolition, d'autres prudents face aux intérêts des colons. Elle était chargée d'examiner les conséquences économiques, sociales et politiques de l'abolition, et de proposer une méthode progressive ou immédiate pour mettre fin à l'esclavage. Elle admet que l'esclavage est incompatible avec les principes de liberté et d'égalité proclamés par la Révolution française. Elle conclut qu'il doit cesser à terme, mais sans fixer encore de date. Elle écarte l'idée d'une abolition soudaine, et craignant des troubles économiques et sociaux, elle propose des mesures transitoires pour un « apprentissage à la liberté » : instruction religieuse et morale, apprentissage du travail salarié, élaboration de contrats de travail post-abolition. Elle considère enfin qu'en cas d'abolition, il faudra indemniser les colons, rien n'étant prévu pour les esclaves.

Le 29 octobre 1840, Thiers avait été remplacé par Guizot qui se disait partisan de l'émancipation mais s'opposait en fait, comme Louis-Philippe, opposé à toute réforme. En 1843, il confia le ministère de la marine, en charge de cette question, à l'amiral Mackau qui proposa un projet de réforme minimal que Tocqueville accepta considérant que tout progrès même minime amènerait une brèche dans le système.

Tocqueville relance son offensive en publiant en 1843 une série de six articles dans Le Siècle, dans lesquels il repart des travaux de la commission. Articles publiés sans

nom d'auteur mais précédés de la mention : « Un homme qui ne doit qu'à ses travaux consciencieux sa pure renommée et sa haute position dans les lettres et la politique nous adresse, sur la grave question de l'émancipation des esclaves une série d'articles que nous recommandons à l'attention des lecteurs. »

Dans ces textes qui s'appuyaient sur les travaux de la commission présidée par Mackau, Tocqueville fustige, notamment dans le dernier article du 14 décembre 1843, l'attitude de Guizot : « M. Guizot a l'esprit trop élevé pour être insensible à la beauté et à la grandeur de l'œuvre qu'on propose. Nous lui rendons cette justice de croire qu'il l'accomplirait s'il était libre de le faire. Mais qui ne sait que M. Guizot n'est pas le maître et que le rôle dont il se contente se borne à être le premier parmi ceux qui obéissent ? »

Le 30 mai 1845, il intervient à la Chambre dans la discussion de la loi sur le régime des esclaves dans les colonies pour réclamer au nom de l'honneur de la France, l'abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises, mais sans plus de succès que dans ses interventions et prises de position antérieures. Quel a été leur apport exact et pourquoi Schœlcher a-t-il réussi, là où il avait échoué ? Il n'est guère possible de fournir une réponse définitive. Précisons pour finir que la lutte de Tocqueville contre l'esclavage ne s'arrêta ni en 1845 ni en 1848 ; rappelons ici un fait important et ignoré ou passé sous silence : en 1857, lorsque le président Buchanan décide d'étendre l'esclavage aux nouveaux États de l'Union, Tocqueville dénonce, dans la correspondance qu'il adresse à ses interlocuteurs américains, Sedgwick et Childe, un péché contre l'esprit et un crime contre l'humanité. Il est sans doute

le premier à employer ce concept de « crime contre l'humanité ».

La présentation que nous faisons ici de ces textes a pour but premier de les mettre à disposition du public et des chercheurs car ils sont, aujourd'hui, très difficiles à trouver.

Jean-Louis BENOÎT

TABLE DE CONCORDANCE

	<i>Oeuvres complètes,</i> éd. Gallimard.	Archives Tocqueville (Manche)
Extrait de la <i>Démocratie en Amérique</i> (1835), 2 ^e partie, chapitre X.	Tome 1, vol. 1, p. 330-336 et 355-379	
Fragment de lettre à Charles Paul (8 nov. 1837).	Tome 17, vol. 1, p. 192-193.	AT 728
Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Tracy, relative aux es- claves des colonies.	Tome 3, vol. 1, p. 41-78.	
Intervention à l'Aca- démie des sciences mo- rales et politiques (avril 1839).	Tome 16, p. 165-167.	
De l'émancipation des esclaves (<i>Le Siècle</i> , oct.-déc. 1843).	Tome 3, vol. 1, p. 79-111.	
Intervention à la Chambre des députés à propos de la loi sur le régime des esclaves dans les colonies (30 mai 1845).	Tome 3, vol. 1, p. 112-126.	

ÉCRITS SUR L'ESCLAVAGE

L'esclavage aux États-Unis.

C'est dans De la démocratie en Amérique que Tocqueville aborde pour la première fois la question de l'esclavage, dans le dernier chapitre de l'ouvrage, chapitre ultime ajouté au dernier moment, à l'été 1834, après accord avec son ami et compagnon de voyage, Gustave de Beaumont.

Ce dernier devait aborder les mœurs des Étatsuniens, y compris la question de l'esclavage, dans son livre : Marie ou de l'esclavage aux États-Unis. Tocqueville devait, quant à lui, traiter des institutions américaines mais il voulait publier un ouvrage d'importance, qui ferait date. Les deux amis considérèrent alors à juste titre, qu'il n'était pas possible de faire l'impasse sur les émeutes raciales qui venaient de se produire à New-York, émeutes des Blancs dirigées contre les Noirs, libres ou affranchis des États du Nord du pays. Tocqueville entreprit donc d'écrire à la hâte ce long chapitre (un quart de tout le livre), qui est constitué, comme une plaidoirie d'avocat, appuyée sur les données numériques reprises de l'administration américaine elle-même, et dénonçant le génocide des Indiens, l'esclavage des Noirs et la condition qui leur est faite, qu'ils soient esclaves ou citoyens libres, incapables d'exercer la moindre parcelle de cette citoyenneté, sans risquer leur vie.

Le texte repose sur quatre idées fortes : l'esclavage est une abomination absolue : « Du moment où les Européens ont pris leurs esclaves dans le sein d'une race d'hommes

différente de la leur, que beaucoup d'entre eux considéraient comme inférieure aux autres races humaines, et à laquelle tous envisagent avec horreur l'idée de s'assimiler jamais, ils ont supposé l'esclavage éternel. [...] Ils ont violé envers le noir tous les droits de l'humanité. »

L'esclavage moderne est bien pire que l'esclavage antique, car reposant sur la race qui est indélébile, et le christianisme porte ici une lourde responsabilité : « Le christianisme, il y a douze cents ans, cela est vrai, a détruit la servitude dans le monde, mais depuis il l'avait laissée renaître. »

Aux États-Unis l'abolition est problématique, voire impossible, les blancs refusant d'admettre qu'il n'existe qu'une seule humanité.

Pour une fois, Tocqueville n'envisage pas de solution : « Du moment où l'on admet que les blancs et les noirs émancipés sont placés sur le même sol comme des peuples étrangers l'un et l'autre, on comprendra sans peine qu'il n'y a plus que deux chances dans l'avenir : il faut que les noirs et les blancs se confondent entièrement où se séparent. J'ai déjà exprimé plus haut quelle était ma conviction sur le premier moyen. Je ne pense pas que la race blanche et la race noire en viennent nulle part à vivre sur un pied d'égalité ».

De même, la tentative de réimplanter les Noirs en Afrique est illusoire comme le prouve l'exemple du Libéria : « La race noire ne quittera plus les rivages du continent américain ; [...] elle ne disparaîtra du Nouveau-Monde qu'en cessant d'exister. »

L'esclavage détruit toutes les valeurs de l'humanisme qui sont la reprise laïcisée de celles du christianisme original ; l'exemple le plus frappant étant celui du travail.

Tocqueville expose ici, comme il le fera à plusieurs reprises, le contraste entre deux États limitrophes : l'Ohio, en pleine activité et en pleine croissance, et le Kentucky, État esclavagiste, où le travail est méprisé, aussi bien par le maître que par les esclaves, et qui connaît un déclin important.

L'esclavage est condamné par l'histoire, et pour des raisons économiques déterminantes, à disparaître, même aux États-Unis et même, qui plus est, dans les États du Sud.

Mais comment cela pourra-t-il se faire ?

L'une des deux races devra-t-elle disparaître ; laquelle ; et comment ?

La seule chose qui apparaît dans le texte de Tocqueville est que le prix à payer sera considérable. Il n'envisage pas ici la possibilité d'une guerre civile entre les États de l'union à partir de l'esclavage, mais elle est à son sens très possible pour des raisons économiques : la disparité très grande et qui s'accroît tous les jours entre les économies du Nord et du Sud ; mais il est vrai qu'elle repose pour une large part sur l'existence de l'esclavage.

[*De la Démocratie en Amérique* (1835), deuxième partie, chapitre X : Quelques considérations sur l'état actuel et l'avenir probable des trois races qui habitent le territoire des États-Unis.]

La tâche principale que je m'étais imposée est maintenant remplie ; j'ai montré, autant du moins que je pouvais y réussir, quelles étaient les lois de la démocratie américaine ; j'ai fait connaître quelles étaient ses mœurs. Je pourrais m'arrêter ici, mais le

lecteur trouverait peut-être que je n'ai point satisfait son attente.

On rencontre en Amérique autre chose encore qu'une immense et complète démocratie ; on peut envisager sous plus d'un point de vue les peuples qui habitent le Nouveau-Monde.

Dans le cours de cet ouvrage, mon sujet m'a souvent amené à parler des Indiens et des nègres, mais je n'ai jamais eu le temps de m'arrêter pour montrer quelle position occupent ces deux races au milieu du peuple démocratique que j'étais occupé à peindre ; j'ai dit suivant quel esprit, à l'aide de quelles lois la confédération anglo-américaine avait été formée ; je n'ai pu indiquer qu'en passant, et d'une manière fort incomplète, les dangers qui menacent cette confédération, et il m'a été impossible d'exposer en détail quelles étaient, indépendamment des lois et des moeurs, ses chances de durée. En parlant des républiques unies, je n'ai hasardé aucune conjecture sur la permanence des formes républicaines dans le Nouveau-Monde, et faisant souvent allusion à l'activité commerciale qui règne dans l'Union, je n'ai pu cependant m'occuper de l'avenir des Américains comme peuple commerçant.

Ces objets, qui touchent à mon sujet, n'y entrent pas ; ils sont américains sans être démocratiques, et c'est surtout la démocratie dont j'ai voulu faire le portrait. J'ai donc dû les écarter d'abord ; mais je dois y revenir en terminant.

Le territoire occupé de nos jours, ou réclamé par l'Union américaine, s'étend depuis l'océan Atlan-

tique jusqu'aux rivages de la mer du Sud. À l'est ou à l'ouest, ses limites sont donc celles mêmes du continent ; il s'avance au midi sur le bord des Tropiques, et remonte ensuite au milieu des glaces du Nord.

Les hommes répandus dans cet espace ne forment point, comme en Europe, autant de rejetons d'une même famille. On découvre en eux, dès le premier abord, trois races naturellement distinctes, et je pourrais presque dire ennemis. L'éducation, la loi, l'origine, et jusqu'à la forme extérieure des traits, avaient élevé entre elles une barrière presque insurmontable ; la fortune les a rassemblées sur le même sol, mais elle les a mêlées sans pouvoir les confondre, et chacune poursuit à part sa destinée.

Parmi ces hommes si divers, le premier qui attire les regards, le premier en lumière, en puissance, en bonheur, c'est l'homme blanc, l'Européen, l'homme par excellence ; au-dessous de lui paraissent le nègre et l'Indien.

Ces deux races infortunées n'ont de commun ni la naissance, ni la figure, ni le langage, ni les mœurs ; leurs malheurs seuls se ressemblent. Toutes deux occupent une position également inférieure dans le pays qu'elles habitent ; toutes deux éprouvent les effets de la tyrannie ; et si leurs misères sont différentes, elles peuvent en accuser les mêmes auteurs.

Ne dirait-on pas, à voir ce qui se passe dans le monde, que l'Européen est aux hommes des autres races, ce que l'homme lui-même est aux animaux ?

Il les fait servir à son usage, et quand il ne peut les plier, il les détruit.

L'oppression a enlevé du même coup, aux descendants des Africains, presque tous les priviléges de l'humanité ! Le nègre des États-Unis a perdu jusqu'au souvenir de son pays ; il n'entend plus la langue qu'ont parlée ses pères ; il a abjuré leur religion et oublié leurs mœurs. En cessant ainsi d'appartenir à l'Afrique, il n'a pourtant acquis aucun droit aux biens de l'Europe ; mais il s'est arrêté entre les deux sociétés ; il est resté isolé entre les deux peuples ; vendu par l'un et répudié par l'autre ; ne trouvant dans l'univers entier que le foyer de son maître pour lui offrir l'image incomplète de la patrie.

Le nègre n'a point de famille ; il ne saurait voir dans la femme autre chose que la compagne passagère de ses plaisirs, et, en naissant, ses fils sont ses égaux.

Appellerai-je un bienfait de Dieu ou une dernière malédiction de sa colère, cette disposition de l'âme qui rend l'homme insensible aux misères extrêmes, et souvent même lui donne une sorte de goût dépravé pour la cause de ses malheurs ?

Plongé dans cet abîme de maux, le nègre sent à peine son infortune ; la violence l'avait placé dans l'esclavage, l'usage de la servitude lui a donné des pensées et une ambition d'esclave ; il admire ses tyrans plus encore qu'il ne les hait, et trouve sa joie et son orgueil dans la servile imitation de ceux qui l'opprirent.

Son intelligence s'est abaissée au niveau de son âme.

Le nègre entre en même temps dans la servitude et dans la vie. Que dis-je ? souvent on l'achète dès le ventre de sa mère, et il commence pour ainsi dire à être esclave avant que de naître.

Sans besoin comme sans plaisir, inutile à lui-même, il comprend, par les premières notions qu'il reçoit de l'existence, qu'il est la propriété d'un autre, dont l'intérêt est de veiller sur ses jours ; il aperçoit que le soin de son propre sort ne lui est pas dévolu ; l'usage même de la pensée lui semble un don inutile de la Providence, et il jouit paisiblement de tous les priviléges de sa bassesse.

S'il devient libre, l'indépendance lui paraît souvent alors une chaîne plus pesante que l'esclavage même ; car dans le cours de son existence, il a appris à se soumettre à tout, excepté à la raison ; et quand la raison devient son seul guide, il ne saurait reconnaître sa voix. Mille besoins nouveaux l'assiègent, et il manque des connaissances et de l'énergie nécessaires pour leur résister. Les besoins sont des maîtres qu'il faut combattre, et lui n'a appris qu'à se soumettre et qu'à obéir. Il en est donc arrivé à ce comble de misère, que la servitude l'abrutit et que la liberté le fait périr.

L'oppression n'a pas exercé moins d'influence sur les races indiennes ; mais ces effets sont différents.

Avant l'arrivée des blancs dans le Nouveau-Monde, les hommes qui habitaient l'Amérique du Nord vivaient tranquilles dans les bois. Livrés aux

vicissitudes ordinaires de la vie sauvage, ils montraient les vices et les vertus des peuples incivilisés. Les Européens, après avoir dispersé au loin les tribus indiennes dans les déserts, les ont condamnées à une vie errante et vagabonde, pleine d'inexprimables misères.

Les nations sauvages ne sont gouvernées que par les opinions et les moeurs.

En affaiblissant parmi les Indiens de l'Amérique du Nord le sentiment de la patrie, en dispersant leurs familles, en obscurcissant leurs traditions, en interrompant la chaîne des souvenirs, en changeant toutes leurs habitudes, et en accroissant outre mesure leurs besoins, la tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils n'étaient déjà. La condition morale et l'état physique de ces peuples n'ont cessé d'empirer en même temps, et ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux. Toutefois, les Européens n'ont pu modifier entièrement le caractère des Indiens, et avec le pouvoir de les détruire, ils n'ont jamais eu celui de les policer et de les soumettre.

Le nègre est placé aux dernières bornes de la servitude ; l'Indien, aux limites extrêmes de la liberté. L'esclavage ne produit guère chez le premier des effets plus funestes que l'indépendance chez le second.

Le nègre a perdu jusqu'à la propriété de sa personne, et il ne saurait disposer de sa propre existence sans commettre une sorte de larcin.

Le sauvage est livré à lui-même dès qu'il peut agir. À peine s'il a connu l'autorité de la famille ; il n'a jamais plié sa volonté devant celle d'aucun de ses semblables ; nul ne lui a appris à discerner une obéissance volontaire d'une honteuse subjection, et il ignore jusqu'au nom de la loi. Pour lui, être libre, c'est échapper à presque tous les liens des sociétés. Il se complaît dans cette indépendance barbare, et il aimerait mieux périr que d'en sacrifier la moindre partie. La civilisation a peu de prise sur un pareil homme.

Le nègre fait mille efforts inutiles pour s'introduire dans une société qui le repousse ; il se plie aux goûts de ses oppresseurs, adopte leurs opinions, et aspire, en les imitant, à se confondre avec eux. On lui a dit dès sa naissance que sa race est naturellement inférieure à celle des blancs, et il n'est pas éloigné de le croire, il a donc honte de lui-même. Dans chacun de ses traits il découvre une trace de l'esclavage, et s'il le pouvait, il consentirait avec joie à se répudier tout entier.

L'Indien, au contraire, a l'imagination toute remplie de la prétendue noblesse de son origine. Il vit et meurt au milieu de ces rêves de son orgueil. Loin de vouloir plier ses mœurs aux nôtres, il s'attache à la barbarie comme à un signe distinctif de sa race, et il repousse la civilisation moins encore peut-être en haine d'elle que dans la crainte de ressembler aux Européens¹.

¹ L'indigène de l'Amérique du Nord conserve ses opinions et jusqu'au moindre détail de ses habitudes avec une inflexi-

À la perfection de nos arts, il ne veut opposer que les ressources du désert ; à notre tactique, que son courage indiscipliné ; à la profondeur de nos desseins, que les instincts spontanés de sa nature sauvage. Il succombe dans cette lutte inégale.

Le nègre voudrait se confondre avec l'Européen, et il ne le peut. L'Indien pourrait jusqu'à un certain point y réussir, mais il dédaigne de le tenter. La ser-

bilité qui n'a point d'exemple dans l'histoire. Depuis plus de deux cents ans que les tribus errantes de l'Amérique du Nord ont des rapports journaliers avec la race blanche, ils ne lui ont emprunté pour ainsi dire ni une idée ni un usage. Les hommes d'Europe ont cependant exercé une très grande influence sur les sauvages. Ils ont rendu le caractère indien plus désordonné, mais ils ne l'ont pas rendu plus européen.

Me trouvant dans l'été de 1831 derrière le lac Michigan, dans un lieu nommé Green-Bay, qui sert d'extrême frontière aux États-Unis du côté des Indiens du Nord-Ouest, je fis connaissance avec un officier américain, le major H., qui, un jour, après m'avoir beaucoup parlé de l'inflexibilité du caractère indien, me raconta le fait suivant : « J'ai connu autrefois, me dit-il, un jeune Indien qui avait été élevé dans un collège de la Nouvelle-Angleterre. Il y avait obtenu de grands succès, et y avait pris tout l'aspect extérieur d'un homme civilisé. Lorsque la guerre éclata entre nous et les Anglais, en 1810, je revis ce jeune homme ; il servait alors dans notre armée, à la tête des guerriers de sa tribu. Les Américains n'avaient admis les Indiens dans leurs rangs qu'à la condition qu'ils s'abstinent de l'horrible usage de scalper les vaincus. Le soir de la bataille de ***, C... vint s'asseoir auprès du feu de notre bivouac ; je lui demandai ce qui lui était arrivé dans la journée ; il me le raconta, et s'animant par degrés aux souvenirs de ses exploits, il finit par entr'ouvrir son habit en me disant : — Ne me trahissez pas, mais voyez ! Je vis en effet, ajouta le major H., entre son corps et sa chemise, la chevelure d'un Anglais encore toute dégouttante de sang. »

vilité de l'un le livre à l'esclavage, et l'orgueil de l'autre à la mort.

Je me souviens que, parcourant les forêts qui couvrent encore l'État d'Alabama, je parvins un jour auprès de la cabane d'un pionnier. Je ne voulus point pénétrer dans la demeure de l'Américain, mais j'allai me reposer quelques instants sur le bord d'une fontaine qui se trouvait non loin de là dans le bois. Tandis que j'étais en cet endroit, il y vint une Indienne (nous nous trouvions alors près du territoire occupé par la nation des Creeks) ; elle tenait par la main une petite fille de cinq à six ans, appartenant à la race blanche, et que je supposai être la fille du pionnier. Une négresse les suivait. Il régnait dans le costume de l'Indienne une sorte de luxe barbare : des anneaux de métal étaient suspendus à ses narines et à ses oreilles ; ses cheveux, mêlés de grains de verre, tombaient librement sur ses épaules, et je vis qu'elle n'était point épouse, car elle portait encore le collier de coquillages que les vierges ont coutume de déposer sur la couche nuptiale ; la négresse était revêtue d'habillements européens presque en lambeaux.

Elles vinrent s'asseoir toutes trois sur les bords de la fontaine, et la jeune sauvage, prenant l'enfant dans ses bras, lui prodiguait des caresses qu'on aurait pu croire dictées par le cœur d'une mère ; de son côté, la négresse cherchait par mille innocents artifices à attirer l'attention de la petite créole. Celle-ci montrait dans ses moindres mouvements un sentiment de supériorité qui contrastait étrangement avec sa faiblesse et son âge ; on eût dit

qu'elle usait d'une sorte de condescendance en recevant les soins de ses compagnes.

Accroupie devant sa maîtresse, épiant chacun de ses désirs, la nègresse semblait également partagée entre un attachement presque maternel et une crainte servile ; tandis qu'on voyait régner jusque dans l'effusion de tendresse de la femme sauvage un air libre, fier et presque farouche.

Je m'étais approché et je contemplais en silence ce spectacle ; ma curiosité déplut sans doute à l'Indienne, car elle se leva brusquement, poussa l'enfant loin d'elle avec une sorte de rudesse, et, après m'avoir lancé un regard irrité, s'enfonça dans le bois.

Il m'était souvent arrivé de voir réunis dans les mêmes lieux des individus appartenant aux trois races humaines qui peuplent l'Amérique du Nord ; j'avais déjà reconnu dans mille effets divers la prépondérance exercée par les blancs ; mais il se rencontrait, dans le tableau que je viens de décrire, quelque chose de particulièrement touchant : un lien d'affection réunissait ici les opprimés aux oppresseurs, et la nature, en s'efforçant de les rapprocher, rendait plus frappant encore l'espace immense qu'avaient mis entre eux les préjugés et les lois. [...]

Position qu'occupe la race noire aux États-Unis¹ : dangers que sa présence fait courir aux blancs

Pourquoi il est plus difficile d'abolir l'esclavage et d'en faire disparaître la trace chez les modernes que chez les anciens. — Aux États-Unis, le préjugé des blancs contre les noirs semble devenir plus fort à mesure qu'on détruit l'esclavage. — Situation des nègres dans les États du Nord et du Sud. — Pourquoi les Américains abolissent l'esclavage. — La servitude, qui abrutit l'esclave, appauvrit le maître. — Différences qu'on remarque entre la rive droite et la rive gauche de l'Ohio. — À quoi il faut les attribuer. — La race noire rétrograde vers le Sud, comme le fait l'esclave. — Comment ceci s'explique. — Difficultés

¹ Avant de traiter cette matière, je dois un avertissement au lecteur. Dans un livre dont j'ai déjà parlé au commencement de cet ouvrage, et qui est sur le point de paraître, M. Gustave de Beaumont, mon compagnon de voyage, a eu pour principal objet de faire connaître en France quelle est la position des nègres au milieu de la population blanche des États-Unis. M. de Beaumont a traité à fond une question que mon sujet m'a seulement permis d'effleurer.

Son livre, dont les notes contiennent un très grand nombre de documents législatifs et historiques, fort précieux et entièrement inconnus, présente en outre des tableaux dont l'énergie ne saurait être égalée que par la vérité. C'est l'ouvrage de M. de Beaumont que devront lire ceux qui voudront comprendre à quels excès de tyrannie sont peu à peu poussés les hommes quand une fois ils ont commencé à sortir de la nature et de l'humanité.

que rencontrent les États du Sud à abolir l'esclavage. — Dangers de l'avenir. — Préoccupation des esprits. — Fondation d'une colonie noire en Afrique. — Pourquoi les Américains du Sud, en même temps qu'ils se dégoûtent de l'esclavage, accroissent ses rigueurs.

Les Indiens mourront dans l'isolement comme ils ont vécu ; mais la destinée des nègres est en quelque sorte enlacée dans celle des Européens. Les deux races sont liées l'une à l'autre, sans pour cela se confondre ; il leur est aussi difficile de se séparer complètement que de s'unir.

Le plus redoutable de tous les maux qui menacent l'avenir des États-Unis naît de la présence des noirs sur leur sol. Lorsqu'on cherche la cause des embarras présents et des dangers futurs de l'Union, on arrive presque toujours à ce premier fait de quelque point qu'on parte.

Les hommes ont en général besoin de grands et constants efforts pour créer des maux durables ; mais il est un mal qui pénètre dans le monde furtivement : d'abord on l'aperçoit à peine au milieu des abus ordinaires du pouvoir ; il commence avec un individu dont l'histoire ne conserve pas le nom ; on le dépose comme un germe maudit sur quelque point du sol ; il se nourrit ensuite de lui-même, s'étend sans effort, et croît naturellement avec la société qui l'a reçu : ce mal est l'esclavage.

Le christianisme avait détruit la servitude ; les chrétiens du XVI^e siècle l'ont rétablie ; ils ne l'ont

jamais admise cependant que comme une exception dans leur système social, et ils ont pris soin de la restreindre à une seule des races humaines. Ils ont ainsi fait à l'humanité une blessure moins large, mais infiniment plus difficile à guérir.

Il faut discerner deux choses avec soin : l'esclavage en lui-même et ses suites.

Les maux immédiats produits par l'esclavage étaient à peu près les mêmes chez les anciens qu'ils le sont chez les modernes, mais les suites de ces maux étaient différentes. Chez les anciens, l'esclave appartenait à la même race que son maître, et souvent il lui était supérieur en éducation et en lumières¹. La liberté seule les séparait ; la liberté étant donnée, ils se confondaient aisément.

Les anciens avaient donc un moyen bien simple de se délivrer de l'esclavage et de ses suites ; ce moyen était l'affranchissement, et dès qu'ils l'ont employé d'une manière générale, ils ont réussi.

Ce n'est pas que, dans l'antiquité, les traces de la servitude ne subsistassent encore quelque temps après que la servitude était détruite.

Il y a un préjugé naturel qui porte l'homme à mépriser celui qui a été son inférieur, longtemps encore après qu'il est devenu son égal ; à l'inégalité réelle que produit la fortune ou la loi, succède toujours une inégalité imaginaire qui a ses racines

¹ On sait que plusieurs des auteurs les plus célèbres de l'antiquité étaient ou avaient été des esclaves : Ésope et Térence sont de ce nombre. Les esclaves n'étaient pas toujours pris parmi les nations barbares : la guerre mettait des hommes très civilisés dans la servitude.

dans les mœurs ; mais chez les anciens, cet effet secondaire de l'esclavage avait un terme. L'affranchi ressemblait si fort aux hommes d'origine libre, qu'il devenait bientôt impossible de le distinguer au milieu d'eux.

Ce qu'il y avait de plus difficile chez les anciens, était de modifier la loi ; chez les modernes, c'est de changer les mœurs, et, pour nous, la difficulté réelle commence où l'antiquité la voyait finir.

Ceci vient de ce que chez les modernes le fait immatériel et fugitif de l'esclavage se combine de la manière la plus funeste avec le fait matériel et permanent de la différence de race. Le souvenir de l'esclavage déshonore la race, et la race perpétue le souvenir de l'esclavage.

Il n'y a pas d'Africain qui soit venu librement sur les rivages du Nouveau-Monde ; d'où il suit que tous ceux qui s'y trouvent de nos jours sont esclaves ou affranchis. Ainsi, le nègre, avec l'existence, transmet à tous ses descendants le signe extérieur de son ignominie. La loi peut détruire la servitude ; mais il n'y a que Dieu seul qui puisse en faire disparaître la trace.

L'esclave moderne ne diffère pas seulement du maître par la liberté, mais encore par l'origine. Vous pouvez rendre le nègre libre, mais vous ne sauriez faire qu'il ne soit pas vis-à-vis de l'Européen dans la position d'un étranger.

Ce n'est pas tout encore : cet homme qui est né dans la bassesse ; cet étranger que la servitude a introduit parmi nous, à peine lui reconnaîsons-nous les traits généraux de l'humanité. Son visage

nous paraît hideux, son intelligence nous semble bornée, ses goûts sont bas ; peu s'en faut que nous ne le prenions pour un être intermédiaire entre la brute et l'homme¹.

Les modernes, après avoir aboli l'esclavage, ont donc encore à détruire trois préjugés bien plus insaisissables et plus tenaces que lui : le préjugé du maître, le préjugé de race, et enfin le préjugé du blanc.

Il nous est fort difficile, à nous qui avons eu le bonheur de naître au milieu d'hommes que la nature avait faits nos semblables et la loi nos égaux ; il nous est fort difficile, dis-je, de comprendre quel espace infranchissable sépare le nègre d'Amérique de l'Européen. Mais nous pouvons en avoir une idée éloignée en raisonnant par analogie.

Nous avons vu jadis parmi nous de grandes inégalités qui n'avaient leurs racines que dans la législation. Quoi de plus fictif qu'une infériorité purement légale ! Quoi de plus contraire à l'instinct de l'homme que des différences permanentes établies entre des gens évidemment semblables ! Ces différences ont cependant subsisté pendant des siècles ; elles subsistent encore en mille endroits ; partout elles ont laissé des traces imaginaires, mais que le temps peut à peine effacer. Si l'inégalité créée seulement par la loi est si difficile à déraciner, com-

¹ Pour que les blancs quittassent l'opinion qu'ils ont conçue de l'infériorité intellectuelle et morale de leurs anciens esclaves, il faudrait que les nègres changeassent, et ils ne peuvent changer tant que subsiste cette opinion.

ment détruire celle qui semble, en outre, avoir ses fondements immuables dans la nature elle-même ?

Pour moi, quand je considère avec quelle peine les corps aristocratiques, de quelque nature qu'ils soient, arrivent à se fondre dans la masse du peuple, et le soin extrême qu'ils prennent de conserver pendant des siècles les barrières idéales qui les en séparent, je désespère de voir disparaître une aristocratie fondée sur des signes visibles et impérissables.

Ceux qui espèrent que les Européens se confondront un jour avec les nègres me paraissent donc caresser une chimère. Ma raison ne me porte point à le croire, et je ne vois rien qui me l'indique dans les faits.

Jusqu'ici, partout où les blancs ont été les plus puissants, ils ont tenu les nègres dans l'avilissement ou dans l'esclavage. Partout où les nègres ont été les plus forts, ils ont détruit les blancs ; c'est le seul compte qui se soit jamais ouvert entre les deux races.

Si je considère les États-Unis de nos jours, je vois bien que, dans certaine partie du pays, la barrière légale qui sépare les deux races tend à s'abaisser, non celle des mœurs : j'aperçois l'esclavage qui recule ; le préjugé qu'il a fait naître est immobile.

Dans la portion de l'Union où les nègres ne sont plus esclaves, se sont-ils rapprochés des blancs ? Tout homme qui a habité les États-Unis aura remarqué qu'un effet contraire s'était produit.

Le préjugé de race me paraît plus fort dans les États qui ont aboli l'esclavage que dans ceux où

l'esclavage existe encore, et nulle part il ne se montre aussi intolérant que dans les États où la servitude a toujours été inconnue.

Il est vrai qu'au nord de l'Union la loi permet aux nègres et aux blancs de contracter des alliances légitimes ; mais l'opinion déclare infâme le blanc qui s'unirait à une négresse, et il serait très difficile de citer l'exemple d'un pareil fait.

Dans presque tous les États où l'esclavage est aboli, on a donné au nègre des droits électoraux ; mais s'il se présente pour voter, il court risque de la vie. Opprimé, il peut se plaindre, mais il ne trouve que des blancs parmi ses juges. La loi cependant lui ouvre le banc des jurés, mais le préjugé l'en repousse. Son fils est exclu de l'école où vient s'instruire le descendant des Européens. Dans les théâtres, il ne saurait, au prix de l'or, acheter le droit de se placer à côté de celui qui fut son maître ; dans les hôpitaux, il gît à part. On permet au noir d'implorer le même Dieu que les blancs, mais non de le prier au même autel. Il a ses prêtres et ses temples. On ne lui ferme point les portes du ciel : à peine cependant si l'inégalité s'arrête au bord de l'autre monde. Quand le nègre n'est plus, on jette ses os à l'écart, et la différence des conditions se retrouve jusque dans l'égalité de la mort.

Ainsi le nègre est libre, mais il ne peut partager ni les droits, ni les plaisirs, ni les travaux, ni les douleurs, ni même le tombeau de celui dont il a été déclaré l'égal ; il ne saurait se rencontrer nulle part avec lui, ni dans la vie ni dans la mort.

Au Sud, où l'esclavage existe encore, on tient moins soigneusement les nègres à l'écart ; ils partagent quelquefois les travaux des blancs et leurs plaisirs ; on consent jusqu'à un certain point à se mêler avec eux ; la législation est plus dure à leur égard ; les habitudes sont plus tolérantes et plus douces.

Au Sud, le maître ne craint pas d'élever jusqu'à lui son esclave, parce qu'il sait qu'il pourra toujours, s'il le veut, le rejeter dans la poussière. Au Nord, le blanc n'aperçoit plus distinctement la barrière qui doit le séparer d'une race avilie, et il s'éloigne du nègre avec d'autant plus de soin qu'il craint d'arriver un jour à se confondre avec lui.

Chez l'Américain du Sud, la nature rentrant quelquefois dans ses droits, vient pour un moment rétablir entre les blancs et les noirs l'égalité. Au Nord, l'orgueil fait taire jusqu'à la passion la plus impérieuse de l'homme. L'Américain du Nord consentirait peut-être à faire de la négresse la compagne passagère de ses plaisirs, si les législateurs avaient déclaré qu'elle ne doit pas aspirer à partager sa couche ; mais elle peut devenir son épouse, et il s'éloigne d'elle avec une sorte d'horreur.

C'est ainsi qu'aux États-Unis le préjugé qui repousse les nègres semble croître à proportion que les nègres cessent d'être esclaves, et que l'inégalité se grave dans les mœurs à mesure qu'elle s'efface dans les lois.

Mais, si la position relative des deux races qui habitent les États-Unis est telle que je viens de la montrer, pourquoi les Américains ont-ils aboli

l'esclavage au Nord de l'Union, pourquoi le conservent-ils au Midi, et d'où vient qu'ils aggravent ses rigueurs ?

Il est facile de répondre. Ce n'est pas dans l'intérêt des nègres, mais dans celui des blancs, qu'on détruit l'esclavage aux États-Unis.

Les premiers nègres ont été importés dans la Virginie vers l'année 1621¹. En Amérique, comme dans tout le reste de la terre, la servitude est donc née au Sud. De là elle a gagné de proche en proche ; mais à mesure que l'esclavage remontait vers le Nord, le nombre des esclaves allait décroissant² ; on a toujours vu très peu de nègres dans la Nouvelle-Angleterre.

Les colonies étaient fondées ; un siècle s'était déjà écoulé, et un fait extraordinaire commençait à

¹ Voyez l'*Histoire de la Virginie*, par Beverley. Voyez aussi, dans les Mémoires de Jefferson, de curieux détails sur l'introduction des nègres en Virginie, et sur le premier acte qui en a prohibé l'importation en 1778.

² Le nombre des esclaves était moins grand dans le Nord, mais les avantages résultant de l'esclavage n'y étaient pas plus contestés qu'au Sud. En 1740, la législature de l'État de New-York déclare qu'on doit encourager le plus possible l'importation directe des esclaves, et que la contrebande doit être sévèrement punie, comme tendant à décourager le commerçant honnête. (Kent's commentaries, vol. 2, p. 206.)

On trouve dans la Collection historique du Massachusetts, vol. 4, p. 193, des recherches curieuses de Belknap sur l'esclavage dans la Nouvelle-Angleterre. Il en résulte que, dès 1630, les nègres furent introduits, mais que dès lors la législation et les mœurs se montrèrent opposées à l'esclavage.

Voyez également dans cet endroit la manière dont l'opinion publique, et ensuite la loi, parvinrent à détruire la servitude.

frapper tous les regards. Les provinces qui ne possédaient pour ainsi dire point d'esclaves croissaient en population, en richesses et en bien-être, plus rapidement que celles qui en avaient.

Dans les premières cependant, l'habitant était obligé de cultiver lui-même le sol, ou de louer les services d'un autre ; dans les secondes, il trouvait à sa disposition des ouvriers dont il ne rétribuait pas les efforts. Il y avait donc travail et frais d'un côté, loisirs et économie de l'autre : cependant l'avantage restait aux premiers.

Ce résultat paraissait d'autant plus difficile à expliquer que les émigrants, appartenant tous à la même race européenne, avaient les mêmes habitudes, la même civilisation, les mêmes lois, et ne différaient que par des nuances peu sensibles.

Le temps continuait à marcher ; quittant les bords de l'océan Atlantique, les Anglo-Américains s'enfonçaient tous les jours davantage dans les solitudes de l'Ouest ; ils y rencontraient des terrains et des climats nouveaux ; ils avaient à y vaincre des obstacles de diverse nature ; leurs races se mêlaient, des hommes du Sud montaient au Nord, des hommes du Nord descendaient au Sud. Au milieu de toutes ces causes, le même fait se reproduisait à chaque pas ; et en général, la colonie où ne se trouvaient point d'esclaves devenait plus peuplée et plus prospère que celle où l'esclavage était en vigueur.

À mesure qu'on avançait, on commençait donc à entrevoir que la servitude, si cruelle à l'esclave, était funeste au maître.

Mais cette vérité reçut sa dernière démonstration lorsqu'on fut parvenu sur les bords de l'Ohio.

Le fleuve que les Indiens avaient nommé par excellence l'Ohio, ou la Belle-Rivière, arrose de ses eaux l'une des plus magnifiques vallées dont l'homme ait jamais fait son séjour. Sur les deux rives de l'Ohio s'étendent les terrains ondulés, où le sol offre chaque jour au laboureur d'inépuisables trésors : sur les deux rives, l'air est également sain et le climat tempéré ; chacune d'elles forme l'extrême frontière d'un vaste État : celui qui suit à gauche les mille sinuosités que décrit l'Ohio dans son cours, se nomme le Kentucky ; l'autre a emprunté son nom au fleuve lui-même. Les deux États ne diffèrent que dans un seul point : le Kentucky a admis des esclaves, l'État de l'Ohio les a tous rejetés de son sein¹.

Le voyageur qui, placé au milieu de l'Ohio, se laisse entraîner par le courant jusqu'à l'embouchure du fleuve dans le Mississippi, navige donc pour ainsi dire entre la liberté et la servitude ; et il n'a qu'à jeter autour de lui ses regards pour juger en un instant laquelle est la plus favorable à l'humanité.

Sur la rive gauche du fleuve, la population est clair-semée ; de temps en temps on aperçoit une troupe d'esclaves parcourant d'un air insouciant des champs à moitié déserts ; la forêt primitive reparaît sans cesse ; on dirait que la société est en-

¹ Non seulement l'Ohio n'admet pas l'esclavage, mais il prohibe l'entrée de son territoire aux nègres libres, et leur défend d'y rien acquérir. Voyez les statuts de l'Ohio.

dormie ; l'homme semble oisif, la nature seule offre l'image de l'activité et de la vie.

De la rive droite s'élève au contraire une rumeur confuse qui proclame au loin la présence de l'industrie ; de riches moissons couvrent les champs ; d'élegantes demeures annoncent le goût et les soins du laboureur ; de toutes parts l'aisance se révèle ; l'homme paraît riche et content : il travaille¹.

L'État du Kentucky a été fondé en 1775, l'État de l'Ohio ne l'a été que douze ans plus tard : douze ans en Amérique, c'est plus d'un demi-siècle en Europe. Aujourd'hui la population de l'Ohio excède déjà de 250 000 habitants celle du Kentucky².

Ces effets divers de l'esclavage et de la liberté se comprennent aisément ; ils suffisent pour expliquer bien des différences qui se rencontrent entre la civilisation antique et celle de nos jours.

Sur la rive gauche de l'Ohio le travail se confond avec l'idée de l'esclavage ; sur la rive droite, avec celle du bien-être et des progrès ; là il est dégradé, ici on l'honore ; sur la rive gauche du fleuve, on ne peut trouver d'ouvriers appartenant à la race

¹ Ce n'est pas seulement l'homme individu qui est actif dans l'Ohio ; l'État fait lui-même d'immenses entreprises : l'État d'Ohio a établi, entre le lac Érie et l'Ohio, un canal au moyen duquel la vallée du Mississippi communique avec la rivière du Nord. Grâce à ce canal, les marchandises d'Europe qui arrivent à New-York peuvent descendre par eau jusqu'à la Nouvelle-Orléans, à travers plus de cinq cents lieues de continent.

² Chiffre exact d'après le recensement de 1830.

Kentucky, 688 844.

Ohio, 937 669.

blanche, ils craindraient de ressembler à des esclaves ; il faut s'en rapporter aux soins des nègres ; sur la rive droite on chercherait en vain un oisif ; le blanc étend à tous les travaux son activité et son intelligence.

Ainsi donc les hommes qui, dans le Kentucky, sont chargés d'exploiter les richesses naturelles du sol, n'ont ni zèle, ni lumière ; tandis que ceux qui pourraient avoir ces deux choses ne font rien, ou passent dans l'Ohio, afin d'utiliser leur industrie et de pouvoir l'exercer sans honte.

Il est vrai que dans le Kentucky les maîtres font travailler les esclaves sans être obligés de les payer, mais ils tirent peu de fruits de leurs efforts, tandis que l'argent qu'ils donneraient aux ouvriers libres se retrouverait avec usure dans le prix de leurs travaux.

L'ouvrier libre est payé, mais il fait plus vite que l'esclave, et la rapidité de l'exécution est un des grands éléments de l'économie. Le blanc vend ses secours, mais on ne les achète que quand ils sont utiles ; le noir n'a rien à réclamer pour prix de ses services, mais on est obligé de le nourrir en tout temps ; il faut le soutenir dans sa vieillesse comme dans son âge mûr, dans sa stérile enfance comme durant les années fécondes de sa jeunesse, pendant la maladie comme en santé. Ainsi ce n'est qu'en payant qu'on obtient le travail de ces deux hommes : l'ouvrier libre reçoit un salaire ; l'esclave, une éducation, des aliments, des soins, des vêtements ; l'argent que dépense le maître pour l'entretien de l'esclave s'écoule peu à peu et en détail ;

on l'aperçoit à peine : le salaire que l'on donne à l'ouvrier se livre d'un seul coup, et il semble n'enrichir que celui qui le reçoit ; mais en réalité l'esclave a plus coûté que l'homme libre, et ses travaux ont été moins productifs¹.

L'influence de l'esclavage s'étend encore plus loin ; elle pénètre jusque dans l'âme même du maître, et imprime une direction particulière à ses idées et à ses goûts.

Sur les deux rives de l'Ohio, la nature a donné à l'homme un caractère entreprenant et énergique ; mais de chaque côté du fleuve il fait de cette qualité commune un emploi différent.

Le blanc de la rive droite, obligé de vivre par ses propres efforts, a placé dans le bien-être matériel le

¹ Indépendamment de ces causes, qui, partout où les ouvriers libres abondent, rend leur travail plus productif et plus économique que celui des esclaves, il en faut signaler une autre qui est particulière aux États-Unis : sur toute la surface de l'Union on n'a encore trouvé le moyen de cultiver avec succès la canne à sucre que sur les bords du Mississippi, près de l'embouchure de ce fleuve, dans le golfe du Mexique. À la Louisiane, la culture de la canne est extrêmement avantageuse : nulle part le laboureur ne retire un aussi grand prix de ses travaux ; et, comme il s'établit toujours un certain rapport entre les frais de production et les produits, le prix des esclaves est fort élevé à la Louisiane. Or, la Louisiane étant du nombre des États confédérés, on peut y transporter des esclaves de toutes les parties de l'Union ; le prix qu'on donne d'un esclave à la Nouvelle-Orléans élève donc le prix des esclaves sur tous les autres marchés. Il en résulte que, dans les pays où la terre rapporte peu, les frais de la culture par les esclaves continuent à être très considérables, ce qui donne un grand avantage à la concurrence des ouvriers libres.

but principal de son existence ; et comme le pays qu'il habite présente à son industrie d'inépuisables ressources, et offre à son activité des appâts toujours renaissants, son ardeur d'acquérir a dépassé les bornes ordinaires de la cupidité humaine : tourmenté du désir des richesses, on le voit entrer avec audace dans toutes les voies que la fortune lui ouvre ; il devient indifféremment marin, pionnier, manufacturier, cultivateur, supportant avec une égale constance les travaux ou les dangers attachés à ces différentes professions ; il y a quelque chose de merveilleux dans les ressources de son génie, et une sorte d'héroïsme dans son avidité pour le gain.

L'Américain de la rive gauche ne méprise pas seulement le travail, mais toutes les entreprises que le travail fait réussir ; vivant dans une oisive aisance, il a les goûts des hommes oisifs ; l'argent a perdu une partie de sa valeur à ses yeux ; il poursuit moins la fortune que l'agitation et le plaisir, et il porte de ce côté l'énergie que son voisin déploie ailleurs ; il aime passionnément la chasse et la guerre ; il se plaît dans les exercices les plus violents du corps ; l'usage des armes lui est familier, et dès son enfance il a appris à jouer sa vie dans des combats singuliers. L'esclavage n'empêche donc pas seulement les blancs de faire fortune, il les détourne de le vouloir.

Les mêmes causes opérant continuellement depuis deux siècles en sens contraires dans les colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale, ont fini par mettre une différence prodigieuse entre la capacité commerciale de l'homme du Sud et celle

de l'homme du Nord. Aujourd'hui, il n'y a que le Nord qui ait des vaisseaux, des manufactures, des routes de fer et des canaux.

Cette différence se remarque non seulement en comparant le Nord et le Sud, mais en comparant entre eux les habitants du Sud. Presque tous les hommes qui dans les États les plus méridionaux de l'Union se livrent à des entreprises commerciales et cherchent à utiliser l'esclavage, sont venus du Nord ; chaque jour, les gens du Nord se répandent dans cette partie du territoire américain où la concurrence est moins à craindre pour eux ; ils y découvrent des ressources que n'y apercevraient point les habitants, et se pliant à un système qu'ils dé-sapprouvent, ils parviennent à en tirer un meilleur parti que ceux qui le soutiennent encore après l'avoir fondé.

Si je voulais pousser plus loin le parallèle, je prouverais aisément que presque toutes les différences qui se remarquent entre le caractère des Américains au Sud et au Nord ont pris naissance dans l'esclavage ; mais ce serait sortir de mon sujet : je cherche en ce moment, non pas quels sont tous les effets de la servitude, mais quels effets elle produit sur la prospérité matérielle de ceux qui l'ont admise.

Cette influence de l'esclavage sur la production des richesses ne pouvait être que très imparfairement connue de l'antiquité. La servitude existait alors dans tout l'univers policé, et les peuples qui ne la connaissaient point étaient des barbares.

Aussi le christianisme n'a-t-il détruit l'esclavage qu'en faisant valoir les droits de l'esclave ; de nos jours on peut l'attaquer au nom du maître : sur ce point l'intérêt et la morale sont d'accord.

À mesure que ces vérités se manifestaient aux États-Unis, on voyait l'esclavage reculer peu à peu devant les lumières de l'expérience.

La servitude avait commencé au Sud et s'était ensuite étendue vers le Nord, aujourd'hui elle se retire. La liberté, partie du Nord, descend sans s'arrêter vers le Sud. Parmi les grands États, la Pennsylvanie forme aujourd'hui l'extrême limite de l'esclavage vers le Nord, mais dans ces limites mêmes il est ébranlé ; le Maryland, qui est immédiatement au-dessous de la Pennsylvanie, se prépare chaque jour à s'en passer, et déjà la Virginie, qui suit le Maryland, discute son utilité et ses dangers¹.

Il ne se fait pas un grand changement dans les institutions humaines sans qu'au milieu des causes

¹ Il y a une raison particulière qui achève de détacher de la cause de l'esclavage les deux derniers États que je viens de nommer.

L'ancienne richesse de cette partie de l'Union était principalement fondée sur la culture du tabac. Les esclaves sont particulièrement appropriés à cette culture : or, il arrive que depuis bien des années le tabac perd de sa valeur vénale ; cependant la valeur des esclaves reste toujours la même. Ainsi le rapport entre les frais de production et les produits est changé. Les habitants du Maryland et de la Virginie se sentent donc plus disposés qu'ils ne l'étaient il y a trente ans, soit à se passer d'esclaves dans la culture du tabac, soit à abandonner en même temps la culture du tabac et l'esclavage.

de ce changement on ne découvre la loi des successions.

Lorsque l'inégalité des partages régnait au Sud, chaque famille était représentée par un homme riche qui ne sentait pas plus le besoin que le goût du travail ; autour de lui vivaient de la même manière, comme autant de plantes parasites, les membres de sa famille que la loi avait exclus de l'héritage commun ; on voyait alors dans toutes les familles du Sud ce qu'on voit encore de nos jours dans les familles nobles de certains pays de l'Europe, où les cadets, sans avoir la même richesse que l'aîné, restent aussi oisifs que lui. Cet effet semblable était produit en Amérique et en Europe par des causes entièrement analogues. Dans le Sud des États-Unis, la race entière des blancs formait un corps aristocratique à la tête duquel se tenaient un certain nombre d'individus privilégiés dont la richesse était permanente et les loisirs héréditaires. Ces chefs de la noblesse américaine perpétuaient dans le corps dont ils étaient les représentants les préjugés traditionnels de la race blanche, et maintenaient l'oisiveté en honneur. Dans le sein de cette aristocratie, on pouvait rencontrer des pauvres, mais non des travailleurs ; la misère y paraissait préférable à l'industrie ; les ouvriers nègres et esclaves ne trouvaient donc point de concurrents, et, quelque opinion qu'on pût avoir sur l'utilité de leurs efforts, il fallait bien les employer, puisqu'ils étaient seuls.

Du moment où la loi des successions a été abolie, toutes les fortunes ont commencé à diminuer

simultanément, toutes les familles se sont rapprochées par un même mouvement de l'état où le travail devient nécessaire à l'existence ; beaucoup d'entre elles ont entièrement disparu ; toutes ont entrevu le moment où il faudrait que chacun pourvût soi-même à ses besoins. Aujourd'hui on voit encore des riches, mais ils ne forment plus un corps compact et héréditaire ; ils n'ont pu adopter un esprit, y persévéérer et le faire pénétrer dans tous les rangs. On a donc commencé à abandonner d'un commun accord le préjugé qui flétrissait le travail ; il y a eu plus de pauvres, et les pauvres ont pu sans rougir s'occuper des moyens de gagner leur vie. Ainsi l'un des effets les plus prochains de l'égalité des partages a été de créer une classe d'ouvriers libres. Du moment où l'ouvrier libre est entré en concurrence avec l'esclave, l'infériorité de ce dernier s'est fait sentir, et l'esclavage a été attaqué dans son principe même, qui est l'intérêt du maître.

À mesure que l'esclavage recule, la race noire le suit dans sa marche rétrograde, et retourne avec lui vers les tropiques, d'où elle est originairement venue.

Ceci peut paraître extraordinaire au premier abord, on va bientôt le concevoir.

En abolissant le principe de servitude, les Américains ne mettent point les esclaves en liberté.

Peut-être comprendrait-on avec peine ce qui va suivre, si je ne citais un exemple ; je choisirai celui de l'État de New-York. En 1788, l'État de New-York prohibe dans son sein la vente des esclaves. C'était d'une manière détournée en prohiber l'im-

portation. Dès lors le nombre des nègres ne s'accroît plus que suivant l'accroissement naturel de la population noire. Huit ans après, on prend une mesure plus décisive, et l'on déclare qu'à partir du 4 juillet 1799 tous les enfants qui naîtront de parents esclaves seront libres. Toute voie d'accroissement est alors fermée ; il y a encore des esclaves, mais on peut dire que la servitude n'existe plus.

À partir de l'époque où un État du Nord prohibe ainsi l'importation des esclaves, on ne retire plus de noirs du Sud pour les transporter dans son sein.

Du moment où un État du Nord défend la vente des nègres, l'esclave ne pouvant plus sortir des mains de celui qui le possède, devient une propriété incommode, et on a intérêt à le transporter au Sud.

Le jour où un État du Nord déclare que le fils de l'esclave naîtra libre, ce dernier perd une grande partie de sa valeur vénale ; car sa postérité ne peut plus entrer dans le marché, et on a encore un grand intérêt à le transporter au Sud.

Ainsi la même loi empêche que les esclaves du Sud ne viennent au Nord, et pousse ceux du Nord vers le Sud.

Mais voici une autre cause plus puissante que toutes celles dont je viens de parler.

À mesure que le nombre des esclaves diminue dans un État, le besoin des travailleurs libres s'y fait sentir. À mesure que les travailleurs libres s'emparent de l'industrie, le travail de l'esclave étant moins productif, celui-ci devient une propriété médiocre ou inutile, et on a encore grand intérêt à

l'exporter au Sud, où la concurrence n'est pas à craindre.

L'abolition de l'esclavage ne fait donc pas arriver l'esclave à la liberté ; elle le fait seulement changer de maître : du septentrion, il passe au midi.

Quant aux nègres affranchis et à ceux qui naissent après que l'esclavage a été aboli, ils ne quittent point le Nord pour passer au Sud, mais ils se trouvent vis-à-vis des Européens dans une position analogue à celle des indigènes ; ils restent à moitié civilisés et privés de droits au milieu d'une population qui leur est infiniment supérieure en richesses et en lumières ; ils sont en butte à la tyrannie des lois¹ et à l'intolérance des mœurs. Plus malheureux sous un certain rapport que les Indiens, ils ont contre eux les souvenirs de l'esclavage, et ils ne peuvent réclamer la possession d'un seul endroit du sol ; beaucoup succombent à leur misère² ; les autres se concentrent dans les villes, où,

¹ Les États où l'esclavage est aboli s'appliquent ordinairement à rendre fâcheux aux nègres libres le séjour de leur territoire ; et comme il s'établit sur ce point une sorte d'émulation entre les différents États, les malheureux nègres ne peuvent que choisir entre des maux.

² Il existe une grande différence entre la mortalité des blancs et celle des noirs dans les États où l'esclavage est aboli : de 1820 à 1831, il n'est mort à Philadelphie qu'un blanc sur quarante-deux individus appartenant à la race blanche, tandis qu'il y est mort un nègre sur vingt-et-un individus appartenant à la race noire. La mortalité n'est pas si grande à beaucoup près parmi les nègres esclaves. (Voyez *Emmerson's medical Statistics*, p. 28.)

se chargeant des plus grossiers travaux, ils mènent une existence précaire et misérable.

Quand, d'ailleurs, le nombre des nègres continuerait à croître de la même manière qu'à l'époque où ils ne possédaient pas encore la liberté, le nombre des blancs augmentant avec une double vitesse après l'abolition de l'esclavage, les noirs seraient bientôt comme engloutis au milieu des flots d'une population étrangère.

Un pays cultivé par des esclaves est en général moins peuplé qu'un pays cultivé par des hommes libres ; de plus, l'Amérique est une contrée nouvelle ; au moment donc où un État abolit l'esclavage, il n'est encore qu'à moitié plein. À peine la servitude y est-elle détruite, et le besoin des travailleurs libres s'y fait-il sentir, qu'on voit accourir dans son sein, de toutes les parties du pays, une foule de hardis aventuriers ; ils viennent pour profiter des ressources nouvelles qui vont s'ouvrir à l'industrie. Le sol se divise entre eux ; sur chaque portion s'établit une famille de blancs qui s'en empare. C'est aussi vers les États libres que l'émigration européenne se dirige. Que ferait le pauvre d'Europe qui vient chercher l'aisance et le bonheur dans le Nouveau-Monde, s'il allait habiter un pays où le travail est entaché d'ignominie ?

Ainsi la population blanche croît par son mouvement naturel et en même temps par une immense émigration, tandis que la population noire ne reçoit point d'émigrants et s'affaiblit. Bientôt la proportion qui existait entre les deux races est renversée. Les nègres ne forment plus qu'un malheureux

débris, une petite tribu pauvre et nomade, perdue au milieu d'un peuple immense et maître du sol ; et l'on ne s'aperçoit plus de leur présence que par les injustices et les rigueurs dont ils sont l'objet.

Dans beaucoup d'États de l'Ouest, la race nègre n'a jamais paru ; dans tous les États du Nord elle disparaît. La grande question de l'avenir se resserre donc dans un cercle étroit ; elle devient ainsi moins redoutable, mais non plus facile à résoudre.

À mesure qu'on descend vers le Midi, il est plus difficile d'abolir utilement l'esclavage. Ceci résulte de plusieurs causes matérielles qu'il est nécessaire de développer.

La première est le climat : il est certain qu'à proportion que les Européens s'approchent des tropiques, le travail leur devient plus difficile ; beaucoup d'Américains prétendent même que sous une certaine latitude il finit par leur être mortel, tandis que le nègre s'y soumet sans dangers¹ ; mais je ne pense pas que cette idée, si favorable à la paresse de l'homme du Midi, soit fondée sur l'expérience. Il ne fait pas plus chaud dans le sud de l'Union que dans le sud de l'Espagne et de l'Italie². Pourquoi

¹ Ceci est vrai dans les endroits où l'on cultive le riz. Les rizières, qui sont malsaines en tous pays, sont particulièrement dangereuses dans ceux que le soleil brûlant des tropiques vient frapper. Les Européens auraient bien de la peine à cultiver la terre dans cette partie du Nouveau-Monde, s'ils voulaient s'obstiner à lui faire produire du riz. Mais ne peut-on pas se passer de rizières ?

² Ces États sont plus près de l'équateur que l'Italie et l'Espagne, mais le continent de l'Amérique est infiniment plus froid que celui de l'Europe.

l'Européen n'y pourrait-il exécuter les mêmes travaux ? Et si l'esclavage a été aboli en Italie et en Espagne sans que les maîtres périssent, pourquoi n'en arriverait-il pas de même dans l'Union ? Je ne crois donc pas que la nature ait interdit, sous peine de mort, aux Européens de la Géorgie ou des Florides de tirer eux-mêmes leur subsistance du sol ; mais ce travail leur serait assurément plus pénible et moins productif¹ qu'aux habitants de la Nouvelle-Angleterre. Le travailleur libre perdant ainsi au Sud une partie de sa supériorité sur l'esclave, il est moins utile d'abolir l'esclavage.

Toutes les plantes de l'Europe croissent dans le Nord de l'Union ; le Sud a des produits spéciaux.

On a remarqué que l'esclavage est un moyen dispendieux de cultiver les céréales. Celui qui récolte le blé dans un pays où la servitude est inconnue, ne retient habituellement à son service qu'un petit nombre d'ouvriers ; à l'époque de la moisson, et pendant les semaines, il en réunit, il est vrai, beaucoup d'autres ; mais ceux-là n'habitent que momentanément sa demeure.

Pour remplir ses greniers ou ensemencer ses champs, l'agriculteur qui vit dans un État à esclaves est obligé d'entretenir durant toute l'année un grand nombre de serviteurs, qui pendant quelques

¹ L'Espagne fit jadis transporter dans un district de la Louisiane appelé Attakapas, un certain nombre de paysans des Açores. L'esclavage ne fut point introduit parmi eux ; c'était un essai. Aujourd'hui ces hommes cultivent encore la terre sans esclaves ; mais leur industrie est si languissante, qu'elle fournit à peine à leurs besoins.

jours seulement lui sont nécessaires ; car, différents des ouvriers libres, les esclaves ne sauraient attendre, en travaillant pour eux-mêmes, le moment où l'on doit venir louer leur industrie. Il faut les acheter pour s'en servir.

L'esclavage, indépendamment de ses inconvénients généraux, est donc naturellement moins applicable aux pays où les céréales sont cultivées qu'à ceux où on récolte d'autres produits.

La culture du tabac, du coton et surtout de la canne à sucre, exige, au contraire, des soins continuels. On peut y employer des femmes et des enfants qu'on ne pourrait point utiliser dans la culture du blé. Ainsi, l'esclavage est naturellement plus approprié au pays d'où l'on tire les produits que je viens de nommer.

Le tabac, le coton, la canne, ne croissent qu'au Sud ; ils y forment les sources principales de la richesse du pays. En détruisant l'esclavage, les hommes du Sud se trouveraient dans l'une de ces deux alternatives : ou ils seraient obligés de changer leur système de culture, et alors ils entreraient en concurrence avec les hommes du Nord, plus actifs et plus expérimentés qu'eux ; ou ils cultiveraient les mêmes produits sans esclaves, et alors ils auraient à supporter la concurrence de autres États du Sud qui les auraient conservés.

Ainsi le Sud a des raisons particulières de garder l'esclavage, que n'a point le Nord.

Mais voici un autre motif plus puissant que tous les autres. Le Sud pourrait bien, à la rigueur,

abolir la servitude ; mais comment se délivrerait-il des noirs ? Au Nord, on chasse en même temps l'esclavage et les esclaves. Au Sud, on ne peut espérer d'atteindre en même temps ce double résultat.

En prouvant que la servitude était plus naturelle et plus avantageuse au Sud qu'au Nord, j'ai suffisamment indiqué que le nombre des esclaves devait y être beaucoup plus grand. C'est dans le Sud qu'ont été amenés les premiers Africains ; c'est là qu'ils sont toujours arrivés en plus grand nombre. À mesure qu'on s'avance vers le Sud, le préjugé qui maintient l'oisiveté en honneur prend de la puissance. Dans les États qui avoisinent le plus les tropiques, il n'y a pas un blanc qui travaille. Les nègres sont donc naturellement plus nombreux au Sud qu'au Nord. Chaque jour, comme je l'ai dit plus haut, ils le deviennent davantage ; car, à proportion qu'on détruit l'esclavage à l'une des extrémités de l'Union, les nègres s'accumulent à l'autre. Ainsi, le nombre des noirs augmente au Sud, non seulement par le mouvement naturel de la population, mais encore par l'émigration forcée des nègres du Nord. La race africaine a, pour croître dans cette partie de l'Union, des causes analogues à celles qui font grandir si vite la race européenne au Nord.

Dans l'État du Maine, on compte un nègre sur 300 habitants ; dans le Massachusetts, un sur 100 ; dans l'État de New-York, deux sur 100 ; en Pennsylvanie, trois ; au Maryland, trente-quatre ; quarante-deux dans la Virginie, et cinquante-cinq enfin

dans la Caroline du Sud¹. Telle était la proportion des noirs par rapport à celle des blancs dans l'année 1830. Mais cette proportion change sans cesse : chaque jour elle devient plus petite au Nord et plus grande au Sud.

Il est évident que dans les États les plus méridionaux de l'Union, on ne saurait abolir l'esclavage comme on l'a fait dans les États du Nord, sans courir de très grands dangers, que ceux-ci n'ont point eu à redouter.

Nous avons vu comment les États du Nord ménageaient la transition entre l'esclavage et la liberté. Ils gardent la génération présente dans les fers et émancipent les races futures ; de cette manière, on n'introduit les nègres que peu à peu dans la société, et tandis qu'on retient dans la servitude l'homme qui pourrait faire un mauvais usage de son indépendance, on affranchit celui qui, avant de devenir maître de lui-même, peut encore apprendre l'art d'être libre.

¹ On lit dans l'ouvrage américain intitulé *Letters on the colonisation Society*, par Carey, 1833, ce qui suit : « Dans la Caroline du Sud, depuis quarante ans, la race noire croît plus vite que celle des blancs. En faisant un ensemble de la population des cinq États du Sud qui ont d'abord eu des esclaves, dit encore M. Carey, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie, on découvre que de 1790 à 1830 les blancs ont augmenté dans le rapport de 80 par 100. »

Aux États-Unis, en 1830, les hommes appartenant aux deux races étaient distribués de la manière suivante : États où l'esclavage est aboli, 6 565 434 blancs, 120 520 nègres. États où l'esclavage existe encore, 3 960 814 blancs, 2 208 102 nègres.

Il serait difficile de faire l'application de cette méthode au Sud. Lorsqu'on déclare qu'à partir de certaine époque, le fils du nègre sera libre, on introduit le principe et l'idée de la liberté dans le sein même de la servitude : les noirs que le législateur garde dans l'esclavage, et qui voient leurs fils en sortir, s'étonnent de ce partage inégal que fait entre eux la destinée ; ils s'inquiètent et s'irritent. Dès lors, l'esclavage a perdu à leurs yeux l'espèce de puissance morale que lui donnaient le temps et la coutume ; il en est réduit à n'être plus qu'un abus visible de la force. Le Nord n'avait rien à craindre de ce contraste, parce qu'au Nord les noirs étaient en petit nombre, et les blancs très nombreux. Mais si cette première aurore de la liberté venait à éclairer en même temps deux millions d'hommes, les oppresseurs devraient trembler.

Après avoir affranchi les fils de leurs esclaves, les Européens du Sud seraient bientôt contraints d'étendre à toute la race noire le même bienfait.

Dans le Nord, comme je l'ai dit plus haut, du moment où l'esclavage est aboli, et même du moment où il devient probable que le temps de son abolition approche, il se fait un double mouvement : les esclaves quittent le pays pour être transportés plus au Sud ; les blancs des États du Nord et les émigrants d'Europe affluent à leur place.

Ces deux causes ne peuvent opérer de la même manière dans les derniers États du Sud. D'une part, la masse des esclaves y est trop grande pour qu'on puisse espérer de leur faire quitter le pays ; d'autre part, les Européens et les Anglo-Américains du

Nord redoutent de venir habiter une contrée où l'on n'a point encore réhabilité le travail. D'ailleurs, ils regardent avec raison des États où la proportion des nègres surpassé ou égale celle des blancs, comme menacés de grands malheurs, et ils s'abs-tiennent de porter leur industrie de ce côté.

Ainsi, en abolissant l'esclavage, les hommes du Sud ne parviendraient pas, comme leurs frères du Nord, à faire arriver graduellement les nègres à la liberté ; ils ne diminueraient pas sensiblement le nombre des noirs, et ils resteraient seuls pour les contenir. Dans le cours de peu d'années, on verrait donc un grand peuple de nègres libres placé au mi-lieu d'une nation à peu près égale de blancs.

Les mêmes abus du pouvoir qui maintiennent aujourd'hui l'esclavage deviendraient alors dans le Sud la source des plus grands dangers qu'auraient à redouter les blancs. Aujourd'hui le descendant des Européens possède seul la terre ; il est maître ab-solu de l'industrie ; seul il est riche, éclairé, armé. Le noir ne possède aucun de ces avantages ; mais il peut s'en passer, il est esclave. Devenu libre, chargé de veiller lui-même sur son sort, peut-il rester privé de toutes ces choses sans mourir ? Ce qui faisait la force du blanc, quand l'esclavage existait, l'expose donc à mille périls après que l'esclavage est aboli.

Laissant le nègre en servitude, on peut le tenir dans un état voisin de la brute ; libre, on ne peut l'empêcher de s'instruire assez pour apprécier l'é-tendue de ses maux et en entrevoir le remède. Il y a d'ailleurs un singulier principe de justice relative qu'on trouve très profondément enfoncé dans le

cœur humain. Les hommes sont beaucoup plus frappés de l'inégalité qui existe dans l'intérieur d'une même classe, que des inégalités qu'on remarque entre les différentes classes. On comprend l'esclavage ; mais comment concevoir l'existence de plusieurs millions de citoyens éternellement pliés sous l'infamie et livrés à des misères héréditaires ? Dans le Nord, une population de nègres affranchis éprouve ces maux et ressent ces injustices ; mais elle est faible et réduite ; dans le Sud elle serait nombreuse et forte.

Du moment où l'on admet que les blancs et les nègres émancipés sont placés sur le même sol comme des peuples étrangers l'un et l'autre, on comprendra sans peine qu'il n'y a plus que deux chances dans l'avenir : il faut que les nègres et les blancs se confondent entièrement ou se séparent.

J'ai déjà exprimé plus haut quelle était ma conviction sur le premier moyen¹. Je ne pense pas que la race blanche et la race noire en viennent nulle part à vivre sur un pied d'égalité.

Mais je crois que la difficulté sera bien plus grande encore aux États-Unis que partout ailleurs.

¹ Cette opinion, du reste, est appuyée sur des autorités bien autrement graves que la mienne. On lit entre autres dans les *Mémoires de Jefferson* : « Rien n'est plus clairement écrit dans le livre des destinées que l'affranchissement des noirs, et il est tout aussi certain que les deux races également libres ne pourront vivre sous le même gouvernement. La nature, l'habitude et l'opinion ont établi entre elles des barrières insurmontables. » (Voyez *Extrait des Mémoires de Jefferson*, par M. Conseil.)

Il arrive qu'un homme se place en dehors des préjugés de religion, de pays, de race, et si cet homme est roi, il peut opérer de surprenantes révolutions dans la société : un peuple tout entier ne saurait se mettre ainsi en quelque sorte au-dessus de lui-même.

Un despote venant à confondre les Américains et leurs anciens esclaves sous le même joug, parviendrait peut-être à les mêler : tant que la démocratie américaine restera à la tête des affaires, nul n'osera tenter une pareille entreprise, et l'on peut prévoir que, plus les blancs des États-Unis seront libres, plus ils chercheront à s'isoler¹.

J'ai dit ailleurs que le véritable lien entre l'Européen et l'Indien était le métis ; de même la véritable transition entre le blanc et le nègre, c'est le mulâtre : partout où il se trouve un très grand nombre de mulâtres, la fusion entre les deux races n'est pas impossible.

Il y a des parties de l'Amérique où l'Européen et le nègre se sont tellement croisés, qu'il est difficile de rencontrer un homme qui soit tout à fait blanc ou tout à fait noir : arrivées à ce point, on peut réellement dire que les races se sont mêlées ; ou plutôt, à leur place, il en est survenu une troisième qui tient des deux sans être précisément ni l'une ni l'autre.

¹ Si les Anglais des Antilles s'étaient gouvernés eux-mêmes, on peut compter qu'ils n'eussent pas accordé l'acte d'émancipation que la mère-patrie vient d'imposer.

De tous les Européens, les Anglais sont ceux qui ont le moins mêlé leur sang à celui des nègres. On voit au Sud de l'Union plus de mulâtres qu'au Nord, mais infiniment moins que dans aucune autre colonie européenne ; les mulâtres sont très peu nombreux aux États-Unis ; ils n'ont aucune force par eux-mêmes, et dans les querelles de races, ils font d'ordinaire cause commune avec les blancs. C'est ainsi qu'en Europe on voit souvent les laquais des grands seigneurs trancher du noble avec le peuple.

Cet orgueil d'origine, naturel à l'Anglais, est encore singulièrement accru chez l'Américain par l'orgueil individuel que la liberté démocratique fait naître. L'homme blanc des États-Unis est fier de sa race et fier de lui-même.

D'ailleurs, les blancs et les nègres ne venant pas à se mêler dans le Nord de l'Union, comment se mêleraient-ils dans le Sud ? Peut-on supposer un instant que l'Américain du Sud, placé, comme il le sera toujours, entre l'homme blanc, dans toute sa supériorité physique et morale, et le nègre, puisse jamais songer à se confondre avec ce dernier ? L'Américain du Sud a deux passions énergiques qui le porteront toujours à s'isoler : il craindra de ressembler au nègre son ancien esclave, et de descendre au-dessous du blanc son voisin.

S'il fallait absolument prévoir l'avenir, je dirais que, suivant le cours probable des choses, l'abolition de l'esclavage au Sud fera croître la répugnance que la population blanche y éprouve pour les noirs. Je fonde cette opinion sur ce que j'ai déjà

remarqué d'analogie au Nord. J'ai dit que les hommes blancs du Nord s'éloignent des nègres avec d'autant plus de soin que le législateur marque moins la séparation légale qui doit exister entre eux : pourquoi n'en serait-il pas de même au Sud ? Dans le Nord, quand les blancs craignent d'arriver à se confondre avec les noirs, ils redoutent un danger imaginaire. Au Sud, où le danger serait réel, je ne puis croire que la crainte fût moindre.

Si, d'une part, on reconnaît (et le fait n'est pas douteux) que dans l'extrême sud, les noirs s'accumulent sans cesse et croissent plus vite que les blancs ; si, d'une autre, on concède qu'il est impossible de prévoir l'époque où les noirs et les blancs arriveront à se mêler et à retirer de l'état de société les mêmes avantages, ne doit-on pas en conclure que, dans les États du Sud, les noirs et les blancs finiront tôt ou tard par entrer en lutte ?

Quel sera le résultat final de cette lutte ?

On comprendra sans peine que sur ce point il faut se renfermer dans le vague des conjectures. L'esprit humain parvient avec peine à tracer en quelque sorte un grand cercle autour de l'avenir ; mais en dedans de ce cercle, s'agit le hasard qui échappe à tous les efforts. Dans le tableau de l'avenir, le hasard forme toujours comme le point obscur où l'œil de l'intelligence ne saurait pénétrer. Ce qu'on peut dire est ceci : dans les Antilles, c'est la race blanche qui semble destinée à succomber ; sur le continent, la race noire.

Dans les Antilles, les blancs sont isolés au milieu d'une immense population de noirs ; sur le conti-

nen, les noirs sont placés entre la mer et un peuple innombrable, qui déjà s'étend au-dessus d'eux comme une masse compacte, depuis les glaces du Canada jusqu'aux frontières de la Virginie, depuis les rivages du Missouri jusqu'aux bords de l'océan Atlantique. Si les blancs de l'Amérique du Nord restent unis, il est difficile de croire que les nègres puissent échapper à la destruction qui les menace ; ils succomberont sous le fer ou la misère. Mais les populations noires, accumulées le long du golfe du Mexique, ont des chances de salut, si la lutte entre les deux races vient à s'établir, alors que la confédération américaine sera dissoute. Une fois l'anneau fédéral brisé, les hommes du Sud auraient tort de compter sur un appui durable de la part de leurs frères du Nord. Ceux-ci savent que le danger ne peut jamais les atteindre ; si un devoir positif ne les constraint de marcher au secours du Sud, on peut prévoir que les sympathies de race seront impuissantes.

Quelle que soit, du reste, l'époque de la lutte, les blancs du Sud, fussent-ils abandonnés à eux-mêmes, se présenteront dans la lice avec une immense supériorité de lumières et de moyens ; mais les noirs auront pour eux le nombre et l'énergie du désespoir. Ce sont là de grandes ressources quand on a les armes à la main. Peut-être arrivera-t-il alors à la race blanche du Sud ce qui est arrivé aux Maures d'Espagne. Après avoir occupé le pays pendant des siècles, elle se retirera enfin peu à peu vers la contrée d'où ses aïeux sont autrefois venus, abandonnant aux nègres la possession d'un pays

que la Providence semble destiner à ceux-ci, puisqu'ils y vivent sans peine et y travaillent plus facilement que les blancs.

Le danger, plus ou moins éloigné, mais inévitable, d'une lutte entre les noirs et les blancs qui peuplent le sud de l'Union, se présente sans cesse comme un rêve pénible à l'imagination des Américains. Les habitants du Nord s'entretiennent chaque jour de ces périls, quoique directement ils n'aient rien à en craindre. Ils cherchent vainement à trouver un moyen de conjurer les malheurs qu'ils prévoient.

Dans les États du Sud, on se tait ; on ne parle point de l'avenir aux étrangers ; on évite de s'en expliquer avec ses amis ; chacun se le cache pour ainsi dire à soi-même. Le silence du Sud a quelque chose de plus effrayant que les craintes bruyantes du Nord.

Cette préoccupation générale des esprits a donné naissance à une entreprise presque ignorée qui peut changer le sort d'une partie de la race humaine.

Redoutant les dangers que je viens de décrire, un certain nombre de citoyens américains se réunirent en société dans le but d'importer à leurs frais sur les côtes de la Guinée les nègres libres qui voudraient échapper à la tyrannie qui pèse sur eux¹.

¹ Cette société prit le nom de Société de la Colonisation des noirs. Voyez ses rapports annuels, et notamment le quinzième. Voyez aussi la brochure déjà indiquée intitulée : *Letters on the colonisation Society and on its probable results*, par M. Carey. Philadelphie, avril 1833.

En 1820, la société dont je parle parvint à fonder en Afrique, par le 7^e degré de latitude nord, un établissement auquel elle donna le nom de *Liberia*. Les dernières nouvelles annonçaient que deux mille cinq cents nègres se trouvaient déjà réunis sur ce point. Transportés dans leur ancienne patrie, les noirs y ont introduit des institutions américaines. Liberia a un système représentatif, des jurés nègres, des magistrats nègres, des prêtres nègres ; on y voit des temples et des journaux, et par un retour singulier des vicissitudes de ce monde, il est défendu aux blancs de se fixer dans ses murs¹.

Voilà à coup sûr un étrange jeu de la fortune ! Deux siècles se sont écoulés depuis le jour où l'habitant de l'Europe entreprit d'enlever les nègres à leur famille et à leur pays pour les transporter sur les rivages de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui on rencontre l'Européen occupé à charrier de nouveau à travers l'océan Atlantique les descendants de ces mêmes nègres, afin de les reporter sur le sol d'où il avait jadis arraché leurs pères. Des barbares ont été puiser les lumières de la civilisation au sein de la servitude, et apprendre dans l'esclavage l'art d'être libres.

Jusqu'à nos jours, l'Afrique était fermée aux arts et aux sciences des blancs. Les lumières de l'E-

¹ Cette dernière règle a été tracée par les fondateurs eux-mêmes de l'établissement. Ils ont craint qu'il n'arrivât en Afrique quelque chose d'analogue à ce qui se passe sur les frontières des États-Unis, et que les nègres, comme les Indiens, entrant en contact avec une race plus éclairée que la leur, ne fussent détruits avant de pouvoir se civiliser.

rope, importées par des Africains, y pénétreront peut-être. Il y a donc une belle et grande idée dans la fondation de Liberia ; mais cette idée, qui peut devenir si féconde pour l'Ancien-Monde, est stérile pour le Nouveau.

En douze ans, la société de colonisation des noirs a transporté en Afrique deux mille cinq cents nègres. Pendant le même espace de temps, il en naissait environ sept cent mille dans les États-Unis.

La colonie de Liberia fût-elle en position de recevoir chaque année des milliers de nouveaux habitants, et ceux-ci en état d'y être conduits utilement ; l'Union se mît-elle à la place de la société et employât-elle annuellement ses trésors¹ et ses vaisseaux à exporter des nègres en Afrique, elle ne pourrait point encore balancer le seul progrès naturel de la population parmi les noirs ; et n'enlevant pas chaque année autant d'hommes qu'il en vient au monde, elle ne parviendrait pas même à sus-

¹ Il se renconterait bien d'autres difficultés encore dans une pareille entreprise. Si l'Union, pour transporter les nègres d'Amérique en Afrique, entreprenait d'acheter les noirs à ceux dont ils sont les esclaves, le prix des nègres, croissant en proportion de leur rareté, s'élèverait bientôt à des sommes énormes, et il n'est pas croyable que les États du Nord consentissent à faire une semblable dépense, dont ils ne devraient point recueillir les fruits. Si l'Union s'emparait de force ou acquérait à un bas prix fixé par elle les esclaves du Sud, elle créerait une résistance insurmontable parmi les États situés dans cette partie de l'Union. Des deux côtés on aboutit à l'impossible.

prendre les développements du mal qui grandit chaque jour dans son sein¹.

La race nègre ne quittera plus les rivages du continent américain, où les passions et les vices de l'Europe l'ont fait descendre ; elle ne disparaîtra du Nouveau-Monde qu'en cessant d'exister. Les habitants des États-Unis peuvent éloigner les malheurs qu'ils redoutent, mais ils ne sauraient aujourd'hui en détruire la cause.

Je suis obligé d'avouer que je ne considère pas l'abolition de la servitude comme un moyen de retarder, dans les États du Sud, la lutte des deux races.

Les nègres peuvent rester longtemps esclaves sans se plaindre ; mais entrés au nombre des hommes libres, ils s'indigneront bientôt d'être privés de presque tous les droits de citoyens ; et ne pouvant devenir les égaux des blancs, ils ne tarderont pas à se montrer leurs ennemis.

Au Nord, on avait tout profit à affranchir les esclaves ; on se délivrait ainsi de l'esclavage, sans avoir rien à redouter des nègres libres. Ceux-ci étaient trop peu nombreux pour réclamer jamais leurs droits. Il n'en est pas de même au Sud.

La question de l'esclavage était pour les maîtres, au Nord, une question commerciale et manufacturière ; au Sud, c'est une question de vie ou de mort.

¹ Il y avait en 1830 dans les États-Unis 2 010 327 esclaves, et 319 439 affranchis ; en tout 2 329 766 nègres ; ce qui formait un peu plus du cinquième de la population totale des États-Unis à la même époque.

Il ne faut donc pas confondre l'esclavage au Nord et au Sud.

Dieu me garde de chercher, comme certains auteurs américains, à justifier le principe de la servitude des nègres ; je dis seulement que tous ceux qui ont admis cet affreux principe autrefois ne sont pas également libres aujourd'hui de s'en départir.

Je confesse que quand je considère l'état du Sud, je ne découvre, pour la race blanche qui habite ces contrées, que deux manières d'agir : affranchir les nègres et les fondre avec elle ; rester isolés d'eux et les tenir le plus longtemps possible dans l'esclavage. Les moyens termes me paraissent aboutir prochainement à la plus horrible de toutes les guerres civiles, et peut-être à la ruine de l'une des deux races.

Les Américains du Sud envisagent la question sous ce point de vue, et ils agissent en conséquence. Ne voulant pas se fondre avec les nègres, ils ne veulent point les mettre en liberté.

Ce n'est pas que tous les habitants du Sud regardent l'esclavage comme nécessaire à la richesse du maître ; sur ce point, beaucoup d'entre eux sont d'accord avec les hommes du Nord, et admettent volontiers avec ceux-ci que la servitude est un mal ; mais ils pensent qu'il faut conserver ce mal pour vivre.

Les lumières, en s'accroissant au Sud, ont fait apercevoir aux habitants de cette partie du territoire que l'esclavage est nuisible au maître, et ces mêmes lumières leur montrent, plus clairement qu'ils ne l'avaient vu jusqu'alors, la presque impossibilité de

le détruire. De là un singulier contraste : l'esclavage s'établit de plus en plus dans les lois, à mesure que son utilité est plus contestée ; et tandis que son principe est graduellement aboli dans le Nord, on tire au Midi, de ce même principe, des conséquences de plus en plus rigoureuses.

La législation des États du Sud relative aux esclaves présente de nos jours une sorte d'atrocité inouïe, et qui seule vient révéler quelque perturbation profonde dans les lois de l'humanité. Il suffit de lire la législation des États du Sud pour juger la position désespérée des deux races qui les habitent.

Ce n'est pas que les Américains de cette partie de l'Union aient précisément accru les rigueurs de la servitude ; ils ont, au contraire, adouci le sort matériel des esclaves. Les anciens ne connaissaient que les fers et la mort pour maintenir l'esclavage ; les Américains du Sud de l'Union ont trouvé des garanties plus intellectuelles pour la durée de leur pouvoir. Ils ont, si je puis m'exprimer ainsi, spiritualisé le despotisme et la violence. Dans l'antiquité, on cherchait à empêcher l'esclave de briser ses fers ; de nos jours, on a entrepris de lui en ôter le désir.

Les anciens enchaînaient le corps de l'esclave, mais ils laissaient son esprit libre et lui permettaient de s'éclairer. En cela ils étaient conséquents avec eux-mêmes ; il y avait alors une issue naturelle à la servitude : d'un jour à l'autre l'esclave pouvait devenir libre et égal à son maître.

Les Américains du Sud, qui ne pensent point qu'à aucune époque les nègres puissent se confondre avec eux, ont défendu, sous des peines sévères, de leur apprendre à lire et à écrire. Ne voulant pas les éléver à leur niveau, ils les tiennent aussi près que possible de la brute.

De tout temps, l'espérance de la liberté avait été placée au sein de l'esclavage pour en adoucir les rigueurs.

Les Américains du Sud ont compris que l'affranchissement offrait toujours des dangers, quand l'affranchi ne pouvait arriver un jour à s'assimiler au maître. Donner à un homme la liberté et le laisser dans la misère et l'ignominie, qu'est-ce faire, sinon fournir un chef futur à la révolte des esclaves ? On avait d'ailleurs remarqué depuis long-temps que la présence du nègre libre jetait une inquiétude vague au fond de l'âme de ceux qui ne l'étaient pas, et y faisait pénétrer, comme une lueur douteuse, l'idée de leurs droits. Les Américains du Sud ont enlevé aux maîtres, dans la plupart des cas, la faculté d'affranchir¹.

J'ai rencontré au Sud de l'Union un vieillard qui jadis avait vécu dans un commerce illégitime avec une de ses négresses. Il en avait eu plusieurs enfants qui, en venant au monde, étaient devenus esclaves de leur père. Plusieurs fois celui-ci avait songé à leur léguer au moins la liberté, mais des années s'étaient écoulées avant qu'il pût lever les

¹ L'affranchissement n'est point interdit, mais soumis à des formalités qui le rendent difficile.

obstacles mis à l'affranchissement par le législateur. Pendant ce temps, la vieillesse était venue, et il allait mourir. Il se représentait alors ses fils traînés de marchés en marchés, et passant de l'autorité paternelle sous la verge d'un étranger. Ces horribles images jetaient dans le délire son imagination expirante. Je le vis en proie aux angoisses du désespoir, et je compris alors comment la nature savait se venger des blessures que lui faisaient les lois.

Ces maux sont affreux, sans doute ; mais ne sont-ils pas la conséquence prévue et nécessaire du principe même de la servitude parmi les modernes ?

Du moment où les Européens ont pris leurs esclaves dans le sein d'une race d'hommes différente de la leur, que beaucoup d'entre eux considéraient comme inférieure aux autres races humaines, et à laquelle tous envisagent avec horreur l'idée de s'assimiler jamais, ils ont supposé l'esclavage éternel ; car, entre l'extrême inégalité que crée la servitude, et la complète égalité que produit naturellement parmi les hommes l'indépendance, il n'y a point d'état intermédiaire qui soit durable. Les Européens ont senti vaguement cette vérité, mais sans se l'avouer. Toutes les fois qu'il s'est agi des nègres, on les a vus obéir tantôt à leur intérêt ou à leur orgueil, tantôt à leur pitié. Ils ont violé envers le noir tous les droits de l'humanité, et puis ils l'ont instruit de la valeur et de l'inviolabilité de ces droits. Ils ont ouvert leurs rangs à leurs esclaves, et quand ces derniers tentaient d'y pénétrer, ils les ont chassés avec ignominie. Voulant la servitude, ils se

sont laissé entraîner, malgré eux ou à leur insu, vers la liberté, sans avoir le courage d'être ni complètement iniques, ni entièrement justes.

S'il est impossible de prévoir une époque où les Américains du Sud mêleront leur sang à celui des nègres, peuvent-ils, sans s'exposer eux-mêmes à périr, permettre que ces derniers arrivent à la liberté ? Et s'ils sont obligés, pour sauver leur propre race, de vouloir les maintenir dans les fers, ne doit-on pas les excuser de prendre les moyens les plus efficaces pour y parvenir ?

Ce qui se passe dans le Sud de l'Union me semble tout à la fois la conséquence la plus horrible et la plus naturelle de l'esclavage. Lorsque je vois l'ordre de la nature renversé, quand j'entends l'humanité qui crie et se débat en vain sous les lois, j'avoue que je ne trouve point d'indignation pour flétrir les hommes de nos jours, auteurs de ces outrages ; mais je rassemble toute ma haine contre ceux qui, après plus de mille ans d'égalité, ont introduit de nouveau la servitude dans le monde.

Quels que soient, du reste, les efforts des Américains du Sud pour conserver l'esclavage, ils n'y réussiront pas toujours. L'esclavage, resserré sur un seul point du globe, attaqué par le christianisme comme injuste, par l'économie politique comme funeste ; l'esclavage, au milieu de la liberté démocratique et des lumières de notre âge, n'est point une institution qui puisse durer. Il cessera par le fait de l'esclave ou par celui du maître. Dans les deux cas, il faut s'attendre à de grands malheurs.

Si on refuse la liberté aux nègres du Sud, ils finiront par la saisir violemment eux-mêmes ; si on la leur accorde, ils ne tarderont pas à en abuser.

L'esclavage comme institution historique.

1. FRAGMENT DE LETTRE À CHARLES PAUL (1837)

Cette lettre de 1837 développe une idée forte, ce que Tocqueville appelle une idée mère, concernant un argument souvent repris par les partisans du maintien de l'esclavage, ou d'une abolition progressive, expliquant qu'historiquement il aurait été un progrès, ou un moindre mal par rapport à la situation antérieure lorsque le vainqueur tuait les prisonniers vaincus.

Tocqueville dénonce également, comme un paralogisme, l'autre affirmation de son correspondant qui tend à prouver que : « L'esclavage [aurait] appris aux hommes le prix du travail. »

Dans le texte de La démocratie en Amérique, il a établi, nous l'avons vu plus haut, qu'il n'en est rien. L'existence de l'esclavage entraîne au contraire, et très naturellement, un véritable mépris du travail aussi bien pour l'esclave que pour le maître : « rien n'a plus nui en définitive au développement du travail que l'esclavage [...] La portion la plus intelligente, la plus active de la société reste inactive et l'autre travaille mal. »

[Archives Tocqueville, pièce n° 728.]

8 novembre 1837.

L'esclavage, dites-vous, malgré tous ses maux, a produit trois biens immenses dont il faut lui savoir gré : il a mêlé les hommes, il a empêché le vainqueur de tuer le vaincu, il a appris le prix et la valeur du travail.

Voilà de grands biens en effet ; mais qui vous assure qu'ils ne se seraient pas produits sans l'esclavage ? Ce qui a surtout mêlé les hommes dans l'antiquité, ce sont les migrations coloniales des premiers peuples, leurs expéditions armées, les conquêtes des Romains qui ont fait un seul pays de la moitié de la terre, les irruptions des Barbares qui sont venus ensuite de tous les points de l'horizon se mêler à la grande nation romaine. Au milieu de ces faits principaux, l'esclavage ne me semble qu'un fait secondaire, qui a eu son importance sans doute, mais qui n'était point nécessaire.

L'homme qui avait l'habitude de tuer son prisonnier a sans doute mieux fait de le réduire en servitude, pour celui-là il y a eu progrès. Mais n'y a-t-il donc pas de voie intermédiaire entre tuer un vaincu et le mettre en esclavage et l'humanité n'eût-elle jamais rencontré cette voie ? L'homme n'a pas seulement des instincts de violence, il a aussi des instincts de compassion. Il est perfectible et raisonnable et il comprend à la longue qu'il lui est plus utile de tirer parti d'un peuple conquis en obtenant de lui des tributs et des soldats que de

l'exterminer ou de l'emmener en servitude. Il a toujours existé et il existe encore des peuples étrangers à notre civilisation qui ne tuent pas les vaincus et n'en font pas des esclaves. Dans l'antiquité même, on a rarement fait tous les vaincus esclaves, on concevait donc même dans ce temps-là un milieu entre tuer et asservir. De plus si l'esclavage a rendu la guerre moins cruelle, il l'a rendue infinitéimement plus fréquente. Ceci se voit bien, en Afrique, où toutes les tribus sont sans cesse armées les unes contre les autres dans le seul but de fournir à la traite des esclaves. Je ne sais si dans l'origine on a fait des esclaves pour ne pas tuer des hommes, mais je suis sûr qu'au bout de quelque temps on est venu tuer des hommes pour faire des esclaves.

L'esclavage a appris aux hommes le prix du travail ? Je vous dirai encore là, Monsieur, qui le prouve ? L'homme a naturellement un grand dégoût pour le travail, cela est vrai. Mais que ce dégoût ne pût être vaincu que par la violence physique d'un maître, voilà ce que je ne crois point du tout. Le besoin, l'amour des richesses eussent suffi très probablement pour amener volontairement au travail toute la portion inférieure de la population ainsi que cela se voyait même dans les pays à esclaves, et ainsi que cela s'est vu dans beaucoup de pays où je n'ai jamais ouï dire que l'esclavage ait été introduit. Je ne pense pas, et sur ce point pourtant je n'émetts que des doutes, que l'esclavage proprement dit ait jamais existé dans l'Inde, à la Chine, au Mexique ni au Pérou ; tous ces peuples-là ont exécuté sans

esclaves d'immenses travaux. Ce n'est donc pas l'esclavage qui les a pliés au travail.

Nous sommes bien loin d'être d'accord, Monsieur, car je pense que rien n'a plus nui en définitive au développement du travail que l'esclavage qui a fourni au commencement tant de travailleurs. Il est arrivé dans l'antiquité ce que nous voyons dans nos colonies où le travail étant déshonoré, grâce à l'esclavage, la portion la plus intelligente, la plus active de la société reste inactive et l'autre travaille mal, de sorte qu'il y a immensément de forces physiques et surtout morales de perdues pour la production.

Voilà, Monsieur, ce que j'avais à dire en peu de mots. Les misères causées par l'esclavage sont affreuses, plus affreuses encore que je ne les supposais moi-même avant de vous avoir lu. Elles sont certaines.

Nul ne les a peintes avec plus de force et d'éloquence que vous. Les biens qui sont résultés de l'esclavage sont douteux, je suis convaincu qu'ils se seraient produits sans lui. Permettez-moi donc, Monsieur, de rester dans le sentiment naturel qui me porte à abhorrer l'esclavage et comme principe et comme conséquence.

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous prier de me pardonner toutes les critiques que contient cette trop longue lettre en faveur des sentiments de haute considération pour votre personne et votre talent qui m'ont porté à l'écrire.

2. INTERVENTION À L'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Le 21 avril 1839, l'économiste libéral Dunoyer lut le programme d'un concours qu'il proposait à l'Académie des sciences morales et politiques sur les meilleurs moyens de parvenir à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Tocqueville prit la parole et attaqua vivement les positions défendues par Dunoyer qu'il n'aimait guère. Les termes employés sont forts, il fait état de « [sa] répugnance », comme dans la lettre à Paul il avait écrit : « Permettez-moi donc, Monsieur, de rester dans le sentiment naturel qui me porte à abhorrer l'esclavage et comme principe et comme conséquence. »

Les critiques adressées à Dunoyer sont du même ordre que celles expédiées à Charles Paul. Ajoutons cependant qu'il en appelle aux « droits les plus sacrés de l'humanité », comme il dénoncera plus tard l'extension de l'esclavage aux nouveaux États de l'union comme un crime contre l'humanité.

[Séance du 20 avril 1839. — *Le Phare de la Manche*, 26 mai 1839.]

Messieurs,

Le programme que nous venons d'entendre renferme un certain nombre de principes auxquels, pour ma part, je ne puis associer mon nom. Je demande à l'académie la permission de lui faire connaître les motifs de ma répugnance.

L'honorable auteur du programme, tout en condamnant l'esclavage moderne, nous a laissé entendre que, dans l'origine des sociétés, la servitude

avait été utile à la vie de l'homme, nécessaire aux développements de l'industrie, et il a eu l'air de penser qu'en conséquence elle avait été, à une certaine époque, bonne et légitime.

Je m'élève de toutes mes forces contre cette doctrine, que je considère comme fausse et immorale. Je conteste les faits qui lui servent de base. Je sais que dans l'antiquité reculée on tuait le prisonnier fait à la guerre, et que, plus tard, en le rendant esclave on lui a sauvé la vie.

L'histoire nous dit cela ; mais elle nous dit plus encore ; elle nous apprend, qu'une fois l'esclavage établi dans les habitudes, un grand nombre de guerres meurtrières ont été entreprises pour se procurer des esclaves. L'esclavage, qui, dans le principe, a pu sauver la vie de quelques hommes en condamnant toute leur postérité à d'affreuses misères, a donc causé, par une conséquence indirecte, la mort d'une multitude d'autres.

On dit que sans l'esclavage, les hommes n'auraient jamais pu prendre l'habitude et le goût du travail, et que par conséquent la plupart des industries qui font notre richesse et notre gloire, ne seraient point nées. Rien encore ne me le prouve ; rien dans les témoignages de l'antiquité ne me montre que l'industrie ne fût pas née de la même manière dont elle vit de nos jours, par un travail libre.

Je n'ai vu nulle part que le travail ait été mis en honneur par l'esclavage ; mais j'ai vu par mes propres yeux, en Amérique, comment la présence de l'esclavage déshonorait et empêchait le travail.

Dans les pays à esclaves du Nouveau Monde, j'ai vu les citoyens les plus intelligents et les plus éclairés, c'est-à-dire le plus capables d'enrichir leur pays et eux-mêmes par l'industrie, imbus de ce préjugé ridicule et malfaisant, qu'il y avait dans l'oisiveté quelque chose de glorieux ; dans le travail quelque chose de bas !... Pourquoi cela ? Parce qu'en voyant sous leurs yeux dans tous les travailleurs des esclaves, ils avaient confondu dans une même honte et la servitude et le travail. Dans ces pays, l'esclavage n'a pu servir l'industrie ; il l'a endormie, il l'a tuée !...

Je ne crois donc pas qu'à aucune époque l'esclavage ait été utile à la vie et au bien-être social. Je le croirais, que je n'irais pas encore jusqu'à en conclure qu'à aucune époque son institution a été bonne et légitime.

Je n'admettrai point qu'un acte injuste, immoral, attentatoire aux droits les plus sacrés de l'humanité, puisse jamais se justifier par une raison d'utilité. Ce serait admettre la maxime que la fin justifie les moyens, et c'est une maxime que j'ai toujours détestée, et que je détesterai toujours.

L'esclavage, eût-il en effet contribué à sauver la vie de quelques hommes et augmenté la richesse de quelque peuple, ce que je nie, n'en reste pas moins à mes yeux un horrible abus de la force, un mépris de toutes les lois divines et humaines, qui nous défendent de priver de la liberté notre semblable et de le faire servir malgré lui à notre bien-être.

Ces faits sont odieux de nos jours, ils ne l'étaient pas moins il y trois mille ans.

La préparation de l'abolition française

1. RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. DE TRACY, RELATIVE AUX ESCLAVES DES COLONIES.

Le 6 juin 1839, la Chambre des députés entreprit d'analyser la proposition de loi de Victor Destutt de Tracy concernant une émancipation progressive des esclaves. Tocqueville qui avait été choisi comme rapporteur, déposa ses conclusions le 23 juillet.

L'esclavage est indéfendable comme il le rappelle reprenant l'argument développé précédemment. Il considère que l'absolue nécessité de l'abolition est acquise et que, désormais, le problème est de savoir quand et comment : « L'esclavage est une de ces institutions qui durent mille ans si personne ne s'avise de demander pourquoi elle existe, mais qu'il est presque impossible de maintenir le jour où cette demande est faite. »

Il réfute d'emblée l'argument consistant à demander du temps et un apprentissage afin que l'esclave considéré comme « un être intermédiaire entre la brute et l'homme » puisse acquérir les rudiments de la moralité.

C'est là une antinomie insupportable. Ce n'est pas l'esclave qui est immoral, c'est la situation qui lui est faite et qui le maintient dans les marges de la morale.

Il établit ensuite comment une émancipation progressive, par paliers, est impraticable : si on déclare libres les enfants à naître « comment faire travailler les parents esclaves en présence de leurs enfants libres ? (...) Comment [également] faire travailler le Noir libre à côté du

Noir esclave ? Comment maintenir l'esclave dans l'obéissance en présence et au milieu de Noirs libres ? »

Le maintien de l'esclavage dans les Antilles françaises est une aberration géopolitique et géostratégique ; comment croire un tel maintien possible alors que : « le 1^{er} août 1834, 700 000 noirs sortirent en même temps de l'esclavage, sans qu'il en résultât aucune perturbation profonde. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue, ni une propriété détruite, dans toute la vaste étendue des colonies anglaises. (...) Dans les îles anglaises, non seulement le travail est libre, mais il est énormément rétribué (...) Qui donc retient encore le Nègre parmi nous ? Il est facile de répondre : l'espoir d'une émancipation prochaine. Ôtez-lui cet espoir et il vous échappera bientôt. »

Comment procéder ?

Tocqueville développe alors pragmatiquement un plan ingénieux permettant à la fois d'indemniser les colons, pour éviter que l'abolition n'aboutisse à une ruine économique, et d'émanciper les esclaves.

Les conclusions du rapporteur indiquent clairement l'objectif et les moyens d'y parvenir : « Dans la session de 1841, il sera proposé un projet de loi qui fixera l'époque de l'abolition générale et simultanée de l'esclavage dans les colonies françaises. »

[Juillet 1839.]

Messieurs,

La plupart de ceux qui, jusqu'à présent, se sont occupés de l'esclavage, ont voulu en montrer l'injustice ou en adoucir les rigueurs.

La commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, a reconnu, dès les premiers jours de

son travail, que sa tâche était tout à la fois plus simple et plus grande.

On a quelquefois prétendu que l'esclavage des nègres avait ses fondements et sa justification dans la nature elle-même. On a dit que la traite avait été un bienfait pour la race infortunée qui l'a subie ; et que l'esclave était plus heureux dans la tranquille paix de la servitude qu'au milieu des agitations et des efforts que l'indépendance amène. La commission n'a pas, Dieu merci, à réfuter ces fausses et odieuses doctrines. L'Europe les a depuis long-temps flétries ; elles ne peuvent servir la cause des colonies, et ne sauraient que nuire à ceux des colons qui les professeraient encore.

La commission n'a pas non plus à établir que la servitude peut et doit avoir un jour un terme. C'est aujourd'hui une vérité universellement reconnue, et que ne nient point les possesseurs d'esclaves eux-mêmes.

La question qui nous occupe est donc sortie de la sphère des théories pour entrer enfin dans le champ de la politique pratique. Il ne s'agit point de savoir si l'esclavage est mauvais, et s'il doit finir, mais quand et comment il convient qu'il cesse.

Ceux qui, tout en admettant que l'esclavage ne peut durer toujours, désirent reculer l'époque où l'émancipation doit avoir lieu, disent qu'avant de briser les fers des nègres, il faut les préparer à l'indépendance. Aujourd'hui, le noir échappe presque entièrement aux liens salutaires du mariage ; il est dissolu, paresseux, imprévoyant : sous plus d'un rapport, il ressemble à un enfant dépravé plus qu'à

un homme. Les vérités du christianisme lui sont presque inconnues, et il ne sait de la morale évangélique que le nom.

Éclairez sa religion, régularisez ses moeurs, constituez pour lui la famille, étendez et fortifiez son intelligence de manière à ce qu'il conçoive l'idée et qu'il acquière la prévoyance de l'avenir : après que vous aurez accompli toutes ces choses, vous pourrez sans crainte le rendre libre.

Cela est vrai ; mais si toutes ces préparations ne peuvent se faire dans l'esclavage, exiger qu'elles aient été faites avant que la servitude finisse, n'est-ce pas, en d'autres termes, déclarer qu'elle ne doit jamais finir ? Vouloir donner à un esclave les opinions, les habitudes et les mœurs d'un homme libre, c'est le condamner à rester toujours esclave. Parce que nous l'avons rendu indigne de la liberté, pouvons-nous lui refuser éternellement, à lui et à ses descendants, le droit d'en jouir ?

Il est vrai que l'union conjugale est presque ignorée parmi les esclaves de nos colonies¹. Il est vrai aussi que nos institutions coloniales n'ont point favorisé, autant qu'elles l'auraient dû, le mariage des noirs. Il faut dire cependant que, sur ce point, la volonté individuelle des maîtres a quelquefois essayé de faire ce que la loi ne fait pas. Mais les nègres ont, le plus souvent, échappé et échappent encore à cette influence salutaire.

¹ Voyez les statistiques du mariage dans les documents imprimés par ordre du ministre de la Marine.

Il existe, en effet, une antipathie profonde et naturelle entre l'institution du mariage et celle de l'esclavage. Un homme ne se marie point quand il est dans sa condition de ne pouvoir jamais exercer l'autorité conjugale ; quand ses fils doivent naître ses égaux, et qu'ils sont irrévocablement destinés aux mêmes misères que leur père ; quand, ne pouvant rien sur leur sort, il ne saurait connaître ni les devoirs, ni les droits, ni les espérances, ni les soucis dont la paternité est accompagnée. Il est facile de voir que presque tout ce qui incite l'homme libre à consentir une union légitime manque à l'esclave *par le seul fait de l'esclavage*. Les moyens particuliers dont peut se servir le législateur ou le maître, pour l'exciter à faire ce qu'il l'empêche de désirer, seront donc toujours inutiles.

La même remarque peut s'appliquer à tout le reste.

Comment éclairer et fortifier la raison d'un homme, tant qu'on le retient dans un état où il lui est inutile et où il pourrait lui être nuisible de raisonner ? On ne saurait sérieusement s'en flatter. De même, il est superflu de vouloir rendre actif et diligent un ouvrier qui est forcé de travailler sans salaire ; et c'est un effort puéril qu'entreprendre de donner l'esprit de conduite et les habitudes de la prévoyance à celui dont la condition est de rester étranger à son propre sort, et qui voit son avenir entre les mains d'un autre.

La religion elle-même ne peut pas toujours pénétrer jusqu'à l'esclave ; et elle ne saurait presque

jamais l'atteindre que d'une manière très superficielle.

Tous ceux qui ont eu occasion de vivre dans nos colonies s'accordent à dire que les nègres y sont fort disposés à recevoir et à retenir les croyances religieuses. « Les nègres sont avides de religion », dit M. le gouverneur général de la Martinique, dans un de ses derniers rapports.

Cependant il paraît certain que les mêmes nègres n'ont encore conçu que des idées très obscures et à peine arrêtées en matière de religion. Cela peut être attribué, en partie, au petit nombre de prêtres qui habitent les colonies, au peu de zèle de quelques-uns d'entre eux et à l'indifférence habituelle des maîtres sur ce point. Mais ce ne sont là, on doit le dire, que des causes secondaires ; la cause première est encore et demeure l'esclavage lui-même.

Cela se comprend sans peine et s'explique aisément par ce qui précède.

Dans plusieurs des pays où les Européens ont introduit la servitude, les maîtres se sont toujours opposés, soit ouvertement, soit en secret, à ce que la parole de l'Évangile parvint jusqu'à l'oreille des nègres.

Le christianisme est une religion d'hommes libres ; et ils craignent qu'en la développant dans l'âme de leurs esclaves, on ne vînt à y réveiller quelques-uns des instincts de la liberté.

Lorsqu'il leur est arrivé, au contraire, d'appeler le prêtre au secours de l'ordre, et de l'introduire eux-mêmes dans leurs ateliers, le prêtre a eu peu d'empire, parce qu'il n'apparaissait aux yeux de

l'esclave que comme le substitut du maître et le sanctificateur de l'esclavage. Dans le premier cas, les nègres n'ont pas pu ; dans le second, ils ne veulent pas s'instruire.

Comment, d'ailleurs, parvenir à éléver et à épurer la volonté de celui qui ne sent pas la responsabilité de ses propres actes ? Comment donner l'idée de la dignité morale à qui n'est rien à ses propres yeux ? Il sera toujours bien difficile, quoi qu'on fasse, d'éclairer et de spiritualiser la religion d'un esclave dont des travaux grossiers et incessants remplissent la vie, et qui est naturellement et invinciblement plongé dans l'ignorance par le fait même de sa condition. On ne purifie point les moeurs d'un homme qui ne peut jamais connaître les principaux attraits de l'union conjugale, et qui ne saurait voir dans le mariage qu'un esclavage particulier au sein de la servitude. Si on y regarde avec soin, l'on se convaincra que, dans la plupart des pays à esclaves, le nègre est entièrement indifférent aux vérités religieuses, ou bien qu'il fait du christianisme une superstition ardente et grossière.

Il semble donc qu'il serait peu raisonnable de croire qu'on parvienne à détruire dans la servitude les vices que naturellement et nécessairement la servitude fait naître. La chose est sans exemple dans le monde ; l'expérience seule de la liberté, la liberté longtemps contenue et dirigée par un pouvoir énergique et modéré, peut suggérer et donner à l'homme les opinions, les vertus et les habitudes qui conviennent au citoyen d'un pays libre. L'époque qui suit l'abolition de la servitude a donc tou-

jours été un temps de malaise et d'effort social. C'est là un mal inévitable : il faut se résoudre à le supporter, ou éterniser l'esclavage.

Votre commission, Messieurs, a pensé que tous les moyens qu'on pourrait employer pour préparer les nègres à l'émancipation seraient d'un effet très lent et n'auraient jamais qu'une utilité fort restreinte. Elle a donc jugé qu'on gagnait peu à attendre, et elle s'est demandé s'il n'y avait pas péril à le faire.

L'esclavage est une de ces institutions qui durent mille ans si personne ne s'avise de demander pourquoi elle existe, mais qu'il est presque impossible de maintenir le jour où cette demande est faite.

Si l'on considère ce qui se passe en France, il semble évident qu'au point où en sont aujourd'hui arrivés les esprits, après que les Chambres se sont occupées à plusieurs reprises de la question d'émancipation et l'ont *mise à l'ordre du jour*, suivant l'expression de l'habile rapporteur de la commission précédente, il semble évident, disons-nous, que l'administration ne pourra pas longtemps résister à la pression de l'opinion publique sur ce point, et que, dans un délai désormais très court, elle sera forcée de détruire, soit directement, soit indirectement, l'esclavage. D'une autre part, si l'on considère l'état des colonies, on est conduit à penser que, dans leur intérêt même, la servitude doit bientôt y avoir un terme.

On ne saurait étudier attentivement les documents nombreux qui ont été mis à la disposition de la commission, sans découvrir que, dans les colo-

nies, l'idée de l'abolition de l'esclavage est présente à tous les esprits. L'approche de ce grand changement social, les craintes naturelles et les espérances légitimes qu'il suggère, y troubilent et y agitent profondément les âmes.

Ce qui arrive dans les colonies anglaises qui environnent les nôtres, ce qui se dit et ce qui se fait chaque année dans la mère-patrie, ce qui se passe dans nos îles elles-mêmes, où, depuis huit ans, trente-quatre mille noirs¹ ont été affranchis, tout annonce aux colons que la servitude va bientôt finir.

« L'émancipation, dit le conseil privé de la Guadeloupe (26 décembre 1838), est désormais un fait inévitable, non seulement sous le point de vue des efforts tentés par les abolitionnistes, mais comme conséquence de la position topographique de nos îles et de leur voisinage des colonies anglaises². »

M. le gouverneur de la Guadeloupe, dans son rapport du 25 décembre 1838, dit, en parlant de la réunion extraordinaire du conseil colonial :

« Une espèce de panique s'est répandue, à cette occasion, dans la campagne ; le bruit a circulé que les esclaves étaient disposés à prendre leur liberté de vive force, si elle ne leur était pas donnée au 1^{er} janvier. Aucun fait n'est venu à l'appui des inquié-

¹ Voyez notices statistiques publiées par le ministre de la Marine.

² La Martinique et la Guadeloupe ne sont séparées que par des bras de mer très étroits de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Montserrat et d'Antigue. Toutes ces îles se voient. Sainte-Lucie et la Dominique ayant été françaises, l'exemple de ce qui s'y passe est encore plus contagieux pour nos îles.

tudes qui se sont manifestées. Toutefois, il est certain que les ateliers sont travaillés par la pensée d'une prochaine émancipation. »

Il est facile de concevoir qu'une pareille situation est pleine de périls, et qu'elle fait déjà naître une partie des maux que la destruction de l'esclavage peut produire, sans amener aucun des biens qu'on doit attendre de la liberté. Déjà ce n'est plus un ordre régulier et stable, c'est un état transitoire et orageux : la révolution qu'on voudrait empêcher est commencée. Le colon, qui voit chaque jour s'avancer vers lui cette révolution inévitable, est sans avenir, partant sans prévoyance. Il ne commence pas de nouvelles entreprises, parce qu'il n'est pas certain de pouvoir en recueillir le fruit. Il n'améliore rien, parce qu'il n'est sûr de rien. Il entretient mal ce qui peut-être ne doit pas lui appartenir toujours. L'incertitude de leurs destinées prochaines pèse sur les colonies d'un poids immense ; elle comprime leur intelligence et abat leur courage.

C'est, en partie, à cette cause qu'il faut attribuer le malaise pécuniaire qui se fait sentir dans nos colonies. Les terres et les esclaves y sont sans acheteurs, parce qu'il n'y a pas d'avenir certain pour les propriétaires et pour les maîtres. Ces mêmes effets s'étaient, du reste, fait voir dans la plupart des colonies anglaises, durant l'époque qui a précédé immédiatement l'abolition de l'esclavage. On peut s'en convaincre en lisant les discussions du Parlement anglais, dans la session de 1838.

Si cet état se prolongeait longtemps encore, il ruinerait les blancs et laisserait peu d'espérance

d'arriver jamais d'une manière paisible et heureuse à l'affranchissement des noirs.

Dans ce relâchement graduel et involontaire du lien de l'esclavage, le nègre s'accoutume peu à peu à l'idée d'être craint ; il attribue volontiers ce que l'humanité fait faire en sa faveur à la terreur qu'il inspire. Il devient un mauvais esclave, sans acquérir aucune des vertus de l'homme libre ; il perd les traditions d'obéissance et de respect dont le magistrat aura besoin de se servir quand l'autorité du maître sera abolie.

« Les nègres des Antilles, disent les rapports les plus récents et les plus dignes de foi, quittent presque toutes les nuits leurs cases pour aller courir au loin et se livrer à la débauche. C'est aussi pendant cette liberté des nuits qu'ils se livrent au vol, à la contrebande, et qu'ils tiennent des conciliabules. Quand le jour arrive, ils sont épuisés et peu propres au travail. Lorsque l'on demande aux colons pourquoi ils donnent cette liberté si funeste à leurs esclaves, ils répondent qu'ils sont hors d'état de la leur ôter. En effet, lorsque le maître demande à ses nègres autre chose que ce qu'ils sont accoutumés de faire, ceux-ci le combattent d'abord par la force d'inertie, et, s'il insiste, ils répondent en empoisonnant les bestiaux. La terreur du poison est grande dans le pays ; par elle l'esclave domine le maître. »

Cette terreur du poison paraît surtout répandue à la Martinique. La commission a eu sous les yeux un rapport de M. le gouverneur de la Martinique, en date du 15 mars 1839, dans lequel ce fonctionnaire attribue en partie à la crainte du poison le peu

d'ardeur que mettent les colons à élever des bestiaux. « L'éducation des bestiaux, dit-il, est découragée par le poison. »

L'humanité et la morale ont souvent réclamé, et quelquefois peut-être avec imprudence, l'abolition de l'esclavage. Aujourd'hui c'est la nécessité politique qui l'impose.

Il vaut mieux qu'une main ferme et prudente vienne précipiter et conduire la crise, que de laisser les sociétés coloniales s'affaiblir et se dépraver dans son attente, et devenir enfin incapables de la supporter un jour.

Votre commission, Messieurs, a été unanimement d'avis que le temps est venu de s'occuper activement de l'abolition finale de l'esclavage dans nos colonies, et elle a dû rechercher quel était le meilleur moyen de l'abolir.

Deux systèmes généraux se sont naturellement présentés à sa pensée.

Le premier ne fait arriver les esclaves à la liberté qu'individuellement, et par une suite de mesures lentes et progressives.

Le second fait cesser simultanément pour chacun d'eux la servitude.

Votre commission, après un mûr examen, a été d'avis unanime que l'émancipation simultanée présentait moins d'inconvénients et offrait moins de périls que l'émancipation graduelle.

Cette opinion, qui paraît du reste universellement admise dans les colonies elles-mêmes, peut surprendre au premier abord. Mais un examen attentif fait bientôt découvrir qu'elle se fonde sur des

raisons qui paraissent sans réplique. Ces raisons avaient déjà fort préoccupé la commission dernière. *Le système de l'émancipation simultanée*, avait dit le rapporteur, *a paru préférable*. Toute émancipation graduelle a en effet trois inconvénients très graves :

1^o Lorsque la métropole fait arriver, à la fois, et par l'effet direct et visible de sa seule volonté, tous les esclaves à l'indépendance, elle peut aisément, en retour de ces droits nouveaux qu'elle leur confère, imposer à chacun d'eux certaines obligations particulières et étroites, et les soumettre tous à un régime transitoire qui les habitue graduellement à faire un bon usage de leur liberté.

Comme le changement est complet, que la société entière se transforme en même temps, il n'est pas impossible d'y introduire de nouvelles maximes de gouvernement, une nouvelle police, de nouveaux fonctionnaires, de nouvelles lois. Ces lois s'appliquant à tout le monde, personne ne se sent particulièrement blessé et ne résiste. La mère-patrie est préparée à faire un pareil effort, et les colonies à le subir.

Quand, au contraire, les esclaves n'arrivent qu'un à un à la liberté par un concours de circonstances qui semblent accidentnelles, le changement social qui s'opère échappe aux esprits. À chaque affranchissement individuel, la société coloniale s'altère dans son essence, sans que son apparence extérieure en paraisse changée. Les affranchis continuant à ne former qu'une classe à part, il faudrait créer pour elle une législation spéciale, des magistrats particuliers, un gouvernement exceptionnel ;

entreprises toujours difficiles et souvent périlleuses. Il semble plus simple et moins gênant de s'en rapporter au droit commun.

Or, le droit commun d'une société à esclaves n'est pas en tout semblable au nôtre ; ce serait une grande erreur de le croire. Tous ceux qui ont parcouru les pays où la servitude existe ont pu remarquer que le pouvoir social s'y mêlait de beaucoup moins d'affaires et se préoccupait d'infiniment moins de soins que dans les contrées où l'esclavage est inconnu.

L'autorité n'a pas besoin d'y réprimer le vagabondage et la paresse, puisque l'ouvrier est retenu dans un certain lieu et tenu au travail. La société n'y pourvoit pas aux nécessités des enfants, des vieillards et des malades : ces charges sont attachées à la propriété servile. La plupart des lois de police sont inutiles : la discipline du maître en tient lieu. Dans les pays à esclaves, le maître est le premier magistrat, et quand l'État a établi, maintenu et réglé l'usage de la servitude, la plus grande partie de sa tâche est remplie.

La législation d'un pays à esclaves n'a pas prévu l'existence d'un grand nombre d'hommes libres, et en même temps pauvres et dépravés. Elle n'a rien préparé pour subvenir à leurs besoins, pour réprimer leurs désordres et corriger leurs vices.

L'affranchi y abuse donc aisément de son indépendance pour y mener une vie oisive et vagabonde. Ce mal est d'abord peu sensible, mais il s'accroît à mesure que le nombre des affranchissements augmente, jusqu'à ce qu'on se trouve enfin

tout à coup, sans l'avoir prévu, en face de toute une population ignorante, misérable et désordonnée, dans le sein de laquelle on ne rencontre que les vices des hommes libres, et qu'il est désormais impossible de moraliser et de conduire.

2° Le système de l'émancipation graduelle, qui rend plus difficile au pouvoir social la tâche de forcer l'affranchi au travail, a de plus cet effet qu'il écarte l'affranchi de vouloir travailler. Tous ceux qui ont parcouru les pays à esclaves se sont aperçus que l'idée du travail y était indissolublement liée à l'idée de la servitude. On n'y évite pas seulement le travail comme un effort pénible, on le fuit comme un déshonneur. Et l'expérience apprend que presque partout où il y a des esclaves qui travaillent, les hommes libres restent oisifs.

Tant que l'émancipation graduelle n'est pas terminée (et son opération doit être lente, pour qu'elle puisse remplir l'objet de ceux qui la préfèrent à l'émancipation simultanée), une partie de la population noire demeure attachée au travail forcé ; le travail reste le cachet de l'esclavage, et chaque nègre, en arrivant à la liberté, est naturellement conduit à considérer l'oisiveté tout à la fois comme le plus doux et le plus glorieux privilège de son nouvel état. L'émancipation graduelle a donc pour résultat nécessaire de livrer successivement chacun de ceux auxquels elle s'applique, au vagabondage et à la misère aussi bien qu'à la liberté.

Ceci suffit pour expliquer ce qui se passe dans nos colonies.

On voit, par les dépêches de MM. les gouverneurs, que, parmi les trente-quatre mille esclaves¹ qui ont été affranchis depuis 1830, il n'y en a eu qu'un très petit nombre qui se soient livrés au travail. Aucun ne s'est adonné aux travaux de l'agriculture, travaux particulièrement déshonorés aux yeux des noirs, parce qu'ils n'ont jamais été entrepris et ne sont encore suivis que par des esclaves. « Qui ne conçoit, dit le conseil privé de la Guadeloupe, que le passé du travail a compromis son avenir ? Qui ne conçoit la répugnance du travail libre pour la continuation du travail esclave ? Qui ne conçoit enfin que la mise en présence de ces deux sortes de travail est une contradiction et un obstacle au but qu'on doit se proposer, celui de réhabiliter, par la liberté, la culture de la terre déshonorée par l'esclavage ? »

3° Toute émancipation graduelle a d'ailleurs pour effet inévitable de mener par un chemin très court à une émancipation complète.

On en a un exemple bien récent et bien frappant dans ce qui vient de se passer dans les colonies anglaises. Une partie des nègres devait arriver à la liberté complète deux ans avant l'autre. Dès que le terme est arrivé pour les premiers, il a fallu l'avancer pour les seconds ; et tous ont pris en même temps possession de l'indépendance.

On peut affirmer sans crainte qu'il en sera ainsi dans tous les pays qui voudront suivre cette même voie.

¹ Voyez aussi considérants de l'ordonnance du 11 juin 1839.

Lorsque, au moyen du système de l'émancipation graduelle, un grand nombre de nègres sont arrivés à la liberté, il devient comme impossible de garder les autres dans la servitude. Comment faire travailler le noir libre à côté du noir esclave ? Comment maintenir l'esclave dans l'obéissance en présence et au milieu de noirs libres ? Comment faire supporter la règle de la servitude, quand l'exception de la liberté devient très fréquente, et que la dure loi de l'esclavage, détruite en principe pour tous, n'existe plus que temporairement et partiellement, pour quelques-uns ?

On en arrive donc toujours à émanciper à la fois une multitude d'esclaves. Mais on y arrive malgré soi, sans le savoir, sans pouvoir fixer son moment, sans préparer ses voies ; on y arrive avec une autorité affaiblie, et quand une partie de la population noire a déjà pris des habitudes d'oisiveté et de désordre qui en rendent le gouvernement difficile et la moralisation presque impraticable.

À ces difficultés premières et générales, il faut ajouter une foule de difficultés spéciales et secondaires, qui se découvrent dès qu'on vient à examiner attentivement les différents systèmes d'émancipation graduelle qui, jusqu'à présent, ont été proposés ou mis en pratique.

En 1831, une ordonnance royale vint détruire presque toutes les anciennes barrières qui entraînaient le droit d'affranchir. Depuis cette époque, on a affranchi chaque année, soit par intérêt, soit par caprice, plusieurs milliers de noirs. La plupart de ces affranchis étaient des esclaves âgés ou sans va-

leur, ou bien des personnes jeunes et valides, que des préférences peu honorables faisaient introduire dans la société libre sans moyens assurés d'y pourvoir honnêtement à leurs besoins. Le résultat de cette ordonnance a donc été de faire arriver à la liberté la portion la moins morale et la moins valide de la population noire, tandis que la partie la plus respectable et la plus propre au travail restait dans la servitude.

L'honorable M. de Tracy a indiqué une autre voie : il propose de donner à l'esclave le droit absolu d'acheter sa liberté, moyennant un certain prix fixé d'avance par l'État.

Ce système amène naturellement des effets tout contraires à ceux qui viennent d'être signalés. Les plus forts, les plus jeunes, les plus laborieux, les plus industriels des esclaves, arriveront assurément à la liberté ; les femmes, les enfants, les vieillards, les hommes déréglés ou paresseux resteront seuls dans les mains du maître. Ce résultat est, jusqu'à un certain point, plus moral ; mais il présente aussi de grands périls.

Il est à craindre que, réduit à des agents faibles ou impuissants, l'atelier ne soit bientôt désorganisé ; le travail forcé deviendra improductif, sans qu'on ait réhabilité et organisé le travail libre.

Il est vrai que le principe du rachat forcé existe depuis très longtemps dans les colonies espagnoles, et qu'il ne paraît point y avoir produit de si fâcheux effets.

Mais il est de notoriété publique dans le Nouveau Monde que l'esclavage a toujours eu, chez les

Espagnols, un caractère particulier de douceur. On peut, du reste, s'en convaincre en parcourant les ordonnances rendues par les rois d'Espagne à une époque où, chez toutes les nations de l'Europe, le code noir était encore si fortement empreint de barbarie. Les Espagnols, qui se sont montrés si cruels envers les Indiens, ont toujours conduit les nègres avec une humanité singulière. Dans leurs colonies, le noir a été beaucoup plus près du blanc que dans toutes les autres, et l'autorité du maître y a souvent ressemblé à celle du père de famille. L'esclave, mieux traité, y soupirait moins après une liberté qui devait être précédée de grands efforts. Le législateur lui accordait un droit dont il était peu fréquent qu'il voulût user.

Les règles dont on parle ont été d'ailleurs introduites chez les Espagnols dans un temps où l'esclavage, établi dans les lois et dans les moeurs, était le sort commun et paraissait la destinée naturelle de la race noire. La liberté n'apparaissait alors aux yeux des nègres que comme un état rare et singulier. Rien ne les sollicitait vivement de la saisir. Aujourd'hui, tout les y excite ; aujourd'hui, que l'esclavage est frappé d'une réprobation universelle, et n'apparaît que comme un abus de la force ; qu'il est attaqué énergiquement par les moeurs et mollement défendu par les lois ; qu'il est devenu un fait transitoire et exceptionnel ; aujourd'hui, que la liberté est assez générale et assez proche pour qu'à sa vue toutes les imaginations s'enflamme d'avance.

Un autre mode d'émancipation graduelle a été également proposé par l'honorable M. de Tracy.

Sans détruire l'esclavage de la génération présente, il consiste à déclarer libres tous les enfants à naître.

Ce moyen n'amène pas à sa suite les résultats fâcheux qui viennent d'être signalés ; mais il présente d'autres difficultés et d'autres périls.

Maintenant que le mariage est presque inconnu parmi les esclaves, il n'existe guère de rapport naturel et nécessaire qu'entre la mère et l'enfant. Ce dernier lien de la famille, qu'il serait si important de conserver, est rompu, si, tandis que l'enfant est traité comme un homme libre, la mère reste dans l'esclavage ; si, par une interversion monstrueuse, l'une est placée dans l'échelle sociale plus bas que l'autre ; état contre nature, et dont il ne saurait jamais sortir rien d'utile ni de bon.

Ici, d'ailleurs, se présentent, dans toute leur force, les objections générales déjà produites contre toute émancipation graduelle. Comment, au milieu des générations précédentes restées dans l'esclavage, obtenir le travail de la jeune génération affranchie ? Comment faire travailler les parents esclaves en présence de leurs enfants libres ?

Votre commission, Messieurs, étant ainsi demeurée convaincue que l'émancipation simultanée était, à tout prendre, le moyen le moins dangereux de détruire l'esclavage, ne s'est plus appliquée qu'à rechercher à quelles conditions générales et de quelle manière cette émancipation devait avoir lieu.

Votre commission a repoussé tout d'abord l'assimilation qu'on voudrait faire de la propriété

de l'esclave aux autres propriétés que la loi protège. Elle n'admet pas que l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique soit rigoureusement applicable au cas où l'État rend un nègre à la liberté. L'homme n'a jamais eu le droit de posséder l'homme, et le fait de la possession a toujours été et est encore illégitime.

Alors même, d'ailleurs, que les principes en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique seraient ici applicables, il est évident que le colon ne saurait, d'après ces principes, réclamer d'avance le remboursement de la valeur totale de son esclave ; car, à la place de cet esclave qu'elle lui enlève, la loi lui offre un ouvrier libre. L'ouvrier libre ne sert, il est vrai, que moyennant salaire ; mais l'esclave ne pouvait non plus servir qu'à la condition d'être acheté, nourri, soigné et vêtu : c'était encore le salaire sous une autre forme. Le colon ne serait donc attaqué dans sa fortune par le fait de l'émancipation, et n'aurait un droit rigoureux à une indemnité que si, par le résultat encore inconnu de cette même émancipation, les nègres refusaient de travailler, ou si le salaire qu'ils demandaient pour leur travail excédait la somme pour laquelle on pouvait se procurer leur coopération forcée du temps de l'esclavage.

Toutefois, Messieurs, votre commission a unanimement pensé qu'il ne serait ni humain, ni équitable, ni sage, de ne point venir au secours des colonies au moment où l'émancipation générale est prononcée, et pendant qu'elle s'opère.

C'est avec l'autorisation, c'est avec l'appui et le concours de la métropole, que les colons ont entrepris de cultiver la terre à l'aide d'esclaves. Dès 1679¹ un arrêt du conseil accorda une prime de 13 livres par chaque tête de nègre importée dans les colonies. Des lettres patentes de 1696 et 1704 confirment ce privilège des vendeurs d'esclaves. Toute la législation relative aux colonies, pendant le XVIII^e siècle, est remplie d'encouragements semblables, et, cinq ans encore avant la Révolution, le 28 octobre 1784, un arrêt du conseil porte : « Les avantages faits aux armateurs qui s'occupent de la traite des nègres étant devenus insuffisants, et ces armateurs ne suivant pas le commerce de la traite avec autant d'activité que l'exigerait l'intérêt des colonies, Sa Majesté, toujours portée à donner à ses colonies et aux armateurs de son royaume des marques de protection, a bien voulu accorder de nouveaux encouragements à la traite. » Suit une longue énumération des nouveaux priviléges.

La France a donc favorisé de tout son pouvoir le trafic des esclaves pendant plus d'un siècle, et elle n'a cessé de le tolérer que depuis neuf ans ; aujourd'hui, plus éclairée et plus juste, elle veut substituer au travail forcé le travail libre. La science indique, et plusieurs expériences déjà faites dans l'intérieur même des tropiques² semblent prouver que la culture à l'aide des nègres affranchis peut

¹ Arrêt du 25 mars 1679.

² Voyez notamment ce que dit Flinter sur la colonie espagnole de Porto-Rico.

devenir plus facile, plus productive et moins onéreuse que la culture à l'aide des noirs esclaves. Il est donc permis de croire que la révolution opérée dans nos îles serait heureuse pour les colons comme pour les nègres, et, qu'après qu'elle serait terminée, il en coûterait moins au propriétaire du sol pour cultiver ses champs avec un petit nombre d'ouvriers dont il paierait le salaire suivant le travail, qu'il ne lui en coûte aujourd'hui où il est obligé d'acheter et d'entretenir toute l'année autour de lui une multitude d'esclaves, dont une partie considérable reste toujours improductive.

Mais, d'un autre côté, il faut le reconnaître, le succès d'un si grand changement social est toujours accompagné d'incertitude ; alors même que le résultat final de la grande expérience que nous allons tenter serait de nature à nous satisfaire, comme il y a tant de justes raisons de le croire, le passage d'un état à l'autre ne se fera jamais sans péril ; il sera accompagné d'un malaise inévitable ; il amènera des changements d'habitude et de méthode toujours pénibles et souvent onéreux. Il est possible, il est probable même que, pendant un certain temps, jusqu'à ce que le nègre ait été amené par une législation nouvelle à des moeurs laborieuses, l'exploitation des terres dans les colonies sera moins productive et plus chère par le travail libre qu'elle ne l'est par le travail forcé ; en d'autres termes, que les salaires s'élèveront plus haut chaque année que ne s'élèvent aujourd'hui l'achat et l'entretien des esclaves. Laisser courir aux colons seuls ces chances, serait une iniquité flagrante. Il est indigne de la

grandeur et de la générosité de la France de faire triompher enfin les principes de la justice, de l'humanité et de la raison, qui ont été si longtemps méconnus par elle et par ses enfants d'outre-mer, aux dépens de ces derniers seulement ; de prendre pour elle seule l'honneur d'une réparation si tardive, et de n'en laisser aux colons que la charge. Une grande injustice a été commise par les uns et par les autres : il faut que les uns et les autres contribuent à la réparer.

La commission a pensé, d'ailleurs, que, quand cette manière d'agir ne serait pas indiquée par l'équité, l'intérêt seul en ferait une loi.

Pour arriver sans trouble au résultat heureux que l'émancipation doit produire, il est nécessaire d'obtenir et de conserver l'actif concours des colons. On n'y réussirait point en les abandonnant à eux-mêmes et en ne les aidant point à traverser la crise qu'on aurait fait naître.

Il y a une vérité qu'on ne saurait méconnaître : l'émancipation sera d'autant plus facile, la transition d'un état à l'autre d'autant plus paisible et plus courte que les propriétaires du sol seront plus riches. Tout devient difficile si l'émancipation s'opère au milieu de leur gêne ; tout devient périlleux si elle commence au milieu de leur ruine. Il n'y a qu'une société coloniale prospère qui puisse aisément supporter le passage de la servitude à la liberté.

Or il paraît certain que, dans nos colonies, surtout dans les colonies des Antilles, la situation pécuniaire des propriétaires est depuis longtemps fort gênée.

Des renseignements, que la commission a lieu de croire dignes de foi, portent les seules dettes hypothécaires contractées et non acquittées, depuis dix ans, à la Guadeloupe et à la Martinique, à 130 millions ; c'est à peu près le quart du capital représenté par toutes les propriétés rurales de ces deux îles¹. L'intérêt de l'argent est à 16% environ².

Avant de retirer au colon le travail forcé de ses esclaves, il est prudent de le mettre en état d'acheter le travail libre des ouvriers.

Votre commission a pensé que ces considérations seraient suffisantes pour déterminer la Chambre à la dépense qui sera nécessaire.

La France, Messieurs, ne veut pas détruire l'esclavage pour avoir la douleur de voir les blancs ruinés quitter le sol des colonies et les noirs retomber dans la barbarie. Elle n'entend pas seulement donner la liberté à des hommes qui en sont privés, mais constituer des sociétés civilisées, industrieuses et paisibles. Elle ne refusera pas à son gouvernement les moyens d'y parvenir.

¹ La valeur des terres à la Martinique est évaluée à 330 385 450 fr. ; la valeur des terres de la Guadeloupe à 268 371 925 fr. Voyez documents statistiques publiés par le ministre de la Marine.

² La commission a reconnu que cette situation fâcheuse était due en partie à ce que, dans les colonies des Antilles, l'expropriation forcée n'existant pas, et elle a accueilli avec reconnaissance l'assurance que lui ont donnée MM. les ministres qu'à la session de 1840 un projet de loi ayant pour objet d'introduire la saisie immobilière dans nos Antilles serait présenté en temps utile.

La France n'oubliera point qu'il s'agit ici de la liberté, du bonheur, de la vie de trois cent mille de nos semblables, qui tous parlent notre langue, obéissent à nos lois et tournent en ce moment vers nous leurs regards, comme vers leurs libérateurs ou leurs pères. Si la France croit que le moment est arrivé de régénérer et de sauver ces sociétés lointaines qui sont son ouvrage et dont elle a exposé l'avenir en introduisant dans leur sein la servitude, elle ne jugera pas qu'il convienne au rang qu'elle occupe dans le monde, de compromettre le succès d'une si glorieuse et si sainte entreprise par économie.

La commission, d'ailleurs, a pensé que l'émancipation pouvait être conduite de telle manière et accompagnée de telles mesures que le Trésor ne fût appelé à faire qu'une avance, et que la nation pût se couvrir, par le produit du travail des affranchis, d'une portion des frais que l'émancipation aurait amenés. Ceci sera expliqué plus loin. La commission, Messieurs, a donc été d'avis unanime qu'on devait accorder aux colons une indemnité dont, quant à présent, le montant n'a pu être évalué par elle, mais dont la plus grande partie serait payée avant que l'émancipation ne fût accomplie.

La commission ne regarde pas, du reste, l'indemnité comme la seule condition nécessaire au succès de l'entreprise ; il y en a plusieurs autres qui lui restent à indiquer.

Il importe d'abord de se fixer sur l'espèce de péril qui est à craindre.

Beaucoup de personnes, préoccupées des souvenirs de Saint-Domingue, sont portées à croire que l'émancipation des esclaves fera naître prochainement entre les deux races qui habitent nos colonies, des collisions sanglantes, d'où l'expulsion, le massacre des blancs doivent bientôt sortir. Tout porte à penser que ces craintes sont entièrement imaginaires, ou du moins fort exagérées. La commission a examiné avec le plus grand soin tous les documents relatifs à l'affranchissement des esclaves dans les colonies anglaises, et elle croit devoir déclarer que rien de ce qui s'est passé dans ces colonies ne lui a donné lieu de croire que l'émancipation dût être accompagnée des désastres que l'on redoute.

L'Angleterre possédait dix-neuf colonies à esclaves ; ces colonies contenaient en tout environ neuf cent mille noirs ou mulâtres, et seulement deux cent trente mille blancs, ou à peu près. Parmi ces colonies, l'une d'elles, la Jamaïque, comptait à elle seule trois cent vingt-deux mille esclaves et trente-cinq mille blancs ; une autre, Démérari, est placée sur le continent et environnée de pays inhabités, où les nègres peuvent aisément se réunir loin de la puissance des blancs. L'émancipation a causé et cause encore du malaise dans les colonies anglaises ; mais nulle part elle n'a donné lieu à de graves désordres ni à des tentatives d'insurrection. L'Angleterre entretient cependant peu de troupes dans ses colonies, et l'émancipation y a été accompagnée de circonstances qui pouvaient aisément servir de cause aux désordres et à la violence.

Les colonies de la France ne sont qu'au nombre de quatre¹ ; trois d'entre elles sont des îles qui n'offrent qu'une petite surface, et la quatrième est presque inhabitée². Sur ces îles, la population tout entière est sans cesse placée sous la main du gouvernement ; elle ne peut se soustraire à son action journalière.

L'impossibilité où seraient les nègres de résister doit leur en ôter toujours le désir. L'esclavage, d'ailleurs, devenu assez doux depuis longtemps dans les colonies françaises, ne saurait appeler la vengeance des noirs sur leurs anciens maîtres.

Ce qui est à craindre de l'émancipation, ce n'est pas la mort violente de nos colonies, c'est leur déperissement graduel et la ruine de leur industrie par la cessation, la diminution considérable ou le haut prix du travail. On n'a pas à redouter que les noirs massacrent les blancs ; mais il faut appréhender qu'ils ne se refusent à travailler avec eux et pour eux, ou qu'ils se bornent à quelques efforts passagers, qui, sous le ciel des tropiques, peuvent suffire à satisfaire les premiers besoins de l'homme.

¹ En mettant à part le Sénégal, qui n'est qu'un comptoir.

² La plus grande longueur de la Martinique est 16 lieues et sa largeur 7 lieues.

Les deux îles de la Guadeloupe, mises ensemble, présentent une longueur de 22 à 23 lieues, et une largeur moyenne de 5 à 7 lieues.

Bourbon a 14 lieues de long sur 9 à 10 de large.

La surface de la Guyane est évaluée à 18 000 lieues carrées, mais cette colonie ne compte encore que 5 000 habitants libres et 16 000 esclaves. Voyez les Notices statistiques publiées par le ministre de la Marine.

C'est là le seul péril qui paraisse à craindre : mais il est grave, et il faut le conjurer à tout prix ; car la France travaille à faire des sociétés civilisées et non des hordes de sauvages. Il faut donc que la métropole, après avoir agi sur le colon par l'indemnité, agisse, à son tour, sur l'esclave, par une législation ferme et prudente, qui le familiarise d'abord et le plie ensuite, s'il en est besoin, aux habitudes laborieuses et viriles de la liberté.

La Chambre pensera, sans doute, qu'arrivé à ce point, et pourachever d'éclairer le côté pratique de la question, il convient de considérer ici de quelle manière l'émancipation a été opérée dans les colonies anglaises.

En 1823, la Chambre des communes déclara par une résolution que, dans dix ans, l'esclavage devait être aboli.

Rien n'indique que, durant les dix ans qui s'écoulèrent, en effet, à partir de cette époque, sans que la liberté des noirs fût proclamée, les colonies aient fait aucun effort pour se préparer au changement qui leur était annoncé. La plupart d'entre elles résistèrent même opiniâtrement aux tentatives que fit la mère-patrie pour les amener à prendre des mesures préparatoires. Dans plusieurs d'entre elles, principalement à la Jamaïque, une grande gêne régnait depuis longtemps dans la plupart des fortunes particulières.

C'est dans ces circonstances qu'en 1833 intervint le bill d'émancipation.

Personne n'ignore que les colonies anglaises ne sont pas toutes soumises au même régime.

Les plus anciennes, comme la Jamaïque, forment presque des États indépendants ; elles ont des assemblées politiques, qui s'attribuent le droit exclusif de faire des lois, et qui prétendent ne point relever du Parlement anglais, mais seulement du roi d'Angleterre. Les plus récentes, telles que la Guyane, n'ont point de corps représentatif proprement dit, et le pouvoir royal les administre à peu près sans contrôle.

Il était nécessaire de rappeler ces faits pour bien comprendre ce qui va suivre.

Le bill déclarait qu'à partir du 1^{er} août 1834, la servitude serait abolie dans toutes les colonies anglaises¹ ; l'esclave échappait alors pour toujours à l'arbitraire du maître, pour n'être plus soumis qu'à l'action de la loi.

Cependant le législateur ne lui accordait pas immédiatement tous les droits de l'homme libre.

Les esclaves âgés de plus de six ans au 1^{er} août 1834 étaient forcés de demeurer, pendant un certain nombre d'années, près de leurs anciens maîtres, et de les servir comme apprentis.

Le terme de l'apprentissage fut fixé au 1^{er} août 1838 pour les esclaves attachés à la personne, et, pour ceux en bien plus grand nombre qui étaient occupés à la culture de la terre, au 1^{er} août 1840.²

¹ Excepté à l'Île de France, où elle devait durer six mois de plus, et au Cap de Bonne-Espérance, où l'époque de l'abolition était retardée de quatre mois.

² La raison de cette différence est celle-ci : le législateur n'avait imposé que certaines heures de travail au nègre cultivateur, tandis qu'il avait été obligé de laisser constamment le

L'apprenti agriculteur, ou *predial*, suivant l'expression du bill, conservait de l'esclavage l'obligation de servir, sans salaire, pour le compte d'un maître qu'il ne pouvait quitter à volonté. Mais le maître ne pouvait plus arbitrairement le forcer au travail. Entre ces deux hommes venait s'interposer, pour la première fois, un magistrat chargé de veiller à ce qu'aucun des deux n'échappât aux obligations qui leur étaient imposées.

Le maître devait à l'affranchi la nourriture, le logement, l'entretien, comme au temps de l'esclavage.

L'affranchi devait au maître 45 heures de travail par semaine, ou cinq jours de travail à 9 heures par jour. Le reste du temps lui appartenait. L'espérance du législateur était que l'apprenti emploierait au service de son maître, et moyennant salaire, la plus grande partie du temps qu'on laissait chaque semaine à sa disposition.

Le maître était privé du pouvoir qu'il avait eu jusque-là d'infliger des punitions arbitraires. Le magistrat seul pouvait punir. Mais le magistrat restait armé de la faculté d'infliger des peines corporelles, dont les femmes seules étaient exemptes.

Dans les colonies anglaises, et particulièrement dans les colonies anciennes, la presque totalité des fonctionnaires publics étaient pris parmi les plantateurs. La police était dans les seules mains des

nègre domestique à la disposition du maître. Il paraissait donc juste que l'apprentissage du second finît plus tôt que celui du premier.

juges de paix, c'est-à-dire des propriétaires. Ces magistrats, suivant la coutume de la mère-patrie, n'étaient point payés.

Le Parlement jugea que, pour régler les obligations nouvelles et nombreuses que le bill imposait aux maîtres et aux ouvriers, il fallait introduire dans les colonies une magistrature rétribuée.

Le bill qui abolissait l'esclavage créait un certain nombre de magistrats salariés¹. Ces magistrats, qui furent la plupart choisis dans la mère-patrie, avaient une compétence exclusive, mais circonscrite et temporaire.

Ils ne devaient juger que les contestations entre les apprentis et les maîtres, et leur pouvoir devait expirer avec le terme de l'apprentissage, c'est-à-dire au 1^{er} août 1840.

Dans tout ce qui précède, le Parlement se borna à faire connaître ses volontés générales. Quant aux règles secondaires et aux détails des moyens d'exécution, il s'en rapporta aux législations locales, pour les colonies qui avaient une représentation, et au gouvernement métropolitain, pour les autres.

Ainsi, ce fut le pouvoir exécutif de la mère-patrie, ou les pouvoirs législatifs des colonies, qui durent promulguer tous les règlements relatifs au vagabondage, à la police, à la discipline, ainsi qu'au détail journalier des obligations respectives des ouvriers et des maîtres.

¹ On en plaça soixante dans la seule colonie de la Jamaïque, qui comptait 322 000 esclaves. C'était à peu près un magistrat pour 5 000 affranchis. À la Guyane, il y en eut quinze pour 86 000 esclaves, ou environ un magistrat pour 5 500 noirs.

À ces premières mesures qu'on vient d'indiquer, le Parlement anglais en ajouta une dernière, qui devait faciliter leur succès. Il accorda aux colons une indemnité qui fut fixée à la somme de 20 millions de livres sterling, ou 500 millions de francs, pour les dix-neuf colonies.

Le premier objet de cette indemnité était de réparer les torts qu'on supposait que l'émancipation devait causer aux propriétaires des esclaves.

Le second était de s'assurer le concours des pouvoirs coloniaux.

Dans cette intention, le bill déclara que l'indemnité ne serait payée qu'après que chaque colonie se serait soumise aux volontés de la métropole et aurait pris, de concert avec elle, les mesures que le gouvernement jugerait nécessaires pour que le bill ressortît son plein et entier effet.

Cette clause eut le résultat qu'on en attendait. Toutes les colonies, même celles qui avaient accueilli avec le plus de clamour la première annonce de l'émancipation, se soumirent alors ; et chaque législature, après plus ou moins d'hésitation, fit les lois et prit les mesures que le gouvernement avaient indiquées comme le complément nécessaire de l'émancipation.

Le Parlement avait déclaré que l'apprentissage ne pouvait durer au-delà du 1^{er} août 1840 ; mais les colonies étaient restées libres de le faire finir plus tôt, ou même de ne le point admettre.

Toutes les colonies anglaises admirerent avec empressement le système de l'apprentissage, excepté une seule, Antigue, qui, profitant de la permission

accordée par le bill, déclara au contraire que, dès le 1^{er} août 1834, les esclaves seraient admis, sans transition, à tous les droits civils des hommes libres. On dira plus loin quel a été le résultat de cette tentative isolée d'Antigue. Il est convenable de ne s'occuper en ce moment que des colonies où l'apprentissage a été établi.

Dans toutes les colonies, et en Angleterre même, on craignait que de grands désordres, et peut-être de grands désastres, ne suivissent immédiatement la proclamation de la liberté. Ces craintes furent trompées. Le 1^{er} août 1834, 700 000 noirs sortirent en même temps de l'esclavage, sans qu'il en résultât aucune perturbation profonde. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue, ni une propriété détruite, dans toute la vaste étendue des colonies anglaises. Jamais événement plus considérable ne s'était accompli avec un calme et une facilité si extraordinaires.

Le même spectacle s'est continué jusqu'à ce jour ; et si l'on en croit les nombreux documents qui ont passé sous les yeux de la commission, il est permis de dire que le nombre des crimes et des délits n'a pas augmenté dans les colonies anglaises depuis que l'esclavage y est aboli. « Il n'y a pas sur tous les domaines de Sa Majesté, dit le gouverneur de la Guyane, une province plus tranquille et mieux réglée que cette colonie. Cependant, sur chaque propriété, on ne compte que deux ou trois blancs. Nous n'avons, en tout, que trente gendarmes (*police-men*), qui, au besoin, se font assister par des affranchis, lesquels remplissent souvent, et sans

rétribution, l'office de constables. Ces constables sont sans armes. Les *police-men* ont des épées ; mais mon intention est de la leur ôter bientôt, afin de faire disparaître la trace extérieure de l'obéissance forcée¹. »

Ceci était écrit en 1835, et, à la date du 1^{er} septembre 1836, on trouve dans une autre dépêche du même gouverneur : « Il y a déjà trois mois que j'ai remplacé par des bâtons les épées des *police-men*². » La Guyane comptait en ce moment 81 000 affranchis, répandus sur un territoire immense.

L'expérience, du reste, a prouvé que la difficulté n'était pas d'empêcher les affranchis de se révolter, ni de punir ou de prévenir leurs crimes, mais de les plier à des habitudes laborieuses. Dans toutes les colonies, les commencements de l'apprentissage furent assez pénibles. Les nègres, sans se refuser au travail, travaillaient mal ou d'une manière incomplète. Sans être jamais rebelles, ils se montraient souvent indisciplinés.

Dans le principe, les magistrats salariés durent recourir contre eux à des punitions nombreuses et rigoureuses, qui devinrent de plus en plus douces et plus rares, à mesure que les esprits se familiarisaient avec le nouveau système du travail.

Dans la première année de l'apprentissage, c'est-à-dire du 1^{er} août 1834 au 31 juillet 1835, les magistrats salariés ont infligé aux affranchis de la Barbade sept mille sept cent quatre-vingt-six puni-

¹ *Parliamentary papers*, publiés en 1836, p. 26.

² *Parliamentary papers*, publiés en 1837, p. 475.

tions, dont mille sept cent quarante-deux châtiments corporels¹. Les affranchis de la Barbade étaient au nombre de trente mille à peu près.

Cette répression paraîtra moins sévère si on la rapproche d'un fait cité par le gouverneur de la Guyane, dans une dépêche du 20 juin 1835, relative à ce qui se passait du temps de l'esclavage² : « À la propriété de V..., dit-il, sur trois cent quinze esclaves, cent quarante-huit ont été fouettés en six mois, et sur la propriété de P..., sur cent vingt-neuf esclaves, soixante-quatorze ont été également fouettés dans le même espace de temps. Ainsi, deux cent vingt-deux nègres sur quatre cent quarante-quatre ont été punis corporellement en six mois, c'est-à-dire que personne n'a échappé au fouet durant l'année. » Le gouverneur ajoute avec raison : « Si les esclaves ont mérité ces terribles châtiments, il fallait qu'ils fussent de grands misérables et, s'ils ne les ont pas mérités, on doit reconnaître que le système, sous lequel ces châtiments ont été administrés, était bien cruel et bien oppressif. » Ce qu'il y a de particulier, c'est que ces mêmes esclaves, devenus des affranchis et traités avec douceur, se firent remarquer par leur bonne conduite³.

Du reste, ainsi que je l'ai dit plus haut, on voit, dans la plupart des colonies, le nombre des châtiments, et surtout des châtiments corporels, diminuer rapidement à mesure que l'apprentissage

¹ *Parliamentary papers*, publiés en 1837, II, part. III, p. 6.

² *Parliamentary papers*, p. 24.

³ *Parliamentary papers*.

dure. Les punitions corporelles qui, à la Guyane, s'étaient élevées, en 1835, à cinq cent trente-neuf, ne s'élevaient qu'à quatre-vingt-trois en 1837.¹

Il est permis de croire que, dans plusieurs des colonies, et peut-être dans la plupart d'entre elles, l'apprentissage rencontra plus d'obstacles encore dans les dispositions des maîtres que dans celles des anciens esclaves. On ne peut guère douter, en lisant les documents qui ont été fournis à la commission, et particulièrement les règlements, les enquêtes, les mémoires et les journaux des colons eux-mêmes, que ceux-ci, mécontents d'un changement qui leur avait été imposé par la mère-patrie, n'aient d'abord essayé de conduire les nègres affranchis de la même manière dont ils les conduisaient esclaves, et qu'ils n'aient ensuite cherché à se venger des résistances que ces façons d'agir faisaient naître. Cela paraît surtout sensible dans les colonies que leurs institutions rendaient le plus indépendantes de la métropole. Il est peu de lois coloniales rendues à la Jamaïque², depuis le bill d'émancipation, qui ne

¹ *Parliamentary papers*, XXI, part. V, p. 205.

² Il serait, du reste, très injuste de juger toutes les colonies anglaises à esclaves par la Jamaïque. Non seulement la Jamaïque est une île très grande et très peuplée, puisqu'elle a environ 64 lieues de long sur 25 lieues de large, et 427 000 habitants, dont 392 000 nègres, mais la population y présente un caractère particulier, qui ne se trouve nulle part au même degré. Presque tous les propriétaires de la Jamaïque sont absents. La direction de leurs biens est livrée à des gens d'affaires qui ne restent sur les lieux qu'autant de temps qu'il faut pour s'enrichir. Le même agent est communément chargé de la direction de plusieurs propriétés. On en voit, dans les

paraissent avoir pour but de retirer aux nègres quelques-unes des garanties ou des avantages que ce bill leur avait assurés.

Lorsque les colons furent chargés de mettre eux-mêmes à exécution une mesure indiquée par le bill, il arriva souvent qu'ils le firent avec une rigueur très contraire à l'esprit de cette loi et très préjudiciable à l'intérêt bien entendu des colonies elles-mêmes.

C'étaient les magistrats salariés qui condamnaient les affranchis à la prison, mais c'étaient les autorités coloniales qui avaient seules le droit de

documents parlementaires, qui ont jusqu'à 10 000 nègres sous leurs ordres. L'administration de ces agents était en général très dure : ils ne pouvaient surveiller la conduite de leurs inférieurs, et ils ne prenaient aucun intérêt à la population noire qui leur était confiée. Il paraît certain que, presque partout où les propriétaires habitaient eux-mêmes, la transition de l'esclavage à l'apprentissage a été facile ; ce qui semble bien indiquer que les plus grands obstacles sont venus des blancs et non des noirs. Cette même idée se trouve, du reste, reproduite très souvent dans la correspondance des gouverneurs anglais, et surtout dans celle des gouverneurs de la Guyane et de la Jamaïque. On trouve notamment cette phrase dans une dépêche du gouverneur de la Guyane, à la date du 18 novembre 1835 : « Sur toutes les propriétés où on a eu à se plaindre des apprentis, il a été invariablement reconnu, après examen, que les gérants ou gens d'affaires avaient tué les porcs des nègres, ou avaient détruit leurs jardins ; que les heures de travail avaient été divisées par eux de manière à ce que les noirs ne gagnassent pas au change ; partout quelques autres actes imprudents de la même nature avaient été commis et avaient eu pour résultat d'enlever aux blancs la confiance de leurs apprentis et de créer le mécontentement et la colère, etc. » Voy. *Documents parlementaires publiés en 1836*, p. 99.

gouverner les détenus. Il paraît qu'on exerçait souvent sur les noirs que renfermaient les prisons les traitements les plus cruels et les plus opposés à l'esprit du bill d'émancipation.

Le Parlement avait établi que les affranchis pourraient se libérer de leurs obligations moyennant un prix ; mais il avait abandonné aux pouvoirs coloniaux le droit de déterminer les formes de l'arbitrage et de désigner les arbitres. Ces arbitres fixaient presque toujours un prix si élevé à la liberté, qu'il était impossible d'y atteindre. Les exemples de ceci se trouvent répandus en grand nombre dans tous les documents législatifs présentés à la commission.

Le bill avait fixé le temps du travail forcé à quarante-cinq heures par semaine, et le minimum du travail de chaque jour à neuf heures. Le désir du législateur était que les noirs travaillassent en effet neuf heures pendant les cinq premiers jours de la semaine, ce qui leur laissait entièrement libre l'usage du sixième. Dans plusieurs colonies, les blancs, malgré les prières des nègres et les conseils des gouverneurs, s'obstinèrent à ne faire travailler leurs apprentis que sept heures par jour, ce qui enlevait à ceux-ci tous les bénéfices que le travail libre du samedi pouvait leur promettre.

Dans la plupart des colonies, mais particulièrement à la Jamaïque, la discorde et la défiance ne tardèrent donc pas à s'introduire entre les anciens maîtres et les nouveaux affranchis ; une lutte cachée, mais continue, s'établit entre eux. Dans presque toutes les colonies un double effet se fit

voir : les noirs montrèrent bientôt une grande confiance dans les autorités métropolitaines et dans les magistrats salariés. Ces mêmes magistrats furent souvent, au contraire, en butte au mépris et à l'animadversion des colons. Plusieurs fois les cours coloniales infligèrent à ceux-ci des amendes que le Trésor de la métropole acquitta¹.

Malgré ces circonstances fâcheuses, il faut reconnaître que l'apprentissage n'a pas produit le plus grand mal qu'en attendaient les colons, c'est-à-dire la cessation du travail.

On voit, dans les documents anglais, qu'au commencement de l'apprentissage, la plupart des planteurs répétaient sans cesse que la culture du sucre allait être abandonnée.

Il est certain que, pendant les années que dura l'apprentissage, la production du sucre ne diminua pas d'une manière sensible dans les colonies anglaises. Dans plusieurs d'entre elles, elle augmenta considérablement.

À la Guyane, le produit de 1836 excéda en valeur celui de 1835 de 12 millions environ². Le gouverneur annonçait, le 17 septembre 1836, que, « depuis l'abolition de l'esclavage, la valeur des propriétés s'était prodigieusement accrue dans la colonie³ ».

¹ Voy. le discours de Lord Glenelg, prononcé en 1838, et le bill du 18 avril de la même année, qui eut pour objet d'apporter un remède à ces abus.

² Voy. rapport des douanes. *Documents parlementaires* publiés en 1836, p. 135.

³ Idem, p. 475.

On trouve également dans les mêmes documents relatifs à cette colonie que, dans le cours de 1836 et de 1837, le nombre des mariages a été, par trimestre, d'environ trois cents, et que celui des adultes ou des enfants fréquentant les écoles s'est élevé à neuf ou dix mille¹.

Ces faits sont d'autant plus à remarquer qu'à la Guyane plus du quart des affranchis étaient nés en Afrique et provenaient de la traite.

Des résultats plus satisfaisants encore furent obtenus dans l'île d'Antigue, où la liberté complète avait été accordée dès 1834 par les maîtres eux-mêmes. La transition du travail forcé au travail libre se fit dans cette colonie avec une facilité vraiment surprenante. Le bon accord n'ayant pas cessé de régner entre les blancs et les noirs, ceux-ci restèrent volontairement près de leurs anciens maîtres, dont ils ne cherchèrent pas à obtenir des salaires exagérés.

M. Halley, commandant le brick de l'État *le Bisson*, ayant été envoyé, en décembre 1838, pour constater l'état d'Antigue, faisait le rapport suivant :

« À Antigue, le prix de la journée est assez modique ; il est à peu près en rapport avec l'entretien de l'esclave autrefois. Les propriétaires sont dans une situation satisfaisante ; ils sont unanimes sur les bons effets qui résultent de l'émancipation, et ils se félicitent de l'avoir hâtée. Depuis cette époque, les plantations et les terres sont recherchées ; elles

¹ Voy. *Documents parlementaires* publiés en 1838.

ont en quelque sorte doublé de valeur puisqu'elles pourraient être vendues plus cher que lorsque les esclaves y étaient attachés. »

Ce sont là des résultats admirables, mais qu'il serait dangereux, on doit le dire, d'attendre ailleurs ; car Antigue est dans une situation toute particulière.

L'île d'Antigue ne contenait, lors de l'émancipation, que 29 370 esclaves, 4 066 noirs libres et 2 000 blancs ; en tout 35 436 habitants. Cette population, quelque minime qu'elle soit, couvrait toute la surface du pays ; presque toutes les terres d'Antigue étaient occupées, toutes étaient possédées : on y était presque aussi serré qu'en Europe. Le nègre se trouva donc placé dans cette alternative de mourir de faim ou de travailler. À Antigue, d'ailleurs, et cette cause est plus puissante encore que la première aux yeux de tout homme qui sent et qui raisonne, l'esclavage a toujours été d'une mansuétude toute particulière, et les maîtres y ont fait d'eux-mêmes, depuis très longtemps, les plus grands efforts pour améliorer les mœurs des nègres et se concilier leur affection. On se rappelle que ce sont eux seuls qui, en 1834, ont voulu faire passer leurs esclaves de la servitude à la liberté complète, sacrifiant ainsi le travail gratuit que le bill d'émancipation leur permettait d'exiger pendant six ans. Ce fait suffit pour expliquer tout ce qui l'a précédé et suivi. Des hommes qui sont capables d'en agir ainsi vis-à-vis de leurs esclaves, montrent qu'ils ont été des maîtres pleins de douceur et de miséricorde, et

l'on conçoit aisément qu'ils n'aient pas rencontré d'affranchis rebelles.

Les choses étaient en cet état dans les colonies anglaises au commencement de 1838.

À cette époque, l'opinion publique s'émut de nouveau en Angleterre ; de nombreuses réunions populaires eurent lieu ; diverses propositions furent faites au Parlement dans le but d'adoucir le sort des apprentis et de les soustraire aux violences dont on accusait quelques colons, surtout ceux de la Jamaïque, d'user à leur égard. Cela donna naissance au bill du 18 avril 1838, dont l'objet était d'accorder des garanties nouvelles aux affranchis. Mais on alla plus loin.

L'apprentissage devait finir, pour les nègres artisans ou domestiques, le 1^{er} août 1838 ; pour les autres le bill avait fixé deux ans de plus.

On proposa dans le sein du Parlement et on fut prêt de faire adopter une loi qui donnait la liberté complète à tous les nègres, le 1^{er} août 1838.

Les efforts du ministère empêchèrent que cette loi ne passât ; mais l'effet moral était produit ; et il devint dès lors impossible de prolonger l'apprentissage. Le gouvernement anglais crut devoir mettre cette nécessité nouvelle sous les yeux des autorités coloniales et les inviter à s'y soumettre d'elles-mêmes.

Ces événements émurent la population noire des colonies et produisirent chez la plupart des colons une surprise fort grande et une irritation très profonde.

Beaucoup de transactions avaient eu lieu dans les colonies anglaises, dans la prévision que l'apprentissage durerait jusqu'en 1840, et sa destruction prématurée lésait des intérêts considérables.

D'une autre part, cependant, les colonies sentirent qu'en présence des manifestations de la mère-patrie, il serait désormais très dangereux de refuser à une partie de leurs noirs la liberté, tandis qu'ils l'accordaient à l'autre. Cela eût été difficile si on avait pu s'appuyer sur l'opinion publique de la métropole ; il était impossible de le tenter après ce qui venait de se passer en Angleterre.

Toutes les colonies consentirent donc, mais de mauvaise grâce et à regret, à abolir dans leur sein l'apprentissage, à partir du 1^{er} août. Plusieurs ne se déterminèrent à cette mesure que très tard : à la Trinité, ce ne fut que le 25 juillet 1838 que les colons purent s'y résoudre.

La liberté complète fut donc proclamée dans toutes les colonies anglaises le 1^{er} août de la même année. Il est presque inutile de faire remarquer qu'elle le fut dans les circonstances les plus défavorables qui se puissent imaginer.

Elle apparut tout à coup au milieu de l'irritation et des embarras des maîtres. Les nègres devenaient entièrement libres au moment même où les griefs qu'ils pouvaient avoir contre les blancs venaient d'être exposés, et quelquefois exagérés, dans les assemblées politiques de la mère-patrie. Rien n'était préparé pour cette liberté nouvelle. Les instructions du gouvernement anglais n'arrivèrent dans plusieurs des colonies que plusieurs mois après que

l'apprentissage eut été aboli¹. Ce furent les autorités coloniales qui, livrées à elles-mêmes, prirent à la hâte les premières mesures nécessaires.

Près d'un an s'est déjà écoulé depuis que cette grande et redoutable expérience a été faite. Le résultat de dix mois seulement est déjà connu.

Ce temps est trop court pour qu'il soit permis de porter un jugement assuré. Déjà, cependant, quelques vérités sont acquises.

Il est certain que, dans toutes les colonies anglaises, la liberté complète a été reçue, comme l'apprentissage, avec joie, mais sans désordre. Il est également certain que les nègres devenus libres n'ont, nulle part, fait voir le goût de la vie sauvage et errante qu'ils devaient, disait-on, manifester. Ils se sont, au contraire, montrés très attachés aux lieux dans lesquels ils avaient vécu et aux habitudes de la civilisation qu'ils avaient déjà contractées.

« Une chose remarquable, dit le capitaine Halley, dans un rapport déjà cité, à la date du 3 décembre 1838, c'est qu'à la Jamaïque (celle de toutes les colonies qui était le plus exposée), l'émancipation s'est opérée sans désordre et sans que la tranquillité de l'île ait été troublée. Les nègres n'ont pas manifesté l'intention de fuir la civilisation ni de se retirer

¹ La liberté avait été donnée le 1^{er} août, et ce ne fut que dans le mois de septembre qu'on transmit aux colonies dépendantes de la couronne les ordres du conseil destinés à régler l'état des pauvres, à organiser la police, à réprimer le vagabondage, à fixer les rapports entre l'ouvrier et le maître. Voy. *Parliamentary papers* publiés en 1839, pp. 4 et suiv.

dans l'intérieur ou dans les bois. Ils sont restés, en général, sur les habitations où ils vivaient. »

Quant à la nature et à la durée de leur travail, la commission a eu sous les yeux des documents si contraires, elle a vu se reproduire des assertions si opposées, qu'elle ne peut s'arrêter dans une entière certitude¹. Voici pourtant le spectacle spécial que lui semblent présenter en ce moment les colonies anglaises² :

Dans les colonies où la population est considérable relativement au territoire, comme aux Barbades, à Antigue, à Saint-Christophe, les nègres, n'ayant d'autre ressource que le travail, travaillent bien et à un prix peu élevé.

Dans les colonies qui n'ont point cet avantage, mais où la terre est très fertile et son exploitation facile, comme à la Guyane et à la Trinité, les nègres ont demandé des salaires exagérés, et souvent n'ont pas mis de continuité dans leurs travaux ; cependant les propriétaires continuent à pouvoir cultiver le sol avec profit.

¹ On voit, il est vrai, par les rapports officiels, qu'en 1838 la récolte du sucre a été plus abondante qu'en 1836 et 1837. Elle avait été de 4 099 095 cwts en 1836, de 3 844 863 en 1837, et de 4 124 162 en 1838. Mais il est difficile de tirer une conclusion de ces chiffres, la canne récoltée en 1838 ayant été plantée et cultivée lorsque l'apprentissage existait encore.

² Il serait d'une très grande importance pour la France d'obtenir des notions plus précises qu'on ne les possède sur l'état réel des colonies anglaises où l'esclavage a été aboli. La commission a appris avec une grande satisfaction de MM. les ministres, que l'intention du gouvernement était d'envoyer prendre sur les lieux des renseignements exacts.

Mais à la Jamaïque, où la culture de la canne est naturellement coûteuse, à cause de l'épuisement des terres ou de la difficulté qu'on éprouve à transporter leurs produits au marché, où les nègres peuvent facilement vivre sans travailler pour les blancs ; à la Jamaïque ou dans les îles placées dans des circonstances analogues, les noirs travaillent moins bien et beaucoup moins constamment depuis que l'esclavage a cessé qu'avant cette époque, et l'avenir de la production du sucre est compromis.

Cette situation fâcheuse paraît tenir à plusieurs causes qui auraient pu être évitées. Il faut l'attribuer d'abord aux mauvais rapports qui se sont établis, durant l'apprentissage, entre les maîtres et les affranchis dans la plupart des colonies. La défiance et la haine qui ont pris naissance alors rendent très difficile aujourd'hui la fixation équitable des salaires. Il est évident que presque toujours le colon veut faire travailler le nègre à trop bas prix, et que celui-ci demande un prix beaucoup trop haut. Comme ces deux hommes ne sont pas seulement opposés d'intérêts, mais secrètement ennemis, il est presque impossible qu'ils arrivent jamais à bien s'entendre.

On peut expliquer également le peu de penchant que montrent les noirs dans quelques colonies pour travailler d'une manière continue au service des grands propriétaires du sol, par cette circonstance qu'ils sont eux-mêmes de petits propriétaires.

Presque tous les anciens affranchis des colonies anglaises ont conservé la jouissance gratuite de la

cabane qu'ils habitaient pendant l'esclavage et du jardin dont ils avaient alors l'usage. Ce champ, que chacun d'eux possède, occupe une partie de son temps et suffit à presque tous ses besoins. Le nègre préfère, en le cultivant, travailler pour lui-même que d'aller servir chez autrui. Cela est d'autant plus facile à comprendre que quelque chose d'analogue se fait voir dans les pays de l'Europe où la terre est très partagée. Le petit propriétaire, occupé sur son propre fonds, ne consent qu'avec peine à louer ses services au riche fermier son voisin. C'est ainsi que, dans plusieurs de nos provinces, le nombre des ouvriers devient chaque jour plus restreint et leur assistance plus précaire.

Si l'on jugeait qu'il était nécessaire à l'exploitation des denrées coloniales et à la permanence de la race blanche dans les Antilles que le nègre affranchi louât ses services d'une manière permanente aux grands propriétaires du sol, il est évident qu'il ne fallait pas lui créer un domaine où il pût vivre avec aisance en ne travaillant que pour lui.

La commission manquerait à son devoir si, après avoir fait connaître, avec quelques détails, à la Chambre, de quelle manière le gouvernement anglais a conduit l'émancipation, et quel a été, jusqu'à présent, le résultat de son entreprise, elle ne cherchait à tirer de ces faits les lumières qui pourraient nous guider nous-mêmes.

On a vu que le Parlement britannique avait voulu que le montant intégral de l'indemnité fût versé dans les mains des planteurs le jour où les colonies

auraient acquiescé au principe de l'émancipation, et avant que l'émancipation ne fût accomplie.

Cette dernière disposition de la loi a été plusieurs fois critiquée en Angleterre. On a dit qu'il eût été plus prudent et plus sage de retenir pendant un certain temps, dans les mains de l'État, une portion du capital accordé, et qu'en le distribuant d'avance aux colons, la métropole s'était ôtée, dès l'abord, un puissant moyen de tenir ceux-ci dans sa dépendance et de s'assurer leur concours.

Il est permis de croire qu'il en est ainsi, si l'on considère qu'à partir de l'époque où l'indemnité a été soldée, une lutte sourde, mais incessante, s'est établie entre toutes les colonies où il existait des législatures, et la métropole ; lutte qui, en ce moment même, n'est point encore terminée.

Le bill d'émancipation n'avait soumis à l'apprentissage que les enfants âgés de plus de six ans. Ceux qui se trouvaient au-dessous de cet âge étaient sur-le-champ classés au nombre des personnes libres.

Il ne paraît pas qu'aucune mesure ait été prise pour procurer à ces derniers une éducation convenable. Ce fut là, on doit le dire, une grande erreur. Il fallait ou laisser ces enfants dans la condition de leurs pères, ou charger l'État de les diriger et de les instruire. En les livrant à eux-mêmes et en les abandonnant au hasard, on s'est créé de grands embarras dans le présent, et on a peut-être préparé de grands dangers pour l'avenir.

La mesure de l'apprentissage a été aussi, en Angleterre, l'objet de très vives critiques ; des hommes

d'État éminents ont condamné le principe même de la mesure¹ ; ils ont dit qu'un travail forcé, quel qu'il fût, ne préparait pas l'homme à un travail volontaire, et qu'on ne pouvait apprendre que dans la liberté à être libre. D'autres ont combattu le système d'apprentissage qui avait été adopté, tout en admettant qu'un apprentissage était nécessaire.

Votre commission a partagé ce dernier sentiment.

Elle a pensé qu'un temps d'épreuve, pendant lequel les nègres, déjà pourvus de plusieurs droits de l'homme libre, sont encore forcés au travail, était indispensable pour familiariser les colons aux effets de l'émancipation, et pour leur permettre d'introduire dans leurs habitudes et dans leur méthode de culture les divers changements que l'émancipation doit amener.

Cet état intermédiaire entre la servitude et l'indépendance ne lui a pas paru moins nécessaire pour préparer l'éducation de la population noire, et la mettre en état de supporter la liberté.

Tant que la servitude existe en son entier, le maître ne souffre pas que la puissance publique intervienne entre lui et son esclave. Lui seul le dirige, et l'esclave ne connaît que lui. Cela est de l'essence même de l'esclavage. On peut prévoir que, tant que l'esclavage n'est pas aboli, le gouvernement doit trouver mille difficultés à arriver jusqu'au noir et à le préparer à la liberté. Les mêmes obstacles n'exis-

¹ Voy., entre autres, le discours prononcé par Lord Howick, le 30 mars 1836.

tent plus lorsque le nègre, cessant d'appartenir au blanc, n'est plus qu'un ouvrier temporairement obligé à travailler pour le compte de celui-ci.

D'un autre côté, lorsque les dernières traces de la servitude sont enfin effacées, et que le nègre est élevé au rang d'homme libre ; quand il a déjà goûté l'indépendance complète, et qu'il croit n'avoir plus rien à attendre du magistrat et peu à en craindre, le pouvoir social n'a presque plus de prise sur sa volonté, sur ses opinions et sur ses mœurs.

Mais durant le temps où la liberté déjà promise n'est pas encore entièrement donnée ; où les habitudes de respect et d'obéissance qu'avait fait naître l'esclavage sont encore entretenues par le travail forcé ; mais où cependant l'âme de l'esclave se relève déjà à l'approche de l'indépendance ; dans ce temps intermédiaire, l'action du pouvoir est facile et efficace. Le colon n'écarte plus la main du gouvernement, et le nègre s'y livre de lui-même sans regret et sans peine. Il ne voit pas encore dans le magistrat un maître, mais un guide et un libérateur. C'est le moment où il est le plus aisé au gouvernement de fonder son empire sur l'esprit et les habitudes de la population noire, et d'acquérir l'influence salutaire dont il aura bientôt besoin de se servir pour la diriger dans la liberté complète.

Votre commission, Messieurs, a donc été unanimement d'avis qu'il était nécessaire de placer un état intermédiaire et transitoire entre l'esclavage et la liberté, et elle s'est appliquée à rechercher quel il devait être.

Il semble qu'en établissant l'apprentissage, les Anglais n'aient eu en vue que le maintien du travail ; intérêt immense, sans doute, mais non pas unique. Le bill d'émancipation n'a pris aucune mesure générale et efficace pour favoriser l'éducation des jeunes apprentis et la moralisation des adultes. Il n'a rien établi pour faire naître l'émulation entre eux, ni pour les amener graduellement, en les faisant passer par des états successifs, jusqu'à l'usage de l'indépendance complète.

L'apprentissage devait durer jusqu'à la fin tel qu'il avait été établi le premier jour. Au bout de six ans, comme durant la première année, l'apprenti ne pouvait avoir le libre emploi de son travail et la jouissance d'un salaire que pendant un seul jour de la semaine au plus.

Dans le système d'apprentissage des Anglais, la propriété du colon sur le noir n'est pas, à vrai dire, entièrement abolie ; l'État en a seulement réglé et limité l'usage. Le nègre est toujours forcé de travailler sans salaire pour le compte du même homme qui l'a tenu en esclavage. L'aspect de la servitude est changé plutôt que détruit.

La commission, Messieurs, a pensé que l'apprentissage pouvait être conçu dans un autre esprit et mis en pratique d'une autre manière qu'il ne l'a été par les Anglais.

Un plan a été produit dans son sein : le moment n'est pas venu de le discuter, mais elle doit du moins en faire connaître les traits principaux à la Chambre.

Aussitôt après que l'esclavage serait aboli, toutes les anciennes relations entre les blancs et les noirs seraient substantiellement changées. Le lien qui existait entre l'un et l'autre serait entièrement détruit.

L'État seul deviendrait le tuteur de la population affranchie, et c'est lui qui concéderait suivant sa volonté, et à des conditions qu'il fixerait, les services des noirs aux colons, l'usage des moyens disciplinaires restant entre ses mains.

Ce travail ne serait plus gratuit.

Il y a environ 250 000 esclaves dans les colonies. Les deux tiers, ou 166 000, à peu près, sont âgés de quatorze à soixante ans, c'est-à-dire capables d'efforts habituels et productifs.

Les documents qui ont été soumis et les renseignements recueillis permettent de croire qu'en n'exigeant pour le travail de ces 166 000 ouvriers qu'un salaire modéré, l'État pourrait, non seulement couvrir l'intérêt de l'indemnité et faire un fonds pour l'amortissement de son capital, mais abandonner chaque jour une portion du salaire au travailleur.

Celui-ci aurait, en outre, pendant l'apprentissage, l'usage du samedi et la possession d'une quantité de terre suffisante pour se nourrir ; il vivrait à ces conditions avec aisance.

Quant aux enfants, le propriétaire continuerait à s'en charger moyennant un contrat d'apprentissage qui lui assurerait les services de ceux-ci jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans.

Il aurait aussi le soin des vieillards et de ceux des ouvriers qui seraient malades. Des règlements établiraient sur ce point des habitudes uniformes¹.

Ces mesures, qui satisferaient l'humanité, seraient favorables aux colons eux-mêmes ; il est à croire qu'ils gagneraient en travail, en sécurité et en avenir, beaucoup plus qu'ils ne perdraient en argent.

La commission n'est point appelée à discuter les détails de ce plan ni à en proposer l'adoption à la Chambre ; mais son devoir est de dire qu'elle en a unanimement approuvé les idées mères.

Dans le système anglais, c'était la loi qui avait fait de l'esclave l'apprenti de son ancien maître. Le maître perdait une partie de sa puissance, il conservait l'autre. Son pouvoir n'était pas emprunté, il continuait à l'exercer directement en vertu de son même droit ; le gouvernement n'intervenait que pour régler l'usage et empêcher l'abus de ce droit.

Une partie des embarras qu'a rencontrés l'apprentissage est sortie de cette source.

La commission a pensé qu'il serait infiniment plus conforme à l'intérêt des nègres, aussi bien qu'à celui des colons, de détruire d'un seul coup tous les

¹ Cette même obligation a été imposée aux maîtres par les règlements locaux d'Antigue. « Le gouvernement local d'Antigue, dit M. le capitaine Halley, dans son rapport du 13 décembre 1838, a adopté des mesures sages dictées par une humanité fort louable, relativement aux vieillards et à tous les gens infirmes qui sont dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance. Il a arrêté que tous les individus placés dans ces catégories resteraient à la charge des anciens propriétaires. »

anciens rapports qui existaient entre le maître et son esclave, et de transporter à l'État la tutelle de toute la population affranchie. Cette manière d'agir a plusieurs avantages considérables.

Des gênes inévitables accompagnent le passage de l'esclavage à la liberté. Il faut éviter, autant que possible, qu'elles soient ou qu'elles paraissent imposées au nouvel affranchi par son ancien maître. En pareille matière, il est sage de laisser au gouvernement toute la responsabilité, avec le pouvoir.

L'État devenant ainsi le tuteur des anciens esclaves, il se trouve en pleine liberté de prendre tous les moyens qui peuvent le mieux et le plus vite préparer ceux-ci à l'entier usage de l'indépendance. Il peut leur imposer les conditions qu'il juge indispensables, et leur faire subir les épreuves nécessaires avant d'achever de les livrer à eux-mêmes. Il est libre de prendre, suivant les cas, toutes les mesures qui doivent répandre l'instruction parmi eux, y régler les mœurs, y favoriser efficacement le mariage. Ces mesures, émanant de l'État et non de l'ancien maître, ne feraient pas naître entre les deux races ces sentiments de défiance et de haine dont on a vu les funestes effets dans les colonies britanniques ; imposées au blanc comme condition du travail, au noir comme prix de l'indépendance, elles seraient facilement admises et exactement exécutées.

La commission a également approuvé l'idée du salaire.

Le salaire est une juste indemnité des sacrifices de l'État. Il est utile au noir, car indépendamment

de l'aisance qu'il lui donne, il lui fait sentir les avantages du travail ; il réhabilite le travail à ses yeux. L'absence du salaire est le cachet de l'esclavage.

Le salaire, enfin, a cet avantage qu'il ôte tout prétexte aux défiances injustes que les colons ont quelquefois entretenues contre le gouvernement de la métropole.

Par le salaire, l'intérêt pécuniaire de l'État est visiblement lié au maintien d'un travail productif dans les colonies, et le salaire forme, par conséquent, aux yeux de ces colonies, la plus puissante garantie des efforts que fera la métropole pour maintenir le travail.

La commission, Messieurs, est donc convaincue qu'un système d'apprentissage fondé sur les bases qu'on vient d'indiquer, pourrait concilier tout à la fois les droits du Trésor et les intérêts des colons. Elle y a vu surtout la plus heureuse combinaison qui se pût adopter en faveur des noirs, de cette race opprimée et dégradée par l'esclavage, qu'il est de l'honneur et du devoir de la France de régler, d'éclairer et de moraliser, aussi bien que d'affranchir.

Sur tous les points principaux qui viennent d'être successivement exposés aux yeux de la Chambre, la commission a été unanime ; elle ne s'est divisée que sur la forme qu'il convenait de donner à ses opinions.

Plusieurs membres pensaient que la commission, après avoir écarté le projet de loi présenté par l'honorable M. de Tracy, devait se borner à exprimer son propre sentiment, quant à ce qu'il convenait de mettre à la place, mais sans chercher à

attirer le gouvernement et les Chambres dans une autre voie.

La majorité n'a point été de cet avis : elle a pensé que la discussion et l'examen auxquels la commission s'était livrée avaient amené la découverte ou fourni la preuve de plusieurs vérités importantes, qu'il importait de revêtir, dès à présent, des formes de la loi.

La nécessité de faire une émancipation simultanée, la nécessité de l'indemnité, de l'apprentissage et du règlement de travail, ont paru tellement démontrées à la commission, qu'elle n'a pas hésité à faire, dès aujourd'hui, de ces mesures, les bases de la loi future.

La majorité a été surtout vivement et profondément frappée des dangers que faisait courir l'état actuel, et du péril auquel on s'exposait en remettant à un autre temps pour prendre un parti.

Dans cette situation, elle a cru qu'elle serait infidèle à son devoir si, dès à présent, elle ne proposait pas à la Chambre de fixer, non point le terme de l'esclavage, mais le moment où l'on s'occuperait définitivement de le fixer. Elle a pensé que l'époque la mieux choisie et la plus naturellement indiquée était la session de 1841. Elle vous propose donc de déclarer que, dans la session de 1841, il sera proposé un projet de loi qui fixera l'époque de l'abolition de l'esclavage.

Cette rédaction, il est nécessaire de le dire à la Chambre, n'a point été admise de l'avis unanime des membres dont la Commission se compose.

Un membre a fait observer qu'il ne reconnaissait ni à la commission ni à la Chambre le droit d'imposer au gouvernement l'obligation de présenter un projet de loi ; qu'une semblable manière de procéder intervertissait l'ordre naturel des pouvoirs constitutionnels et portait atteinte à leur indépendance.

Ces raisons, quelque puissantes qu'elles puissent paraître, n'ont pas semblé suffisantes à la majorité de votre commission.

La majorité a d'abord fait observer que la rédaction attaquée n'était point nouvelle ; qu'on en trouvait la trace dans plusieurs lois antérieures rendues depuis le commencement du régime représentatif en France ; que notamment les lois de finances en offraient de fréquents exemples.

Elle a fait observer, de plus, que ceux de MM. les ministres qui se sont rendus dans le sein de la commission avaient paru désirer eux-mêmes, dans l'intérêt de la mesure, que l'époque où la prochaine loi d'émancipation serait présentée et les principales dispositions qu'elle devait contenir fussent dès à présent arrêtées ; qu'ainsi l'apparence même de la violence faite au pouvoir exécutif disparaissait, et qu'il ne fallait voir, au contraire, dans ce que proposait la commission, qu'une résolution prise de concert par le gouvernement et les Chambres.

La majorité de la commission a jugé qu'il y aurait de la précipitation et du danger à annoncer, dès aujourd'hui, le moment précis où l'esclavage devait cesser dans nos colonies ; mais elle a cru, au contraire, qu'il était très prudent de fixer le moment où

il faudrait lui donner un terme, et d'indiquer en même temps, d'une façon générale, de quelle manière il finirait. Elle a pensé qu'en agissant ainsi on donnerait aux esprits le calme qui leur est nécessaire ; qu'on arrêterait l'élan de craintes et d'espérances exagérées, et qu'on fournirait enfin au gouvernement une grande force pour préparer d'avance et assurer une révolution que, désormais, il n'est ni désirable ni possible d'empêcher.

En conséquence, Messieurs, la commission m'a chargé de vous soumettre les résolutions suivantes :

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

1^o Dans la session de 1841, il sera proposé un projet de loi qui fixera l'époque de l'abolition générale et simultanée de l'esclavage dans les colonies françaises ;

2^o Ce projet de loi déterminera quelles seront les indemnités qui seront dues en conséquence de cette mesure, et en assurera le remboursement à l'État, au moyen d'un prélèvement sur le salaire des nouveaux affranchis ;

3^o Le même projet posera les bases d'un règlement destiné à assurer le travail, à éclairer et à moraliser les affranchis, et à les préparer aux habitudes du travail libre.

2. DE L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES

En 1843, Tocqueville entend relancer le combat pour l'abolition en rédigeant pour le journal Le Siècle, six articles, les 22 et 28 octobre, 8 et 21 novembre, 6 et 14 décembre, reprenant pour une part l'ensemble des arguments présentés précédemment. Il en appelle ainsi à l'opinion publique qui est, pour lui, depuis même avant la Révolution, le premier pouvoir politique en France, comme il l'écrit dans L'Ancien Régime et la Révolution.

Le premier article dénonce l'aveuglement volontaire des partisans du maintien de l'esclavage comparable à celui des aristocrates de l'Ancien Régime, qui a conduit à la Révolution. Le processus de l'abolition est engagé, rien ne pourra l'arrêter. Toutes les actions dilatoires visant à le retarder ne feront qu'empirer la situation : « On ignore encore par quel accident elle doit finir dans chacun des pays qu'elle occupe, mais il est déjà certain que dans tous elle finira. [...] Il n'y a pas d'hommes raisonnables et placés en dehors des préjugés de couleur qui n'aperçoive cela avec la dernière clarté, et qui ne voie que la société coloniale est tous les jours à la veille d'une révolution inévitable. »

Dans la seconde lettre il souligne que le développement économique du Golfe du Mexique, Méditerranée du Nouveau Monde, couplé à l'abolition qui a eu lieu dans les Antilles anglaises, rendra impossible de défendre les Antilles françaises si l'esclavage est maintenu.

La lettre suivante analyse pourquoi et comment l'Angleterre a engagé un gigantesque processus abolitionniste dont elle a tiré de larges bénéfices. « Jamais change-

ment plus grand n'a eu lieu si paisiblement ni à moins de frais. [...] Le résultat de la grande expérience d'émancipation a surpassé les espérances les plus vives des amis même les plus ardents de la prospérité coloniale. »

Il retrace l'historique du processus d'émancipation dont la France pourra s'inspirer, sans le copier, non sans avoir rappelé précédemment l'antériorité de la France dans le respect des droits de l'homme et le processus abolitionniste : « Ces notions de liberté et d'égalité qui de toutes parts aujourd'hui ébranlent ou détruisent la servitude, qui les a répandues dans tout l'univers ? [...] C'est nous, nous-mêmes. [...] Grâce à nous, ces idées sont devenues le symbole de la politique nouvelle. Les déserterons-nous, quand elles triomphent ? Les Anglais ne font autre chose en ce moment qu'appliquer dans leurs colonies nos principes. Ils agissent en concordance avec ce que nous avons encore le droit d'appeler le sentiment français. »

Les lettres 5 et 6 présentent les modalités économiques et pratiques applicables pour faire face au coût de l'émancipation et arriver à l'abolition totale de l'esclavage en sauvegardant les intérêts des uns et des autres et en préservant et assurant l'avenir économique des colonies.

« Comme on le voit, les frais de l'émancipation se répartissent d'une manière qui semble équitable entre tous ceux qui ont intérêt au succès de la mesure. [...] La mesure est nécessaire, tous les hommes sensés le reconnaissent. Le temps de la prendre est venu, on ne saurait sérieusement le contester. [...] Il ne reste absolument qu'une seule chose à décider [...] pour arracher 250 000 de nos semblables à l'esclavage dans lequel nous les tenons contre tous droits. »

[*Le Siècle*, en six parties * : n°s des 23 octobre, 29 octobre, 9 novembre, 22 novembre, 7 et 15 décembre 1843.]

Nous sommes souvent injustes envers notre temps. Nos pères ont vu des choses si extraordinaires, que, mises en regard de leurs œuvres, toutes les œuvres de nos contemporains semblent communes. Le monde de nos jours offre cependant quelques grands spectacles qui étonneraient nos regards s'ils n'étaient pas fatigués et distraits.

Je suppose qu'il y a soixante ans la première des nations maritimes et coloniales du globe eût tout à coup déclaré que l'esclavage allait disparaître de ses vastes domaines, que de cris de surprise et d'admiration se seraient élevés de toutes parts ! Avec quelle curiosité inquiète et passionnée l'Europe civilisée eût suivi des yeux le développement de cette immense entreprise ! De combien de craintes et d'espérances eussent été remplis tous les coeurs.

* « Je viens d'écrire et d'envoyer au *Siècle* quelques articles sur la question de l'abolition de l'esclavage », confiait Alexis de Tocqueville en octobre 1843, « question pour laquelle l'opposition montre aussi une indifférence scandaleuse. Je pense que Chambolle les mettra. S'il le fait, je vous prie de les lire. Vous y trouverez, je crois, un tableau exact des faits accomplis et des projets conçus. J'ai tâché de débarrasser le sujet de toutes les exagérations dont, de part et d'autre, on l'avait environné. J'y fais un grand éloge du rapport du duc de Broglie. C'est, en effet, un admirable travail, que je vous engage à parcourir, si vous avez le temps. Ces articles ne sont pas signés : ainsi ce que je vous dis là n'est que pour vous. » (Lettre à Hyacinthe Corne du 18 octobre 1843 ; Archives Tocqueville, n° 3150. — *O. C.*, t. XVII, vol. 2, p. 238)

Cette œuvre hardie et singulière vient d'être entreprise et achevée devant nous. Nous avons vu, ce qui était absolument sans exemple dans l'histoire, la servitude abolie, non par l'effort désespéré de l'esclave, mais par la volonté éclairée du maître ; non pas graduellement, lentement, à travers ces transformations successives qui, par le servage de la glèbe, conduisaient insensiblement vers la liberté ; non par l'effet successif des mœurs modifiées par les croyances, mais complètement ; et en un instant près d'un million d'hommes sont passés à la fois de l'extrême servitude à l'entièrre indépendance, ou pour mieux dire de la mort à la vie. Ce que le christianisme lui-même n'avait pu faire qu'en un grand nombre de siècles, peu d'années ont suffi pour l'accomplir. Ouvrez les annales de tous les peuples, et je doute que vous trouviez rien de plus extraordinaire ni de plus beau.

Un pareil spectacle doit-il être seulement pour nous un sujet d'étonnement, ou faut-il y puiser l'idée d'un exemple à suivre ? Devons-nous, comme les Anglais, chercher à abolir l'esclavage ? Faut-il employer les mêmes moyens qu'eux ? On ne saurait guère traiter aujourd'hui de questions plus importantes ni plus grandes. Ces questions sont grandes par elles-mêmes, elles le paraîtront bien plus encore si on les compare à toutes celles que la politique du jour soulève.

La France possède 250 000 esclaves. Les colons déclarent tous unanimement que l'affranchissement de ces esclaves est la perte des colonies, et ils poursuivent de leurs injurieuses clamours tous les

hommes qui expriment une opinion contraire ; ils n'épargnent pas même leurs amis les plus sincères. De pareilles colères ne doivent point surprendre : les colons sont dans une grande détresse, et leur irritation contre tout ce qu'ils se figurent de nature à aggraver leurs maux est assurément fort excusable. Les colons, d'ailleurs, forment une des aristocraties les plus exclusives qui aient existé dans le monde. Et quelle est l'aristocratie qui s'est jamais laissé dépouiller paisiblement de ses priviléges ? Si, en 1789, la noblesse française, qui ne se distinguait plus guère des autres classes éclairées de la nation que par des signes imaginaires, a obstinément refusé d'ouvrir à celles-ci ses rangs, et a mieux aimé se laisser arracher à la fois toutes ses prérogatives que d'en céder volontairement la moindre partie, comment la noblesse coloniale, qui a pour traits visibles et indélébiles la couleur de la peau, se montrerait-elle plus tolérante et plus modérée ? Les émigrés ne répondaient d'ordinaire que par des outrages à ceux de leurs amis qui leur montraient l'inutilité et le péril de la résistance. Ainsi font les colons. Il ne faut pas s'en étonner, la nature humaine est partout la même.

Ce que les colons disent aujourd'hui, ils l'ont déjà dit bien des fois. Quand, il y a treize ans, il s'est agi d'abolir l'infâme trafic de la traite, la traite, à les entendre, était indispensable à l'existence des colonies. Or, la traite a été, Dieu merci, abolie dans nos possessions d'outre-mer, et le travail n'en a pas souffert. Le nombre des noirs s'est même accru ; et les mêmes hommes qui se sont si longtemps oppo-

sés à la mesure se félicitent maintenant qu'elle ait été prise. L'émancipation des gens de couleur devait jeter dans la confusion et dans l'anarchie le monde colonial. Les gens de couleur sont émancipés et l'ordre n'a pas souffert. Les colons se trompaient donc alors ? Il est permis d'affirmer qu'ils se trompent encore aujourd'hui. C'est le *statu quo* qui perdra les colonies ; tout observateur impartial le reconnaît sans peine. Et s'il y a pour la France un moyen de les conserver, c'est l'abolition seule de l'esclavage qui peut le fournir.

Les colons ont l'air de croire que s'ils parvenaient à réduire au silence les hommes qui prononcent en ce moment en France le mot d'abolition, ou s'ils obtenaient du gouvernement l'assurance positive que toute idée d'abolition est abandonnée, l'esclavage serait sauvé et avec lui la vieille société coloniale. C'est se boucher les yeux pour ne point voir. Un homme sensé peut-il croire que deux ou trois petites colonies à esclaves, environnées et pour ainsi dire enveloppées par de grandes colonies émancipées, puissent longtemps vivre dans une semblable atmosphère ? Est-ce que, d'ailleurs, l'abolition dans les colonies anglaises peut être considérée comme un accident ? Faut-il y voir un fait isolé de l'histoire particulière d'un peuple ? Non, sans doute. Ce grand événement a été produit par le mouvement général du siècle, mouvement qui, grâce à Dieu, dure encore. Il est le produit de l'esprit du temps. Les idées, les passions, les habitudes de toutes les sociétés européennes poussent depuis cinquante ans de ce côté. Quand dans tout le

monde chrétien et civilisé les races se confondent, les classes se rapprochent et se mêlent parmi les hommes libres, l'institution de l'esclavage peut-elle durer ? On ignore encore par quel accident elle doit finir dans chacun des pays qu'elle occupe, mais il est déjà certain que dans tous elle finira. Si elle a de la peine à subsister dans les colonies qui appartiennent à des peuples d'Europe chez lesquels les institutions, les mœurs nouvelles n'ont pas encore pu établir leur empire, comment les colons qui font partie de la nation la plus libre et la plus démocratique du continent de l'Europe pourraient-ils se flatter de la maintenir ?

Les Chambres, le gouvernement, presque tous les hommes politiques de quelque valeur ont déjà solennellement reconnu que l'esclavage colonial devait avoir un terme prochain. Dépend-il d'eux de se rétracter ? De pareilles paroles prononcées dans une semblable affaire se reprennent-elles ? N'est-il pas évident que l'idée de l'abolition de l'esclavage naît en quelque sorte forcément de toutes nos autres idées, et que tant que l'abolition ne sera pas faite il se trouvera en France des voix nombreuses pour la réclamer, une opinion publique pour y applaudir, et bientôt un gouvernement pour la prononcer ? Il n'y a pas d'hommes raisonnables et placés en dehors des préjugés de couleur qui n'aperçoive cela avec la dernière clarté, et qui ne voie que la société coloniale est tous les jours à la veille d'une révolution inévitable. L'avenir lui manque. Donc, par conséquent, la condition première de l'ordre, de la prospérité et du progrès. Déjà l'es-

clave ne porte qu'en frémissant une chaîne qui doit bientôt se briser. Qu'est-ce aujourd'hui que l'esclavage, dit un des premiers magistrats d'une de nos colonies, sinon un état de choses où l'ouvrier travaille le moins qu'il peut pour son maître sans que celui-ci *ose lui rien dire*? De son côté le maître, sans certitude du lendemain, n'ose rien changer ; il redoute d'innover, il n'améliore point ; à peine a-t-il le courage de conserver ; les propriétés coloniales sont sans valeur ; on n'achète point ce qui ne doit pas avoir de durée. Les propriétaires coloniaux sont sans ressources et sans crédit. Qui pourrait consentir à s'associer à une destinée qu'on ignore ?

Les embarras se multiplient donc tous les jours, la gêne s'augmente, la détresse et le découragement gagnent sans cesse. Au lieu de faire d'énergiques efforts, les colons se livrent de plus en plus à de vains regrets, à des colères impuissantes, à un désespoir improductif ; et la métropole, détournant ses regards d'un si triste spectacle, finit par se persuader que de pareils établissements ne valent pas la peine d'être conservés.

Il est incontestable que les colonies ne tarderont pas à se consumer d'elles-mêmes au milieu d'un *statu quo* si déplorable ; il faut de plus reconnaître que la moindre action extérieure précipiterait leur ruine.

Dans les îles anglaises, non seulement le travail est libre, mais il est énormément rétribué ; le salaire de l'ouvrier s'élève à quatre, cinq, et jusqu'à huit francs par jour, indépendamment d'autres avantages qu'on accorde encore aux travailleurs. Malgré

cette immense prime accordée aux travailleurs, les bras manquent encore. Toute la cupidité et toute l'activité britanniques s'exercent donc en ce moment à s'en procurer. On va en demander à tous les rivages ; la contrebande des hommes est devenue le commerce le plus nécessaire et le plus lucratif. Déjà on sait qu'il existe dans les îles anglaises les plus voisines des nôtres, îles qui jadis ont été françaises et sont même peuplées de Français, des compagnies d'embauchage dont l'objet est de faciliter la fuite de nos esclaves. Si ce moyen était mis en pratique sur une grande échelle, il serait à craindre que nos planteurs ne vissent bientôt échapper de leurs mains les premiers instruments de leur industrie. Comment pourrait-il en être autrement ? Ici le noir est esclave, là il est libre ; ici il végète dans une misère et dans une dégradation héréditaire, là il vit dans une abondance inconnue à l'ouvrier d'Europe. Les deux rivages sur lesquels se passent des choses si contraires sont en vue l'un de l'autre, ils ne sont séparés que par un canal étroit qu'on franchit en quelques heures et qui chaque jour est parcouru par des rivaux intéressés à fournir au fugitif le moyen de briser ses chaînes. Qui donc retient encore le nègre parmi nous ? Il est facile de répondre : l'espoir d'une émancipation prochaine. Ôtez-lui cet espoir et il vous échappera bientôt.

Si, dès à présent et en temps de paix, les Anglais peuvent porter un immense préjudice à nos colonies, que serait-ce en temps de guerre ?

Depuis l'émancipation des colonies anglaises, les anciens esclaves ont conçu pour la métropole un

attachement si ardent et on pourrait presque dire si fanatique que, s'il survenait une attaque étrangère, il y a tout lieu de croire qu'ils se lèveraient en masse pour la repousser : tout le monde en Angleterre est d'accord sur ce point ; ceux mêmes qui nient les autres avantages de la mesure avouent celui-là.

Il résulte au contraire des observations de tous les gouverneurs de nos colonies, des avis des conseils spéciaux et du langage même des assemblées coloniales que dans leur état actuel nos îles à esclaves seraient très difficiles à défendre. La chose parle d'elle-même : comment résister à une attaque extérieure qui prendrait son point d'appui dans les intérêts évidents et dans les passions tant de fois excitées de l'immense majorité des habitants ? À la Martinique et à Bourbon, la population esclave est double de la population libre, à la Guyane, elle est triple, et presque quadruple à la Guadeloupe. Qu'arriverait-il si les régiments noirs des îles anglaises débarquaient dans ces colonies en appelant nos esclaves à la liberté ?

L'impossibilité de soutenir avec succès une pareille lutte n'a pas besoin d'être démontrée. Elle saute aux yeux. Au premier coup de canon tiré sur les mers, il faudrait procéder brusquement à une émancipation nécessairement désastreuse, parce qu'elle serait non préparée, ou se résigner à voir nos possessions conquises. Où allons-nous donc ? Si la paix dure, le *statu quo* amène une ruine graduelle, mais certaine ; si la guerre survient, il rend inévitable une catastrophe. Une existence convul-

sive et misérable, une agonie lente ou une mort subite, voilà le seul avenir qu'il réserve aux colonies. Il n'y a pas d'hommes politiques ayant quelque peu étudié les faits qui n'aperçoivent cela avec la dernière évidence ni qui supposent qu'au point où en sont arrivées les choses on puisse sauver nos possessions d'outre-mer sans faire subir une modification profonde à leur état social. Mais, parmi ceux-là mêmes, il en est bon nombre qui ne veulent point abolir l'esclavage. Pourquoi ? Il faut bien s'en rendre compte. Parce qu'ils pensent que les colonies ne valent ni le temps, ni l'argent, ni l'effort que coûterait une pareille entreprise. Les colons se font en ceci comme en beaucoup d'autres choses une illusion singulière ; ils attribuent à une sorte d'ardeur coloniale les résistances que l'abolition de l'esclavage rencontre au sein des Chambres et dans les conseils de la couronne. Malheureusement ils se trompent. On repousse l'émancipation parce qu'on tient peu aux colonies et qu'on préfère laisser mourir le malade que payer le remède.

Je suis si convaincu, pour ma part, que l'indifférence croissante de la nation pour ses possessions tropicales est aujourd'hui le plus grand et pour ainsi dire le seul obstacle qui s'oppose à ce que l'émancipation soit sérieusement entreprise, que je croirai la cause de celle-ci gagnée le jour où le gouvernement et le pays seraient convaincus que la conservation des colonies est nécessaire à la force et à la grandeur de la France. C'est donc à établir cette première vérité qu'il faut d'abord s'attacher.

Dans le principe, on a trop exalté l'importance commerciale des colonies. Il est bien vrai qu'une partie considérable du commerce maritime de la France se fait avec elles et que la marine marchande, qui s'occupe de ce commerce, y emploie un très grand nombre de nos vaisseaux et plusieurs milliers de nos marins ; mais de pareils faits ne sont pas concluants ; car, s'il n'y avait pas de colonies, on irait chercher ailleurs les denrées tropicales que nous sommes obligés d'aller prendre dans nos îles, et avec les pays qui nous fourniraient ces denrées nous ferions un commerce certainement égal et probablement supérieur à celui que nous faisons avec nos colons. D'une autre part, on a dans ces derniers temps déprécié outre mesure l'importance commerciale de nos possessions d'outre-mer. Ce qui fait le principal mérite de ces établissements, ce n'est pas la grandeur, c'est la stabilité des marchés qu'ils présentent.

Voyez le spectacle que donnent, de nos jours, toutes les grandes nations de l'Europe : partout la classe ouvrière devient plus nombreuse ; elle ne croît pas seulement en nombre, mais en puissance ; ses besoins et ses passions réagissent si directement sur le bien-être des États et sur l'existence même des gouvernements, que toutes les crises industrielles menacent de plus en plus de devenir des crises politiques.

Or, ce qui amène principalement ces perturbations redoutables, c'est l'instabilité des débouchés extérieurs. Lorsqu'une grande nation industrielle

dépend uniquement pour l'écoulement de ses produits des intérêts ou des caprices des peuples étrangers, son industrie est perpétuellement livrée aux chances du hasard. Il n'en est point ainsi quand une partie considérable de son commerce extérieur se fait avec ses colonies, car il y a rarement de variations très considérables et surtout de variations très brusques sur le marché de nos colonies. Le commerce y est établi sur des bases qui ne changent guère, et si à certains moments l'écoulement qui se fait de ce côté est moins considérable qu'il ne pourrait être dans des contrées étrangères, du moins il ne s'arrête jamais tout à coup. Le gain est souvent moins grand, mais il est sûr, et la métropole, un peu moins riche, est plus tranquille. Tel est à mes yeux le grand avantage que présente le commerce colonial, avantage qu'il ne faudrait pas sans doute acheter trop cher, mais qu'il serait très injuste de méconnaître et très imprudent de négliger.

Je reconnais cependant que le principal mérite de nos colonies n'est pas dans leurs marchés, mais dans la position qu'elles occupent sur le globe. Cette position fait de plusieurs d'entre elles les possessions les plus précieuses que puisse avoir la France.

Cette vérité paraîtra évidente si l'on veut regarder un moment la carte.

Le Golfe du Mexique et la Mer des Antilles forment en se réunissant une mer intérieure qui est déjà et doit surtout devenir un des principaux foyers du commerce.

Je vais écarter tout ce qui n'est que probable : le percement de l'isthme de Panama, qui ferait de la Mer des Antilles la route habituelle pour pénétrer dans l'Océan Pacifique ; le développement de la civilisation dans ces vastes régions, à moitié désertes et barbares, qui bordent la Mer des Antilles du côté de l'Amérique méridionale ; la pacification du Mexique, vaste empire qui compte déjà presque autant d'habitants que l'Espagne ; le progrès commercial des Antilles elles-mêmes. Si toutes ces admirables contrées, différentes par les coutumes de ceux qui les habitent, par leurs goûts, leurs besoins, et placées cependant en face les unes des autres, achevaient de se couvrir de peuples civilisés et industriels, la mer qui les rassemble tous serait, à coup sûr, la plus commerçante du globe. Tout cela est problématique, dit-on, et n'arrivera peut-être jamais. Cela est déjà arrivé en partie. Mais venons au certain. C'est dans ces mers qu'aboutit le Mississippi et l'incomparable vallée qu'il arrose. Que le Mississippi soit appelé très prochainement à être le plus grand débouché commercial qui soit au monde, c'est ce qui ne saurait être mis en doute par personne. La vallée du Mississippi forme en quelque sorte l'Amérique du Nord tout entière. Cette vallée a mille lieues de long et presque autant de large ; elle est arrosée par cinquante-sept grandes rivières navigables, dont plusieurs, comme le fleuve auquel elles affluent, ont mille lieues de longueur. Presque tout le sol dont est formée la vallée du Mississippi est le plus riche du Nouveau Monde. Aussi, cette vallée, qui, il y a quarante ans, était déserte,

contient-elle aujourd’hui plus de dix millions d’hommes. Chaque jour, de nouveaux essaims d’émigrants y arrivent ; chaque année, il s’y forme de nouveaux États.

Or, pour communiquer de presque tous les points de cette immense vallée avec le reste du monde, il faut descendre vers le Mississippi ; pour en sortir, l’embouchure du fleuve dans le Golfe du Mexique est pour ainsi dire la seule porte. C’est donc par l’ouverture du Mississippi que viendront de plus en plus s’épandre les richesses que tout le continent du Nord renferme et que la race anglo-américaine exploite avec un succès si prodigieux et une si rare énergie. Assurément, la mer qui sert de chemin au commerce des Antilles elles-mêmes, à celui de la Colombie, du Mexique et peut-être de la Chine, et qui est de plus le débouché reconnu de presque tous les produits de l’Amérique du Nord, cette mer doit être considérée comme un des points les plus importants du globe. Pour me faire comprendre, en un mot, je dirai qu’elle est déjà et qu’elle deviendra de plus en plus *la Méditerranée* du Nouveau Monde. Comme celle-ci, elle sera le centre des affaires et de l’influence maritime.

C’est là que la domination de l’Océan sera disputée et conquise. Les États-Unis forment déjà le troisième pouvoir naval du monde ; dans un avenir prochain ils disputeront la prépondérance à l’Angleterre. On ne peut douter que le Golfe du Mexique et la Mer des Antilles ne soient les principaux théâtres de cette lutte, car la guerre maritime

est toujours là où est le commerce. Elle a pour principal objet de protéger celui-ci ou de lui nuire.

La France possède aujourd’hui près du Golfe du Mexique, à l’entrée de la Mer des Antilles, au sud de l’isthme de Panama, des colonies où 200 000 habitants parlent notre langue, ont nos mœurs, obéissent à nos lois. L’une de ces îles, la Guadeloupe, a un excellent port de commerce, l’autre, la Martinique, possède le plus grand, le plus sûr et le plus beau port militaire des Antilles. Ces deux îles forment comme deux citadelles d’où la France observe au loin ce qui se passe dans ces parages que de si grandes destinées attendent, et se tient prête à y jouer le rôle que lui indiqueront son intérêt ou sa grandeur. Pourrait-il être question d’abandonner ou, ce qui revient au même, de laisser perdre des positions semblables ? Resteront-elles plus long-temps ouvertes au premier adversaire ? Il n’y a pas assurément un seul parti en France qui puisse supporter une pareille idée, et l’opposition surtout, qui réclame sans cesse et à grands cris contre l’oubli que nous semblons faire de notre force et de notre dignité, ne saurait l’admettre. Que dit-on tous les jours pour calmer la légitime impatience qu’éprouve le pays en voyant l’attitude réservée ou, pour parler le langage officiel, l’*attitude modeste* de sa politique ?

On dit que l’époque que nous traversons, époque consacrée à l’acquisition nécessaire de la richesse, n’est pas propre aux entreprises lointaines ; qu’elle se refuse à l’exécution de vastes desseins. Soit ; mais si en effet la fatigue de la nation, ou plutôt les

intérêts et la pusillanimité de ceux qui la gouvernent, nous condamnent à rester en dehors du grand théâtre des affaires humaines, conservons du moins le moyen d'y remonter et d'y reprendre notre rôle dès que les circonstances deviendront favorables. Ne faisons pas usage de nos forces, j'y consens ; mais ne les perdons pas. Et si nous n'acquérons pas au loin les positions nouvelles qui nous permettraient de prendre facilement une part principale dans les événements qui s'approchent, tâchons du moins de conserver celles que nous avons prudemment acquises.

S'il est prouvé jusqu'à l'évidence que, tant que l'esclavage ne sera pas aboli dans nos colonies, nos colonies ne nous appartiendront pour ainsi dire pas ; que jusque-là nous n'en aurons que les charges, tandis que les avantages passeront en d'autres mains le jour où il s'agira d'en user, ayons le courage d'abolir l'esclavage ; le résultat vaut bien l'effort.

Les nations d'ailleurs ne montrent pas impunément de l'indifférence pour les idées et les sentiments qui les ont longtemps caractérisées parmi les peuples et à l'aide desquelles elles ont remué le monde ; elles ne sauraient les abandonner sans descendre aussitôt dans l'estime publique et sans entrer en décadence.

Ces notions de liberté et d'égalité qui de toutes parts aujourd'hui ébranlent ou détruisent la servitude, qui les a répandues dans tout l'univers ? Ce sentiment désintéressé et cependant passionné de l'amour des hommes qui a tout à coup rendu

l'Europe attentive aux cris des esclaves, qui l'a propagé, dirigé, éclairé ? C'est nous, nous-mêmes. Ne le nions pas. C'a été non seulement notre gloire, mais notre force. Le christianisme, après avoir longtemps lutté contre les passions égoïstes qui, au XVI^e siècle, ont fait rétablir l'esclavage, s'était fatigué et résigné. Notre philanthropie a repris son œuvre, elle l'a réveillé et l'a fait rentrer comme son auxiliaire dans la lice. C'est nous qui avons donné un sens déterminé et pratique à cette idée chrétienne que tous les hommes naissent égaux, et qui l'avons appliquée aux faits de ce monde. C'est nous enfin qui, traçant au pouvoir social de nouveaux devoirs, lui avons imposé comme la première de ses obligations le soin de venir au secours de tous les malheureux, de défendre tous les opprimés, de soutenir tous les faibles et de garantir à chaque homme un droit égal à la liberté.

Grâce à nous, ces idées sont devenues le symbole de la politique nouvelle. Les déserterons-nous, quand elles triomphent ? Les Anglais ne font autre chose en ce moment qu'appliquer dans leurs colonies *nos* principes. Ils agissent en concordance avec ce que nous avons encore le droit d'appeler le *sentiment français*. Seront-ils plus Français que nous-mêmes ? Tandis que, malgré ses embarras financiers, en dépit de ses institutions et de ses préjugés aristocratiques, l'Angleterre a osé prendre l'initiative et briser d'un seul coup la chaîne de 800 000 hommes, la France, la contrée démocratique par excellence, restera-t-elle seule parmi les nations européennes à patroniser l'esclavage ? Quand à sa

voix toutes les inégalités disparaissent, maintiendra-t-elle une partie de ses sujets sous le poids de la plus grande et de la plus intolérable de toutes les inégalités sociales ?

S'il en est ainsi, qu'elle se résigne à laisser passer en d'autres mains cet étandard de la civilisation moderne que nos pères ont levé les premiers il y a cinquante ans, et qu'elle renonce enfin au grand rôle qu'elle avait eu l'orgueil de prendre, mais qu'elle n'a pas le courage de remplir.

Il ne suit pas assurément de ce qui précède qu'il faille se précipiter dans la mesure de l'émancipation en aveugle ni qu'il convienne d'y procéder sans prendre aucune des précautions nécessaires pour en assurer les avantages et en restreindre les frais et les périls. L'émancipation, je le reconnais, est une entreprise sinon très dangereuse, au moins très considérable. Il faut se résoudre à la faire, mais, en même temps, il faut étudier avec le plus grand soin le plus sûr et le plus économique moyen d'y réussir.

Les Anglais, ainsi que je l'ai déjà dit, ont pris l'initiative. Il convient d'abord d'examiner leurs actes et de s'éclairer de leur exemple.

Une commission composée de pairs et de députés, formée en 1840 afin d'étudier cette question, vient de proposer un plan nouveau. Le droit et le devoir du public est de le juger.

Ce double examen sera le sujet des articles subsequents.

Il faut savoir être juste même envers ses rivaux et ses adversaires. On a dit que la nation anglaise, en abolissant l'esclavage, n'avait été mue que par des motifs intéressés ; qu'elle n'avait eu pour but que de faire tomber les colonies des autres peuples et de donner ainsi le monopole de la production du sucre à ses établissements dans l'Inde. Cela ne supporte pas l'examen. Un homme raisonnable ne peut supposer que l'Angleterre, pour atteindre les colonies à sucre des autres peuples, ait commencé par ruiner les siennes propres dont plusieurs étaient dans un état de prospérité extraordinaire. C'eût été le machiavélisme le plus insensé qui se puisse concevoir. À l'époque où l'abolition a été prononcée, les colonies anglaises produisaient 220 millions de kilos de sucre, c'est-à-dire près de quatre fois plus que n'en produisaient à la même époque les colonies françaises. Parmi les colonies de la Grande-Bretagne se trouvaient la Jamaïque, la troisième des Antilles en beauté, en fertilité et en grandeur, et sur la terre ferme Démérari, dont le territoire était pour ainsi dire sans bornes et dont les richesses et les produits croissaient depuis quelques années d'une manière prodigieuse. Ce sont ces admirables possessions que l'Angleterre aurait sacrifiées afin d'arriver indirectement à détruire la production du sucre dans tous les pays où on le cultive par des mains esclaves, et de la concentrer dans l'Inde, où elle peut s'obtenir à bas prix sans avoir recours à l'esclavage. Ceci eût été moins difficile à concevoir si d'une part l'Inde eût déjà été un pays de grande

production, et de l'autre si le sucre n'eût pas déjà été cultivé ailleurs et avec plus de succès par des mains libres. Mais à l'époque où l'abolition a été prononcée, l'Inde ne produisait encore annuellement que 4 millions de kilos de sucre, et les Hollandais avaient déjà créé à Java cette belle colonie qui, dès son début, envoya sur les marchés de l'Europe 60 millions de kilos. Ainsi, après avoir détruit la concurrence du travail esclave dans un hémisphère, les Anglais se seraient trouvés immédiatement aux prises dans l'autre avec la concurrence du travail libre. Pour atteindre un tel résultat, ce peuple, si éclairé sur ses intérêts, aurait non seulement conduit ses plus belles possessions à la ruine, mais encore il se serait imposé à lui-même, entre autres sacrifices, l'obligation de payer 500 millions d'indemnité à ses colons ! L'absurdité de pareilles combinaisons est trop évidente pour qu'il soit besoin de la démontrer.

La vérité est que l'émancipation des esclaves a été, comme la réforme parlementaire, l'œuvre de la nation et non celle des gouvernants. Il faut y voir le produit d'une passion et non le résultat d'un calcul. Le gouvernement anglais a lutté tant qu'il l'a pu contre l'adoption de la mesure. Il avait résisté quinze ans à l'abolition de la traite ; il a résisté vingt-cinq ans à l'abolition de l'esclavage. Lorsqu'il n'a pu l'empêcher, il a, du moins, voulu la retarder ; et quand il a désespéré de la retarder, il a cherché à en amoindrir les conséquences, mais toujours en vain ; toujours le flot populaire l'a dominé et entraîné.

Il est bien certain qu'une fois l'émancipation résolue et accomplie, les hommes d'État d'Angleterre ont mis tout leur art à ce que les nations étrangères profitassent le moins possible de la révolution qu'ils venaient d'opérer dans leurs colonies. Assurément ce n'est pas par pure philanthropie qu'ils ont déployé cette ardeur infatigable pour gêner sur toutes les mers le commerce de la traite et pour arrêter de cette manière le développement des pays qui conservaient encore des esclaves. Les Anglais, en abolissant l'esclavage, se sont privés de certains avantages dont ils désirent ne pas laisser la jouissance aux nations qui n'imitent pas leur exemple, cela est évident. Il est visible que pour arriver à ce but ils emploient, selon leur usage, tous les moyens, tantôt la violence, tantôt la ruse, souvent l'hypocrisie et la duplicité ; mais tous ces faits sont subséquents à l'abolition de l'esclavage et n'empêchent pas que ce ne soit un sentiment philanthropique et surtout un sentiment chrétien qui ait produit ce grand événement. Cette vérité est incontestable dès qu'on étudie pratiquement la question. Cependant elle avait été obscurcie par tous ceux que gêne l'exemple de l'Angleterre. Il était nécessaire de la remettre dans tout son jour avant d'expliquer les détails même de l'émancipation anglaise, qui sans cela auraient été mal compris.

C'est le 15 mai 1823 que le principe de l'abolition de l'esclavage, qui était débattu depuis long-temps dans le sein du Parlement britannique, finit par y triompher. La Chambre des Communes déclara ce jour-là qu'il fallait préparer les nègres à la

liberté et la leur donner dès qu'ils seraient en état d'en jouir. Cette résolution en apparence si sage n'eut que des conséquences funestes : les maîtres, qui étaient ainsi avertis à l'avance que tous les progrès faits par leurs esclaves vers la civilisation allaient être autant de pas vers l'indépendance, se refusèrent à entrer dans les vues bienfaisantes du Parlement. De leur côté, les esclaves, auxquels on montrait la liberté sans leur dire quand on la leur donnerait, devinrent impatients et indociles. Il y eut une insurrection à la Guyane et trois à la Jamaïque. La dernière surtout fut une des plus sanglantes qu'on ait jamais vues. Aussi l'enquête solennelle de 1832 démontra-t-elle que presque aucun progrès n'avait été fait pendant les neuf années qui venaient de s'écouler. Les esclaves étaient restés aussi ignorants et aussi dépravés qu'avant cette époque. Ce fut alors que le Parlement, poussé par les cris incessants de la nation, se détermina enfin à couper le nœud qu'il avait vainement essayé de dénouer.

Le bill du 23 août 1833 déclara donc que le 1^{er} août 1834 l'esclavage cesserait d'exister dans toutes les colonies anglaises. Les colonies à esclaves étaient au nombre de dix-neuf : dix-huit en Amérique et une dans la Mer des Indes. Toutefois, le bill du 23 août 1833 ne fit pas passer immédiatement les nègres de la servitude à l'indépendance ; il créa un état intermédiaire sous le nom d'apprentissage. Durant cette période préparatoire, les noirs continuaient de travailler gratuitement pour leurs anciens maîtres : seulement le travail non rétribué

qu'on pouvait encore exiger d'eux était limité à un certain nombre d'heures par semaine. Le reste de leur temps leur appartenait. C'était encore là, à vrai dire, l'esclavage sous un autre nom ; mais c'était un esclavage temporaire. Au bout de sept ans, cette dernière trace de la servitude devait disparaître.

L'apprentissage avait pour but d'essayer en quelque sorte l'effet que produirait l'indépendance sur les noirs et de les préparer à la supporter. Il était surtout, aux yeux du gouvernement anglais, un moyen de réduire le chiffre de l'indemnité due par la métropole aux colons. En laissant à ceux-ci, pendant quelques années de plus, le travail gratuit de leurs anciens esclaves, on pouvait leur donner moins en argent.

Cette indemnité fut fixée moyennant un chiffre de 1 400 fr. par tête d'esclave, quel que fût son âge et son sexe. La moitié à peu près fut immédiatement payée en argent ; le reste devait être représenté par le travail gratuit des nègres pendant sept ans. On eut soin, de plus, de maintenir très élevés les tarifs qui fermaient le marché anglais aux sucres étrangers, afin que pendant la crise qui allait avoir lieu les colons fussent du moins assurés de vendre avec profit leur marchandise.

Ainsi, abolition générale et simultanée de l'esclavage ; état intermédiaire et préparatoire placé entre la fin de la servitude et le commencement de l'indépendance ; indemnité préalable ; garantie d'un prix rémunérateur de la production des sucres, tel est, dans ses traits généraux et en laissant de côté

les détails, le système anglais. Nous allons voir ses résultats.

Il n'y a peut-être jamais eu dans le monde d'événement qui ait fait autant écrire et parler que l'émancipation anglaise. Les Anglais, les étrangers eux-mêmes, ont publié à cette occasion une multitude de livres, de brochures, d'articles, de sermons, de rapports officiels, d'enquêtes ; ce sujet est revenu cent fois depuis dix ans dans les discussions du Parlement britannique ; ces documents suffisent pour remplir seuls une grande bibliothèque. On est d'abord surpris et presque effrayé en les lisant de voir de quelle façon diverse et souvent opposée les hommes peuvent apprécier le même fait, non pas les hommes qui sont nés longtemps après qu'il a eu lieu, mais les contemporains sous les yeux desquels il s'est passé. Cette diversité vraiment prodigieuse s'excuse cependant et s'explique ici, si l'on songe d'une part aux intérêts personnels et aux passions de parti qui animaient la plupart des témoins et surtout à l'immensité de la révolution dont ils rendaient compte. Une pareille transformation sociale se poursuivait en même temps dans dix-neuf contrées différentes devait nécessairement, suivant le moment et le lieu où on l'étudiait, présenter des aspects fort différents et souvent fort contraires, et ceux qui en ont parlé ont pu dire des choses tout à la fois très contradictoires et très vraies.

Ce serait mener nos lecteurs dans un labyrinthe que de les obliger à parcourir ces dépositions opposées : il est plus court et plus efficace de ne

s'attacher qu'aux faits, en choisissant parmi eux ceux qui sont incontestables, et de les leur montrer.

Les colons assuraient qu'aussitôt que les nègres seraient mis en liberté ils se livreraient aux excès les plus condamnables. Ils prédisaient des scènes de désordre, de pillage et de massacres. C'est également là le langage que tiennent les planteurs de nos colonies.

Voyons les faits : jusqu'à ce moment, l'abolition de l'esclavage dans les dix-neuf colonies anglaises n'a pas donné lieu à *une* seule insurrection ; elle n'a pas coûté la vie à *un* seul homme, et cependant dans les colonies anglaises les nègres sont douze fois plus nombreux que les blancs. Comme le remarque avec justesse le rapport de la commission des affaires coloniales, cet appel de 800 000 esclaves à la liberté, le même jour et à la même heure, n'a pas causé en dix ans la dixième partie des troubles que cause d'ordinaire, chez les nations les plus civilisées de l'Europe, la moindre question politique qui agite tant soit peu les esprits, que n'en a causé par exemple en France la simple question du recensement.

Non seulement il n'y a pas eu de crimes contre la société, mais les crimes contre les particuliers, les crimes ordinaires n'ont point augmenté ou n'ont augmenté que dans une proportion insensible, et par conséquent on peut dire qu'ils ont diminué, car un grand nombre de fautes qui ont été punies par le magistrat depuis l'abolition de l'esclavage auraient été réprimées dans la maison du maître, du temps de la servitude, sans qu'on en sût rien. Autre fait

incontestable : dès que les nègres ont senti l'aiguillon de la liberté, ils se sont en quelque sorte précipités dans les écoles. On jugera de l'ardeur vraiment incroyable qu'ils mettent à s'instruire quand on saura qu'aujourd'hui on compte dans les colonies anglaises une école pour six cents âmes. Un individu sur neuf la fréquente ; c'est plus qu'en France. En même temps que l'esprit s'éclaire, les habitudes deviennent plus régulières : ceci est mis en évidence par un fait également irrécusable.

On sait quel désordre de mœurs, approchant de la promiscuité, existe parmi les nègres de nos colonies. L'institution du mariage y est, pour ainsi dire, inconnue, ce qui n'a rien de surprenant, car on voit, en y réfléchissant, que cette institution est incompatible avec l'esclavage. Les mariages étaient aussi extrêmement rares parmi les nègres des colonies anglaises ; ils s'y multiplient avec une grande rapidité depuis que la liberté a été donnée. Dès 1835, on célébrait à la Jamaïque 1 582 mariages ; 1 962 en 1836 ; 3 215 en 1837, et en 1838, dernière année connue, 3 881.

Avec les lumières et la régularité des mœurs devaient arriver le goût du bien-être et le désir d'améliorer sa condition. De même que les colons avaient prédit que les esclaves émancipés se livreraient à toutes sortes de violences, ils avaient assuré qu'ils retourneraient vers la barbarie. Les nègres, au contraire, une fois libres, n'ont pas tardé à faire voir tous les goûts et à acquérir tous les besoins des peuples les plus civilisés. Avant l'émancipation, les produits de la Grande-Bretagne exportés dans ses

colonies à esclaves ne dépassaient pas 75 millions de francs ; ce chiffre s'est successivement accru, et en 1840 il dépassait la somme de 100 millions. Ainsi, il s'était augmenté de près du tiers en dix ans. De pareils chiffres ne permettent point de réplique.

Voilà les résultats incontestables de l'émancipation quant aux noirs. On doit reconnaître que ses effets, sous d'autres rapports, ont été beaucoup moins satisfaisants. Mais ici encore il faut se hâter de sortir du nuage des allégations contradictoires pour se placer sur le terrain solide des faits constatés.

La plupart des adversaires de l'émancipation anglaise eux-mêmes reconnaissent maintenant que cette mesure a amené les résultats qui viennent d'être montrés ; mais ils soutiennent encore que si l'émancipation n'a pas été aussi fatale à la tranquillité des colonies, au commerce de la métropole et à la civilisation des noirs qu'on aurait pu le croire, elle n'a pas été et elle ne sera pas moins désastreuse pour les colons qu'on ne l'avait craint.

Il est bien vrai qu'un assez grand nombre de nègres ont entièrement quitté, depuis qu'ils sont libres, les travaux des sucreries qui, dans les colonies anglaises comme dans les nôtres, forment la grande industrie.

Parmi ceux qui sont restés dans les ateliers, beaucoup ont peu travaillé ou ont exigé des salaires fort exagérés. Ce mal est constant. Mais quelle est son étendue précise ? Est-il aussi grand qu'on

l'avait prévu ou tel qu'on le représente ? Ici ce sont encore des chiffres qui répondront.

De 1830 à 1834, période d'esclavage, les colonies ont produit 900 237 180 kilos de sucre, qui ont été vendus 578 536 395 fr.

De 1838 à 1841, période de liberté complète, les colonies ont produit 666 375 077 kilos, qui ont été vendus 650 579 649 fr.

Ainsi, dans la seconde période, la production réelle a diminué d'un quart.

Quoique, par suite de l'enchérissement du sucre sur le marché de la Grande-Bretagne, les colons aient, en définitive, comme on vient de le voir, reçu plus d'argent depuis que l'esclavage est aboli qu'avant cette époque, il est incontestable que leur position a été bien moins bonne, car les salaires aux colonies se sont plus élevés comparativement que le prix du sucre dans la métropole, et conséquemment en vendant plus cher, les colons ont fait en réalité de moins bonnes affaires. Plusieurs même se sont ruinés, presque tous éprouvent une gêne plus ou moins grande.

En résumé, point de désordres, progression rapide de la population noire vers les bonnes moeurs, les lumières et l'aisance, accroissement d'un tiers dans les exportations de la métropole, aux colonies diminution d'un quart dans la production du sucre, élévation notable du prix de cette denrée sur le marché de la métropole, accroissement excessif des salaires et par suite gêne des colons et ruine de quelques-uns, tels sont, jusqu'à ce jour, les résultats bons et mauvais que l'émancipation a produits,

ainsi qu'ils ressortent des faits prouvés et des chiffres officiels.

Quand on songe à l'immensité de la révolution opérée, on doit reconnaître qu'à tout prendre jamais changement plus grand n'a eu lieu si paisiblement ni à moins de frais.

C'est ce que proclamait en 1841 le ministère whig, auteur de la mesure, c'est ce que reconnaissait en 1842 le ministère tory, qui a pris après lui les affaires. En somme, disait lord Stanley le 22 mars 1842 à la Chambre des Communes : « Le résultat de la grande expérience d'émancipation a surpassé les espérances les plus vives des amis même les plus ardents de la prospérité coloniale. »

Et il ne faut pas dire que ces résultats tiennent uniquement au caractère particulier des colons anglais et à l'éducation qu'ils avaient su donner à leurs esclaves. Parmi les dix-neuf colonies où l'esclavage a été aboli, plusieurs ont appartenu à la France et sont encore peuplées de Français : l'émancipation n'y a pas produit plus de désordre qu'ailleurs.

Quoique l'émancipation anglaise ait eu sous plusieurs rapports un succès éclatant, et qu'elle ait, suivant l'expression de lord Stanley, cité dans notre dernier article, surpassé les espérances des amis de la prospérité coloniale, il est facile de reconnaître cependant que le gouvernement britannique a commis dans l'exécution de cette grande mesure plu-

sieurs fautes très considérables qui ont amené la plupart des embarras auxquels les colons et la métropole sont et seront encore longtemps en proie. Pour ne pas dépasser les limites d'un article, je ne signalerai que les principales :

On se souvient qu'après avoir aboli nominativement l'esclavage, les Anglais l'avaient en quelque sorte rétabli pour un certain temps sous le nom d'apprentissage. L'apprentissage était une préparation à la liberté ; dès qu'on y eut mis fin, la liberté complète fut donnée, et la société coloniale entra dans les mêmes conditions d'existence que les sociétés européennes. Les blancs formèrent la classe riche, les nègres la classe ouvrière ; aucun pouvoir ne fut institué pour surveiller et régler les rapports qui allaient s'établir entre les deux parties du corps social. Les ouvriers des colonies eurent précisément les mêmes droits dont jouissaient ceux de la métropole ; comme eux, ils purent, suivant leur caprice, décider souverainement de l'emploi de leur temps, fixer le taux et déterminer l'usage de leurs salaires.

Cette transformation complète de la société coloniale en société libre était prématurée. Les Anglais s'étaient aperçus, durant la demi-liberté de l'apprentissage, que la plupart des craintes que les colons avaient fait concevoir sur le naturel des noirs étaient mal fondées. Le nègre leur avait paru ressembler parfaitement à tous les autres hommes. Ils l'avaient vu actif quand il travaillait moyennant salaire, avide des biens que la civilisation procure lorsqu'il pouvait les acquérir, attaché aux lois quand la loi lui était devenue bienveillante, prêt à

apprendre dès qu'il avait senti l'utilité de l'instruction, sédentaire dès qu'il avait eu son domicile, régulier dans ses mœurs dès qu'il lui avait été permis de jouir des joies de la famille. Ils en avaient conclu que ces hommes ne différaient pas assez de nous pour qu'il fût nécessaire de leur appliquer une autre législation que la nôtre. Les colons, en menaçant sans cesse le gouvernement anglais de dangers imaginaires, avaient détourné son attention des dangers réels.

Le vrai péril contre lequel il fallait se préparer à lutter naissait en effet bien moins du caractère particulier des noirs que des conditions spéciales dans lesquelles la société coloniale allait se trouver placée.

Avant l'émancipation, il n'y avait, à vrai dire, dans les colonies anglaises, qu'une seule industrie, celle des sucres. Tout ce que celle-là ne produisait pas était apporté d'ailleurs. Chaque colonie était une vaste manufacture à sucre ; c'était là un état évidemment factice, il ne pouvait se maintenir que parce que la population sucrière étant esclave pouvait être attachée tout entière aux mêmes travaux. Du moment où les ouvriers ont été libres de choisir leur industrie, il était naturel qu'un certain nombre d'entre eux, suivant la diversité des facultés et des goûts, en ait choisi une autre que celle des sucres, et, sans renoncer au travail, ait quitté ses anciens ateliers pour aller chercher fortune ailleurs. Du moment surtout où les ouvriers, au lieu de travailler pour un maître, ont pu acquérir des terres et gagner en travaillant pour eux-mêmes plus qu'ils n'au-

raient pu obtenir par un salaire, beaucoup d'entre eux ont quitté les sucreries ou n'y ont paru que de temps en temps, lorsque la culture de leur propre champ leur laissait du loisir.

Or, le nombre des fabricants de sucre restant le même, et le nombre des ouvriers qui s'adonnait à l'industrie saccharine étant moins grand, l'ancien rapport entre les demandes et l'offre du travail s'est trouvé tout à coup changé, et les salaires se sont accrus dans une progression effrayante. Si la cause continue à subsister, il est à craindre que l'effet ne continue à se produire jusqu'à ce que le nombre des fabriques de sucre étant réduit, ou la masse des ouvriers s'étant accrue, l'équilibre se rétablisse entre les profits et les salaires. Mais avant d'en arriver là, les colonies émancipées souffriront un long et profond malaise.

Tout ceci est parfaitement conforme aux lois générales qui régissent la production dans les pays libres, et pour expliquer les causes d'un pareil accident, il était bien inutile de remonter jusqu'à de prétendues différences entre les instincts des diverses races humaines. Placez les ouvriers anglais ou français dans les mêmes circonstances, et ils agiront précisément de la même manière.

La cause du mal étant bien connue, quels en étaient les remèdes ? Plusieurs se présentaient, mais il y en avait un surtout dont l'emploi eût été facile et très efficace. Qu'un certain nombre d'ouvriers quittassent les sucreries, aimant mieux s'adonner à d'autres industries, ceci était la conséquence nécessaire de la liberté. Mais on pouvait du moins faire

en sorte qu'ils en eussent rarement le désir. Pour cela, il suffisait de leur interdire pendant un certain temps la faculté de devenir propriétaires fonciers.

Dans toutes les colonies anglaises il existe d'immenses espaces de terrain très fertile qui ne sont pas encore mis en valeur. Il y a des colonies où les terrains de cette espèce surpassent infiniment en étendue les terrains cultivés. Presque toutes ces terres peuvent être acquises à très bas prix. Dès que les nègres ont été libres, ils se sont naturellement tournés de ce côté. Pouvant aisément devenir de petits propriétaires fonciers, ils n'ont pas voulu rester de simples ouvriers. Toute l'économie qu'ils ont pu faire sur leur salaire a été employée à acheter les terres, et la possession de la terre les a mis à même d'exiger de meilleurs salaires. On peut très bien imaginer ce qui s'est passé dans les colonies anglaises en songeant à ce qui arrive en France depuis que la Révolution a mis la propriété foncière à la portée du peuple. Partout où l'ouvrier de nos campagnes est ainsi parvenu à se rendre propriétaire, il travaille d'ordinaire la moitié de l'année au moins pour son propre compte ; il ne loue ses services que de loin en loin et ne consent à les louer que moyennant un fort salaire. Ainsi fait le nègre émancipé. La seule différence est qu'en France le prix des terres étant élevé, les ouvriers ne peuvent devenir propriétaires que graduellement, tandis que dans les colonies les terres étant à vil prix, la plupart des noirs ont pu s'en procurer sur-le-champ.

En France le changement s'est fait lentement, et la richesse nationale s'en est fort accrue ; mais

aux colonies, où il s'opère brusquement, il ne peut manquer de porter un coup fatal à l'industrie des sucres. Or, l'industrie des sucres étant encore le premier agent de la production, l'emploi nécessaire des grands capitaux et la source presque unique des échanges, on ne peut la ruiner sans amener une crise générale qui, après avoir atteint d'abord les blancs, s'étendra nécessairement à toutes les autres classes.

Le gouvernement anglais aurait donc dû refuser, au moins pour quelque temps, aux nègres le droit d'acquérir des terres ; mais il n'a eu une idée très claire du péril que quand il n'était plus temps de le conjurer. Au sortir de l'esclavage, une pareille restriction à la liberté eût été acceptée sans murmures par la population noire ; plus tard, il eût été imprudent de l'imposer. Les Anglais cependant n'ont pas perdu courage ; ce même peuple, auquel on attribue tant d'indifférence pour le sort de ses colonies à sucre, a fait et fait encore des efforts gigantesques pour y réparer les suites fâcheuses de son erreur. Il va demander à l'Afrique, à l'Inde, à l'Europe, aux îles Açores, les bras qui lui manquent. Tous les esclaves que ses croisières arrêtent en si grand nombre sur les mers ne sont point ramenés au lieu d'où ils viennent : on les transporte comme ouvriers libres dans les colonies émancipées. Ce sont les Anglais qui profitent le plus aujourd'hui de la traite, qu'ils répriment, et peut-être faut-il attribuer à cette considération le zèle extraordinaire qu'ils mettent à s'emparer des vaisseaux négriers, et l'apathie singulière qu'ils montrent dès qu'on leur

propose de prendre des moyens efficaces pour supprimer les marchés mêmes où les nègres se vendent.

Bientôt, si l'Europe le leur permet, ils iront acheter des noirs sur la côte de Guinée, afin d'en faire des ouvriers libres à la Jamaïque et à Démérari, favorisant ainsi les développements de l'esclavage en Afrique au même moment où ils l'abolissent dans le Nouveau Monde.

Malgré l'emploi de ces remèdes héroïques, on peut prévoir que le gouvernement anglais sera encore longtemps avant de guérir le mal que son inexpérience a fait naître.

Les Anglais, en abolissant l'esclavage, ont montré en même temps aux autres peuples ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait éviter. Ils leur ont donné tout à la fois de grands exemples et de grandes leçons.

Nous verrons, dans un prochain article, quel parti la France pourrait tirer des uns et des autres.

Nous avons vu dans les précédents articles à quel point en était arrivée la question de l'émancipation des esclaves chez les Anglais. Voyons en quel état se trouve cette même question en France.

Un des premiers actes du gouvernement de Juillet fut d'arrêter la traite dans nos colonies. Depuis cette époque il n'y a plus été introduit de nouveaux esclaves ; à partir de ce moment chacun de ceux qui s'y trouvaient, devenant un instrument

de travail plus difficile à remplacer, fut l'objet de plus de soin, et la population noire, qui perdait annuellement 3% du temps de la traite, devint stationnaire et tendit bientôt à croître.

L'opinion publique ne tarda pas à demander davantage. L'adoucissement de l'esclavage et enfin son abolition furent réclamés. Plusieurs des hommes les plus considérables du Parlement prirent en main cette grande cause. Sur une proposition faite en 1838 par l'honorable M. Passy, une commission fut nommée. Cette commission était présidée par M. Guizot, et elle donna lieu à un rapport très remarquable, dont M. de Rémusat fut l'auteur. La commission ne demandait point l'abolition immédiate de l'esclavage, mais elle ne cachait point qu'elle considérait cet événement comme prochain et nécessaire, et que toutes les mesures qu'elle proposait avaient pour but d'y préparer. La Chambre ayant été dissoute, le rapport ne fut pas discuté.

En 1839, la question fut reprise sur une proposition semblable de M. de Tracy. Une nouvelle commission, dans laquelle se trouvait M. Barrot, fut nommée. La commission de 1839, dont M. de Tocqueville était le rapporteur, suivant la même voie qu'avait ouverte la commission précédente, mais tirant des principes posés par elle une conséquence plus rigoureuse, conclut à l'abolition de l'esclavage et proposa un plan pour y parvenir.

Ce rapport de 1839 ne parvint pas plus que l'autre à discussion, le ministère, par la bouche de M. Thiers, étant venu déclarer à la tribune qu'il entrait dans les vues de la commission, et qu'il allait

s'occuper de préparer lui-même un plan d'abolition. Il réunit en effet un certain nombre de pairs, de députés, d'amiraux et d'anciens gouverneurs des colonies pour procéder à ce travail préliminaire. M. le duc de Broglie fut leur président et leur rapporteur.

Après plusieurs années de recherches et de travaux, dont de volumineux procès-verbaux récemment publiés portent la trace, cette commission a publié il y a six mois son rapport. Par son étendue, et bien plus encore par la manière dont le sujet y est traité, ce rapport doit être mis à part de tous les documents de la même espèce. C'est un livre et un beau livre, qui restera et fera époque dans l'histoire de la grande révolution qu'il raconte et prépare.

Nous avons souvent eu l'occasion de combattre les actes de M. le duc de Broglie. Mais la haute estime que nous avons toujours professée pour ses talents et son caractère nous fait saisir avec plaisir toutes les occasions de lui rendre justice. M. le duc de Broglie réunissait mieux que personne, nous le reconnaissions volontiers, les conditions nécessaires pour exceller dans le travail dont la commission l'avait chargé : une connaissance pratique des grandes affaires du gouvernement, et l'habitude ainsi que le goût des études philosophiques ; un amour vrai de l'humanité, éclairé par l'expérience politique des hommes, et enfin du loisir. La commission dont M. le duc de Broglie a été l'organe, reconnaissant que l'incertitude au milieu de laquelle vivent depuis plusieurs années les colons, les esclaves et la métropole ne peut se prolonger plus longtemps sans de

grands périls, est d'avis que le moment est arrivé d'y mettre un terme par l'abolition de l'esclavage. Mais comment l'abolir ? Ici la commission se partage. Deux plans sont proposés. Nous nous bornerons à faire connaître celui que la majorité a adopté.

Une loi fixerait dès aujourd'hui à dix ans le terme irrévocable de l'esclavage. Ces dix années seraient employées à préparer les nègres et les colons à supporter l'état social nouveau qu'on leur destine. Tout en restant astreint au travail forcé et habituellement gratuit, signe principal de la servitude, le nègre acquerrait cependant certains droits dont il n'a jamais joui jusqu'ici et sans lesquels il n'y a pas de progrès en morale et en civilisation, tels que ceux de se marier, d'acquérir, de se racheter ; des écoles lui seraient ouvertes ; l'éducation religieuse et l'instruction lui seraient abondamment fournies.

On voit qu'entre la fin de l'esclavage et l'indépendance proprement dite la commission a pensé, comme le gouvernement britannique, qu'il convenait de placer une époque intermédiaire principalement destinée à l'éducation des nègres ; mais elle a conçu cet état intermédiaire d'une autre manière que les Anglais. Ceux-ci avaient commencé par proclamer que l'esclavage était aboli ; mais chaque esclave, transformé en apprenti, n'en avait pas moins continué à rester chez son ancien maître et à travailler pour lui sans salaire. Cette condition mixte, où la liberté, après avoir été donnée, semblait retenue, n'avait été bien comprise par personne. Elle avait donné naissance à des discussions

interminables entre les deux races : les nègres s'en étaient aigris, et les blancs n'en avaient point été satisfaits. Éclairée par cette expérience, la commission a jugé qu'il ne fallait supprimer le nom de l'esclavage qu'au moment où on effacerait réellement les traits principaux qui le caractérisent ; au lieu d'annoncer, comme les Anglais, plus qu'on ne donnait, elle a trouvé plus sage d'accorder en réalité plus qu'on ne semblait avoir promis.

Au bout de l'époque préparatoire, la relation forcée du serviteur et du maître aurait un terme ; le travail deviendrait productif ; la servitude cesserait de fait comme de nom.

Mais cela ne veut pas dire que la société coloniale dût tout à coup prendre exactement le même aspect que la grande société française, ni que le nègre émancipé fût sur-le-champ appelé à jouir de tous les droits que possède parmi nous l'ouvrier.

L'exemple de l'Angleterre était là pour empêcher de tomber dans une pareille faute. La commission l'a parfaitement compris ; elle a jugé que le plus grand péril qu'auraient à courir les colonies à l'époque de l'émancipation ne naîtrait pas, comme on l'a cru jusqu'ici, des mauvaises inclinations des noirs, et que, quand même ils auraient fait en morale et en civilisation, durant les dernières années de l'esclavage, tous les progrès dont l'expérience a prouvé qu'ils sont capables, il serait encore imprudent de leur accorder tout à coup la même indépendance dont jouissent en France les classes ouvrières ; que si, au moment où le travail forcé n'aura plus lieu, on ne prenait pas quelques moyens artifi-

ciels pour attirer et retenir les nègres dans les sucerries et pour prévenir l'exagération des salaires, la production de sucre recevrait une soudaine et grave atteinte, et que les colonies, exposées à une perturbation subite dans leur principale et presque unique industrie, auraient fort à souffrir.

En conséquence, la commission propose de soumettre, pendant les premières années qui suivront l'abolition de l'esclavage, la liberté des nègres émancipés aux trois institutions principales que voici :

Les anciens esclaves seront tenus de résider dans la colonie.

Libres de choisir la profession à laquelle ils désirent se livrer et le maître sous la direction duquel ils veulent travailler, ils ne pourront rester oisifs ni se borner à travailler pour leur propre compte.

Chaque année, le maximum et le minimum des salaires seront fixés par le gouverneur en conseil. C'est entre ces limites extrêmes que les prix seront débattus.

Le motif de ces trois dispositions transitoires est facile à saisir.

Par la première, la commission veut prévenir l'embauchage anglais, qui ne tarderait pas à diminuer sensiblement la population ouvrière de nos îles.

Le but de la seconde est de s'opposer à ce que les nègres de nos colonies n'imitent ceux des colonies anglaises et n'abandonnent comme eux les grandes industries pour se retirer sur des portions de sol fertile qu'ils auraient acquises à très bas prix ou usurpées.

Le principal objet de la troisième, enfin, est d'empêcher qu'à leur tour les maîtres, abusant de l'obligation où sont les noirs de louer leurs services et de la facilité qu'ils trouvent eux-mêmes, vu leur petit nombre, à se coaliser, n'imposent à leurs ouvriers des salaires trop bas.

On comprend que toutes ces dispositions sont transitoires : elles ne sont faites que pour faciliter aux colonies le passage d'un état social à un autre et empêcher que dans les premiers moments il ne se fasse un déclassement rapide des travailleurs, et par suite une perturbation industrielle aussi préjudiciable, on ne saurait trop le redire, à la race noire qu'à la race blanche.

Quand les nègres, après avoir adopté une résidence fixe, auront embrassé définitivement une profession et en auront contracté les habitudes ; dès que l'usage aura indiqué de certaines limites aux salaires, les dernières traces de la servitude pourront disparaître. La commission estime que cet état transitoire pourra cesser au bout de cinq ans.

Les Chambres auront à examiner si, au lieu de recourir à cet ensemble de mesures exceptionnelles, on ne pourrait pas se borner, d'une part, à faire exécuter à la rigueur les lois existantes contre le vagabondage et, de l'autre, à interdire aux nègres pendant un certain nombre d'années l'achat ou l'occupation des terres. Cela paraît plus simple, plus net et peut-être aussi efficace.

C'est principalement la possession et la culture de la terre qui, dans les colonies anglaises, a fait sortir les noirs des sucreries. Les mêmes causes

amèneraient infailliblement dans les nôtres les mêmes effets.

Sur 263 000 hectares que contiennent la Martinique et la Guadeloupe, il y en a 180 000 non cultivés.

La Guyane, qui a 125 lieues de long sur près de 200 de profondeur, n'a pas 12 000 hectares en culture. Il n'y a donc pas de nègre qui, dans ces colonies, ne puisse se procurer de la terre et qui ne s'en procurera si on lui laisse la liberté de le faire. Car, tant que la trace de l'esclavage ne sera pas effacée, les noirs auront naturellement peu de penchant à travailler pour le compte d'un maître. Ils préféreront vivre indépendants sur leur petit domaine, alors même qu'ils retireraient ainsi de leur travail une moindre aisance. Si au contraire, les nègres émancipés, ne pouvant ni demeurer en vagabondage ni se procurer un petit domaine, en étaient réduits pour vivre à louer leurs services, il est très vraisemblable que la plupart d'entre eux resteraient dans les sucreries et que les frais d'exploitation de ces établissements ne s'élèveraient pas outre mesure.

Qu'on y regarde de près, l'on verra que l'interdiction temporaire de posséder de la terre est non seulement de toutes les mesures exceptionnelles auxquelles on peut avoir recours la plus efficace, mais aussi en réalité la moins oppressive.

Ce n'est point par une conséquence naturelle et nécessaire de la liberté que les nègres des colonies peuvent ainsi passer tout à coup de l'état d'esclaves à celui de propriétaires fonciers : c'est par suite

d'une circonstance très extraordinaire, le voisinage de terrains fertiles qui appartiennent pour ainsi dire au premier occupant. Rien de semblable ne s'est jamais vu dans nos sociétés civilisées.

Malgré tous les efforts que nous avons faits en France pour mettre la propriété immobilière à la portée des classes travaillantes, la terre est demeurée si chère que ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts que l'ouvrier peut en acquérir quelque partie. Il n'y arrive qu'à la longue et après s'être enrichi par son industrie. Chez toutes les autres nations européennes, il est presque sans exemple qu'un ouvrier devienne propriétaire foncier. Pour lui, le sol est en quelque sorte hors du commerce.

En interdisant momentanément aux nègres la possession de la terre, que fait-on donc ? On les place artificiellement dans la position où se trouve naturellement le travailleur d'Europe.

Assurément il n'y a pas là de tyrannie, et l'homme auquel on n'impose que cette gêne au sortir de l'esclavage ne semble pas avoir droit de se plaindre.

Quelque respectable que soit la position des noirs, quelque sainte que doive être à nos yeux leur infortune, qui est notre ouvrage, il serait injuste et imprudent de ne se préoccuper que d'eux seuls. La France ne saurait oublier ceux de ses enfants qui habitent les colonies, ni perdre de vue sa grandeur, qui veut que les colonies progressent.

Si les nègres ont droit à devenir libres, il est incontestable que les colons ont droit à n'être pas ruinés par la liberté des nègres. Les colons ont profité, il est vrai, de l'esclavage ; mais ce n'est pas eux qui l'ont établi : la métropole a pendant plus de deux cents ans favorisé de tout son pouvoir les développements de cette institution détestable, et c'est elle qui a inspiré à nos compatriotes d'outre-mer les préjugés dont maintenant l'impression nous étonne et nous irrite.

Les injures et souvent les calomnies que les colons adressent ou font adresser tous les jours à tant d'hommes honorables ne doivent pas nous empêcher de voir ce qu'il y a de juste dans leurs demandes et de fondé dans leurs griefs.

La commission, examinant cette portion du sujet, n'a pas hésité à reconnaître que si la métropole devait aux esclaves des colonies la liberté, elle devait aux colons plusieurs garanties, qu'elle a résumées de cette manière :

D'abord un délai suffisant pour que les propriétaires coloniaux se préparent à subir la révolution qu'on a en vue et se procurent de quoi faire face aux nouveaux frais que la production du sucre par des mains libres doit leur occasionner.

Une de nos colonies vient d'éprouver un désastre immense ; il faut lui donner le temps de le réparer.

En ce moment d'ailleurs la propriété coloniale est partout obérée ; on pourrait presque dire qu'elle n'existe pas, car la plupart des colons ayant plus de dettes que de biens, nul ne sait précisément à qui

appartiennent en réalité les terres qu'ils cultivent ; il n'y a que l'introduction dans les colonies de l'expropriation forcée qui puisse amener la fin de ce désordre, liquider les fortunes et faire apparaître les propriétaires véritables. Alors seulement les colons possédant un capital ou un crédit pourront faire les avances que nécessitera la substitution du travail salarié au travail gratuit.

Un projet de loi ayant pour objet d'introduire l'expropriation forcée dans les Antilles est soumis en ce moment à l'examen des Chambres, et sera vraisemblablement adopté l'an prochain. Il est bon de laisser la nouvelle loi d'expropriation opérer pendant un certain temps avant d'abolir définitivement l'esclavage.

La seconde garantie que les colons, suivant la commission, ont le droit de demander à la mère-patrie, c'est un prix rémunérateur pour leurs sucre. L'émancipation, en effet, avec quelque ménagement qu'elle soit conduite, entraînera nécessairement, comme le dit le rapporteur, un certain degré de perturbation dans le travail colonial. Dans les premiers moments, la production sera nécessairement réduite. Si dans ce même temps le prix des sucre ne s'élève point, à plus forte raison s'il vient à baisser, les colons, déjà gênés, souffriront dans leurs revenus une perte qui leur rendra difficile et peut-être impossible de faire face à leurs obligations nouvelles.

Un léger sacrifice imposé aux consommateurs suffirait au contraire pour les tirer d'affaire et mener à bien l'entreprise. Quelques chiffres mettront ceci

en évidence. Les colonies nous vendent aujourd’hui 80 millions de kilos de sucre à raison de 125 francs les 100 kilos ; ce qui leur rapporte 100 millions de francs. Supposez qu’après l’abolition de l’esclavage, l’importation du sucre colonial tombe à 70 millions de kilos, et que, par suite de l’introduction du sucre étranger ou grâce à une faveur particulière accordée au sucre de betterave, le prix de vente reste à 125 francs les 100 kilos, le revenu des colons sera diminué de 12 500 000 francs, perte écrasante, qu’il faudra répartir sur un très petit nombre de producteurs. Que le prix du sucre au contraire s’élève à 145 francs les 100 kilos, ce qui n’a rien d’extraordinaire et s’est vu plusieurs fois dans ces dernières années, les colons ne perdent rien et le consommateur ne paie la livre de sucre que deux sous de plus.

C'est précisément ce qui est arrivé en Angleterre. La production du sucre colonial a diminué d'un quart après l'émancipation, ainsi que nous l'avons vu. Mais grâce aux tarifs protecteurs, le prix du sucre colonial s'étant élevé par suite de la rareté même de la denrée, les colons n'ont pas reçu moins d'argent, ce qui leur a permis jusqu'ici de résister aux conséquences désastreuses de l'élévation des salaires.

Il est même arrivé cette circonstance bien remarquable que le gouvernement ayant voulu en 1840 baisser de près de moitié le droit qui s’opposait à l’entrée des sucres étrangers, la Chambre des Communes, c'est-à-dire la branche de la législature qui représentait le plus directement les consomma-

teurs, s'y opposa et plutôt que de le souffrir aimait mieux renverser le ministère.

Ces considérations ont porté la commission des affaires coloniales à déclarer qu'à son avis il était nécessaire avant de procéder à l'émancipation d'établir l'égalité entre le sucre de betterave et le sucre colonial, et que tant que durerait la crise produite par ce grand événement, il ne fallait pas abaisser le droit qui frappe à son entrée le sucre étranger.

La dernière garantie qu'il est équitable d'accorder aux colons, c'est une indemnité représentant la valeur vénale des esclaves mis en liberté. Durant les dix ans qui, dans le système de la commission, s'écoulent entre le moment où le principe de l'abolition de l'esclavage est adopté et celui où en fait l'esclavage est détruit, on prépare les esclaves à la liberté et on liquide la propriété coloniale. Durant cette période, les colons n'éprouvent aucun préjudice et conséquemment n'ont droit à aucune indemnité. Mais le jour où la servitude venant à cesser, le travail des nègres cesse d'être gratuit, la question de l'indemnité se présente. L'esclave est-il réellement une propriété ? De quelle nature est cette propriété ? A quoi l'État, qui la fait disparaître, est-il obligé en droit et en équité ? M. le duc de Broglie a traité cette partie si difficile et si délicate de son rapport en économiste, en philosophe et en homme d'État. C'est la portion la plus saillante de ce grand travail ; nous voudrions pouvoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs ; mais les limites que nous devons nous imposer nous en em-

pêchent. Nous nous bornerons donc à dire que la commission arrive à démontrer qu'il serait contraire à toutes les notions de l'équité et à l'intérêt évident de la métropole d'enlever aux colons leurs esclaves sans les indemniser de leur perte.

La commission, à la suite d'un long et conscientieux travail, a cru devoir fixer cette indemnité à 1 200 francs par tête de nègre. Les Anglais avaient acquitté l'indemnité de deux manières : au moment de l'abolition, ils avaient remis la moitié de la somme promise aux planteurs, et en outre ils leur avaient assuré pendant sept ans une partie du travail gratuit des affranchis. Ils avaient calculé que le prix de ce travail équivaudrait au bout de sept ans à l'argent qu'on ne payait pas. La commission a adopté une mesure sinon semblable, au moins analogue.

Le capital dû pour les 250 000 esclaves des colonies, à 1 200 francs par tête, étant 300 millions, la moitié, ou 150 millions, représentés par une rente de 6 millions à 4%, serait accordée aux colons et placée à leur compte à la caisse des dépôts et consignations. Par cette opération, la métropole s'acquitte de la moitié de sa dette et acquiert en conséquence le droit de retirer aux colons la moitié du travail gratuit de leurs esclaves ; au lieu de cela, elle continue à leur en laisser la jouissance entière pendant dix ans. Or, le prix du travail journalier d'un nègre peut être évalué à 50 centimes. C'est donc 25 centimes dont la métropole gratifie chaque jour le maître, et cet avantage, en se continuant pendant

dix ans, équivaut précisément aux 150 millions qu'on ne donne pas.

Comme on le voit, les frais de l'émancipation se répartissent d'une manière qui semble équitable entre tous ceux qui ont intérêt au succès de la mesure : la moitié de l'indemnité est fournie par la métropole, l'autre par le travail des noirs, et l'élévation du prix de la main-d'œuvre est supportée par les colons.

En résumé, liberté simultanée accordée aux esclaves au bout de ces dix ans ; d'ici là, un ensemble de mesures qui aient pour but de moraliser et de civiliser les nègres et de liquider la propriété des blancs. Après ce terme, une législation spéciale dont l'objet soit d'aider la société coloniale à se rasseoir ; avec la liberté donnée aux esclaves, une indemnité suffisante accordée aux maîtres.

Tel est dans ses traits principaux le plan d'émancipation que la majorité de la commission propose. Il était difficile, ce semble, d'atteindre un plus grand but à moins de frais, et de mieux accorder ce que l'humanité et l'intérêt de la France exigent avec ce que la prudence commande.

Ce plan si laborieusement préparé par la commission, exposé avec tant de talent par M. le duc de Broglie, sera-t-il adopté sincèrement par le gouvernement et sérieusement présenté par lui à l'adoption des Chambres ? Cela est fort douteux.

M. Guizot a l'esprit trop élevé pour être insensible à la beauté et à la grandeur de l'œuvre qu'on propose. Nous lui rendons cette justice de croire qu'il l'accomplirait s'il était libre de le faire. Mais

qui ne sait que M. Guizot n'est pas le maître et que le rôle dont il se contente se borne à être le premier parmi ceux qui obéissent ? On peut croire que plusieurs de MM. les ministres veulent l'émancipation, mais tous ceux qui voient de près les affaires savent bien que le gouvernement n'en veut pas. Nous ne sommes pas dans le temps des entreprises généreuses, pas même dans celui des entreprises utiles, quand en même temps elles sont difficiles et grandes.

Il y a plusieurs manières de repousser l'émancipation. On peut maintenir hautement l'esclavage, comme l'avaient fait Napoléon et la Restauration. Mais cela n'est pas facile dans le temps de liberté démocratique où nous vivons, quand on représente une révolution qui a été faite tout entière au nom de l'égalité, et dont ce glorieux principe fait le symbole et la force.

Sans maintenir l'esclavage, on peut du moins ne pas s'occuper de le détruire. Comme il est impossible d'émanciper les nègres sans que le gouvernement ne se mette à la tête de l'entreprise, pour rendre tous les efforts des abolitionnistes inutiles, il n'a pas besoin de résister, il lui suffit de s'abstenir. C'est la politique qu'on suit depuis dix ans.

Un dernier expédient consiste à prôner l'émancipation, mais à en exagérer tellement les périls, les incertitudes et les frais devant les Chambres, que l'obstacle vienne d'elles. De cette manière, on garde l'honneur de ses principes sans mettre en péril son pouvoir, et l'on reste à la fois, chose difficile, libéral et ministre. Il est à craindre que ce

ne soit là la méthode que se propose de suivre le ministère : quelques mots prononcés à la fin de la session dernière semblent l'indiquer. Interpellé sur les intentions du gouvernement, M. Guizot protesta d'abord de son dévouement pour la grande cause de l'abolition ; puis il étala complaisamment devant l'Assemblée, en les exagérant immensément, les difficultés et les frais de la mesure. Il ne craignit pas, entre autres, d'annoncer officiellement que l'émancipation coûterait au Trésor public plus de 250 millions, ce qui fit naître, comme il était facile de s'y attendre, les exclamations improbatives de la Chambre.

Or, dans ce moment même, M. Guizot avait sous les yeux le rapport de M. le duc de Broglie, rapport qui montre jusqu'à l'évidence que 6 millions de rente au capital de 150 millions représentent à très peu près le chiffre total de la dépense. Que signifient donc de semblables paroles ? Doit-on les attribuer à l'ignorance ? Mais comment admettre l'ignorance du gouvernement dans une affaire si grande et si connue ? Voulait-on indisposer par avance l'opinion publique et susciter des résistances salutaires ? C'est ce que la session prochaine fera bien voir.

Si le ministère, montrant que nos soupçons étaient injustes, entre franchement dans la voie de l'émancipation, le devoir de l'opposition est de l'y soutenir de tout son pouvoir, car c'est de l'intérêt de la France, de sa grandeur, de son honneur, des doctrines que sa Révolution a fait prévaloir dans le monde et que l'opposition surtout se fait gloire

de professer, qu'il s'agit ici. Mais que l'opposition prenne bien garde de se payer de vains mots ; qu'elle sache que, quand on lui parle désormais de nouveaux délais destinés à faire des études nouvelles, on la trompe.

Tout ce que la statistique peut faire connaître est appris ; tout ce que peut montrer l'expérience est vu. Jamais question mieux éclairée de tous les côtés n'a été mise sous les yeux des Chambres. La mesure est nécessaire, tous les hommes sensés le reconnaissent. Le temps de la prendre est venu, on ne saurait sérieusement le contester ; les moyens de la mener à bien sont trouvés ; il suffit de lire le rapport de M. le duc de Broglie pour s'en convaincre. Il ne reste absolument qu'une seule chose à décider : celle de savoir si pour conserver au pays des positions qui dominent une grande partie du commerce du globe, si pour arracher 250 000 de nos semblables à l'esclavage dans lequel nous les tenons contre tous droits ; enfin si pour rester fidèles à notre rôle et ne pas déserter les nobles principes que nous avons fait triompher nous-mêmes chez nos voisins, c'est trop payer que d'inscrire six ou sept millions de plus au grand livre de notre dette. Il n'y a plus d'autre question que celle-là.

3. INTERVENTION À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS À PROPOS DE LA LOI SUR LE RÉGIME DES ESCLAVES DANS LES COLONIES

Ce texte est la dernière grande intervention de Tocqueville à la Chambre sur la question de l'esclavage.

Le projet de loi dont il est question était présenté par l'amiral Mackau ; il était en retrait par rapport aux mesures prévues précédemment, notamment celles défendues par Tocqueville dans les six articles publiés dans Le Siècle. Il le soutint cependant pour une raison simple : tout ce qui permettait de faire avancer le processus de l'abolition était bon à prendre, puisque, pour lui, elle était inévitable à terme.

Le projet fut discuté à la Chambre des Pairs du 3 au 12 avril 1845 et examiné à la Chambre des députés du 29 mai au 4 juin, avant de revenir à la Chambre des Pairs, pour aboutir à la loi de juillet 1845 ; Tocqueville, quant à lui, était intervenu dans la discussion le 30 mai.

C'est ce texte que nous reproduisons ici ; il était paru dans le Moniteur du 31 mai et n'a été reproduit depuis que dans l'édition des Œuvres Complètes (Gallimard), tome III, volume 1.

Tocqueville définit ainsi les conditions de la réussite : « placer dans la main du gouvernement la conduite de la révolution qui se prépare [et] prouver qu'on ne peut se décharger de ce soin sur les colons. » Seul l'État peut assurer l'abolition de l'esclavage : « sans qu'il y ait pour les uns ni pour les autres, ni déchirement ni ruine. [...] [Sans elle] les colonies n'ont pas d'avenir. [...] Si vous ne faites rien, les colonies disparaissent et décroissent ; si vous

ne faites rien, [...] vous l'aurez, radicale et troublée, en présence de l'ennemi. »

Et Tocqueville d'entreprendre de convaincre des notables récalcitrants en rappelant le rôle capital des valeurs de la France des Lumières et de 1789 dans un véritable appel à l'esprit de la nation.

« C'est nous qui, en répandant dans tout l'univers la notion de l'égalité de tous les hommes devant la loi, comme le christianisme avait créé l'idée de l'égalité de tous les hommes devant Dieu [...] qui avons montré que l'esclavage n'était pas seulement contraire aux lois de Dieu, mais qu'il devait disparaître des lois humaines. [...]

Vous la voyez l'idée de l'abolition de l'esclavage se saisir plus ou moins de l'esprit de la nation, suivant que la nation elle-même sent plus ou moins raviver ou s'éteindre dans son cœur les grands principes de la Révolution.

Ainsi, en 1789, par exemple, au même moment où la liberté se fonde en France, on demande la liberté pour les esclaves des colonies.

En 1800, au contraire, lorsque la liberté expire en France, on replonge les esclaves dans les fers aux colonies. »

C'est l'une de ces « idées mères de votre Révolution [...] [qui a] développé ces nobles instincts par lesquels vous avez fait tout ce que vous avez accompli de grand dans le monde, et sans lesquels, je ne crains pas de le dire, vous ne ferez rien et vous ne serez rien. »

[Séance du 30 mai 1845.]

M. DE TOCQUEVILLE. Messieurs, une impression pénible me saisit en abordant cette tribune ; je prie la Chambre de me permettre de la lui exprimer.

Le projet de loi qui nous est présenté est petit, sans doute ; mais l'idée qui est placée derrière ce projet de loi, qu'on aperçoit derrière lui, est grande ; cette idée est, selon moi, une des plus grandes qui aient occupé non seulement l'humanité en général, mais en particulier la France ; et cependant, je vois au peu d'auditeurs qui m'écoutent à quel point, dans ce moment du moins, cette idée a l'air de peu saisir la Chambre. (*Mouvements divers.*)

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. C'est qu'on est d'accord.

M. LACROSSE. Oui, cela tient à la certitude qu'on a du résultat.

M. DE TOCQUEVILLE. Par le mouvement qui a accueilli mes paroles, je vois avec bonheur que je me trompe, que ce que j'attribuais à tort au peu d'intérêt qu'on portait à la question, vient seulement de la certitude qu'à la Chambre que le projet de loi qui lui est présenté sera adopté.

J'aborde donc sans préambule l'examen de ce projet. (*Écoutez ! écoutez !*)

Ce projet a, jusqu'à présent, Messieurs, un sort bizarre ; il a été attaqué par les uns comme étant puissant jusqu'à la désorganisation ; et il a été, je ne sais si je dois dire attaqué ou défendu par d'autres comme étant impuissant, pour ainsi dire, jusqu'au

ridicule ; les uns ont dit qu'il faisait trop, les autres qu'il ne faisait rien.

Je crois, Messieurs, que ni l'une ni l'autre de ces accusations ne sont fondées ; je crois que le projet a une efficacité réelle. Quelle est-elle ?

Le projet est-il en effet une loi d'émancipation, comme on l'a dit ? Non. Sur ce point, je suis complètement d'accord avec l'honorable membre qui, hier, a nié que telle fût la portée de ce projet.

Il est évident qu'un esclave qui ne pourra se racheter qu'en prouvant que l'argent avec lequel il acquiert sa liberté lui appartient, qui ne saura pas d'avance à quel prix cette liberté peut être obtenue, qui apercevra enfin, au-delà du rachat, l'avenir de cinq ans d'une nouvelle servitude ; il est évident, dis-je, qu'un pareil esclave ne se servira presque jamais de la faculté que la loi lui accorde.

Le droit que vous lui donnez est illusoire. Il n'est pas sérieux de dire que la loi contient un mode d'émancipation, je le reconnaiss pleinement avec le spirituel orateur qui parlait hier ; et cependant je pense que la loi, au point de vue de l'émancipation, a une utilité ou plutôt une nécessité très grande ; elle n'émancipe pas sans doute, mais elle fait la chose sans laquelle toute espèce d'émancipation serait impossible... Que fait-elle donc, Messieurs ? Elle met sous la main de l'État cette grande question de l'abolition de l'esclavage, elle place l'État entre les deux races dans une position supérieure à l'une et à l'autre, en état par conséquent de dominer l'une et l'autre, de plier de la même main, et dans leur intérêt commun, les blancs et les noirs,

et après, d'amener graduellement à son terme la grande résolution qu'on a en vue. C'est là, Messieurs, le grand côté de la loi, c'est là le grand principe qui y est contenu ; c'est là ce qui me la fera voter, et ce qui me fait désirer qu'on la vote sans amendement, pour être sûr qu'elle prenne place dès cette année dans nos codes.

Un honorable préopinant rappelait tout à l'heure ce que j'écrivais à une autre époque, je ne le renie pas. Oui, tant qu'on laissera les deux races en face l'une de l'autre, sans rien qui les sépare, tant qu'il n'existera pas dans le monde un pouvoir qui pourra s'interposer entre l'une et l'autre, et forcer ces deux éléments réfractaires de se combiner en quelque sorte entre eux, pour former un seul et même peuple, cela est vrai, je l'ai dit et je le répète, tant que pareille chose ne sera pas, il ne s'ouvrira jamais entre les deux races qu'un seul compte dont les deux termes sont l'asservissement et la mort. (*Bien !*)

C'est précisément parce que je pensais cela jadis et que je le pense encore aujourd'hui, que je crois que le préliminaire nécessaire de toute espèce d'émancipation est de placer d'abord l'État dans une situation supérieure et dominatrice, où le projet de loi commence à le mettre.

Et moi aussi, Messieurs, j'ai désiré comme l'honorable préopinant, que la révolution que je souhaite pût se faire par l'appui et avec l'initiative des colons ; et moi aussi je crois que si la révolution pouvait se faire de cette manière, elle serait plus sûrement et mieux faite ; mais je le déclare, je

désespère pour ma part qu'un tel résultat soit désormais atteint ; j'en désespère, parce que j'ai pour moi l'expérience.

En effet, que n'a-t-on pas fait pour obtenir l'appui des colons ? Le gouvernement, il faut lui rendre cette justice, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour y parvenir, et il a toujours échoué : alors même que l'émancipation n'était pas encore en perspective, qu'il s'agissait seulement de réformer certains détails de régime colonial, qu'a toujours rencontré la métropole ? Un refus de concours obstiné.

Voulait-on abolir la traite, c'était, suivant les colons, la ruine des colonies. S'est-il agi en 1830 de créer l'égalité entre les blancs et les gens de couleur, les colonies s'y sont également opposées : il a fallu leur forcer la main. Plus tard, lorsqu'il a voulu recenser la population noire, les colonies s'y sont encore opposées, et il a fallu encore leur forcer la main.

Lorsque enfin, en 1840, l'ordonnance du patronage eut lieu, cette ordonnance, Messieurs, qui ressemblait parfaitement à une loi que vous avez rendue vous-mêmes et qui permettait de s'introduire dans le domicile du manufacturier en France, pour examiner quel est l'état des enfants qui travaillent chez lui, qu'est-il arrivé ? En France, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures s'exécute facilement et sans réclamation. Mais il n'en est pas de même de l'ordonnance du patronage dans les colonies. Cette ordonnance, si humaine et qui fait tant d'honneur, il faut le dire, au gouvernement qui

l'a rendue, cette ordonnance a rencontré une opposition énergique, continue, violente même, dans nos colonies. À l'heure qu'il est, elle n'est pas encore complètement exécutée.

Enfin, lorsqu'il s'est agi, non plus des mesures préparatoires de la grande mesure de l'émancipation, lorsqu'il s'est agi de l'émancipation elle-même, qu'ont fait les colonies ? Je demande pardon à la Chambre de lui donner ces détails (*Parlez ! parlez !*) : mais je les crois absolument nécessaires au sujet. Le but de la loi est en définitive de placer dans la main du gouvernement la conduite de la révolution qui se prépare. Il faut donc prouver qu'on ne peut se décharger de ce soin sur les colons.

Je reviens donc à ce que je disais tout à l'heure.

En 1840, le gouvernement voulait faire ce que l'honorable préopinant proposait lui-même, c'est-à-dire, s'appuyer sur l'avis des colonies avant de prendre une décision définitive. Il demande un avis à tous les conseils coloniaux : quel est, à leur avis, le meilleur mode d'émancipation à suivre ? Que répondent les conseils coloniaux ? Voici leurs réponses, Messieurs, voici ce que répondirent les conseils coloniaux. Voyez dans quel état d'esprit se trouvent, en ce moment, les hommes qu'on voulait charger de la grande œuvre que nous voulons tous accomplir !

À la Martinique, le conseil colonial répond : « Nous contestons à la métropole le droit d'affranchir, nous protestons formellement en principe contre toute émancipation quelconque, à quelque époque que ce soit. »

Le conseil de la Guadeloupe va plus loin : il proclame « la nécessité de maintenir indéfiniment le *bienfait* de l'esclavage ». Ce sont les termes mêmes du rapport du conseil colonial.

Bourbon va plus loin encore : « Il ne considère pas seulement l'esclavage comme un bienfait relatif à un état de transition (c'était l'opinion de la Guadeloupe), il le considère comme un bienfait absolu dans un état de choses perpétuel¹. »

Eh bien, nous le demandons, est-il possible d'espérer que la grande révolution que nous avons tous en vue dans cette enceinte, que nous voulons tous, quoique par degrés différents, à une époque plus ou moins rapprochée ; est-il possible, je vous le demande, d'espérer qu'une révolution pareille s'opère en prenant pour agents les hommes qui viennent de faire les réponses que j'ai l'honneur de lire à la Chambre ? Et non seulement il faut que la Chambre sache que les colons s'opposent d'une manière absolue et énergique à l'émancipation ; il faut encore qu'elle sache que les colons lui refusent à elle, refusent au gouvernement français tout entier, le droit de prendre en main cette grande œuvre et de la conduire.

Ainsi lorsque hier un honorable représentant des colonies nous disait que les colons en appelaient au pouvoir législatif de la France, qu'ils se jetaient pour ainsi dire dans nos bras, il disait une chose qui, je lui en demande bien pardon, n'est pas vérifiée en fait, une chose qui est contraire au texte même d'une délibération prise récemment par une

commission du conseil colonial de la Martinique, et cela pas plus tard qu'au mois d'octobre dernier.

Voici ce qu'on lit dans cette délibération :

« C'est aux conseils coloniaux, composés d'hommes ayant les connaissances spéciales que donne seule la pratique des individus et des choses, que doit être déféré tout travail de modification. Ce serait un contresens politique et un déni de justice de le voir s'opérer par l'arbitraire de l'administration, ou par l'incompétence morale des Chambres. Nous ne reconnaîtrons sur cette matière, en fait de compétence, que celle des conseils coloniaux. »

Voilà qui est clair, Messieurs : voilà précisément l'état d'esprit dans lequel se trouvent aujourd'hui ceux auxquels il conviendrait de livrer, suivant les paroles de l'honorable préopinant, la suite et la direction de la grande affaire de l'abolition de l'esclavage !

Et croyez-vous qu'en faisant cette remarque j'entends dresser un acte d'accusation contre les colons ? Mon Dieu, non, les colons n'obéissent dans cette circonstance qu'à des sentiments qui sont fort naturels : ils suivent les exemples qu'ont donnés de siècle en siècle toutes les aristocraties qui ont paru dans l'histoire. L'effet le plus funeste de l'inégalité des conditions, quand elle dure long-temps, Messieurs, c'est de persuader réellement au maître lui-même que cette inégalité est un droit, de telle sorte qu'il peut rester tyran et demeurer honnête homme. Tel est le phénomène intellectuel, le phénomène moral que toutes les aristocraties ont montré.

Est-ce que l'état d'esprit dans lequel se trouvent les possesseurs d'esclaves dans nos îles leur est particulier ? Eh non, Messieurs, non ; j'ai vu de semblables opinions, de pareils préjugés, des préjugés bien plus extraordinaires encore régner dans un pays que j'ai pu visiter et vu de très près, les États-Unis d'Amérique.

J'y ai vu ces deux extrémités singulières : j'ai vu des hommes qui aimait l'égalité avec un tel empportement qu'ils ne veulent pas même laisser se manifester les inégalités et les différences naturelles qui naissent des fortunes, de l'éducation, des goûts, des mœurs ; et ces mêmes hommes trouvaient tout naturel de tenir à côté d'eux et sous leurs pieds des millions de leurs semblables dans une éternelle et irrémédiable servitude !

Pour eux, l'extrême liberté ; pour ceux-là, l'extrême esclavage ; cela leur paraissait tout simple et l'effet du droit.

Qu'ai-je vu encore dans ces mêmes États-Unis ? J'ai vu des hommes qui, en même temps qu'ils répandaient sur toute la surface du territoire un immense réseau d'écoles publiques, dans lequel tous leurs enfants devaient être rassemblés, ces mêmes hommes arriver, à l'égard des nègres qui leur étaient soumis, jusqu'à cette atrocité législative de défendre, sous peine de mort, d'apprendre à ces malheureux à lire et à écrire ! Je les ai vus, en même temps qu'ils voulaient que tous les hommes de leur couleur fussent ramenés au niveau de l'ancienne société européenne, je les ai vus faire un commun effort, un effort énergique, pour repousser

presque jusqu'à la condition de la brute la masse entière de leurs esclaves.

Ces hommes-là, fallait-il les détester pour cela ? fallait-il s'irriter contre eux ? fallait-il les injurier ? Non, sans doute, il fallait les plaindre ; ils obéissaient à une loi universelle de la nature humaine, ils suivaient un exemple qui a été dans tous les siècles, un exemple que nous avons eu nous-mêmes sous les yeux.

Est-ce que vous croyez que si, par exemple, dans cette France qui est aujourd'hui, dit-on, le pays le plus démocratique du monde, est-ce que vous croyez que si l'on eût abandonné aux classes privilégiées le soin de diminuer les priviléges, de relever les classes moyennes de la société jusqu'à leur niveau, est-ce que vous croyez qu'elles l'auraient fait ? Assurément, non. Il faut prendre les hommes pour ce qu'ils sont : une telle révolution ne se fait jamais que par ceux qui en profitent, et alors elle se fait violemment et cruellement ; ou bien elle se fait par un pouvoir dominateur qui, étant placé tout à la fois au-dessus de ceux qui jouissent des priviléges et de ceux qui veulent en jouir, peut ramener les uns vers le niveau, comme éléver les autres vers ce même niveau, sans qu'il y ait pour les uns ni pour les autres, ni déchirement ni ruine. (*Mouvements.*

— *Très bien ! très bien !*)

Ce que nous avons vu partout parmi nous, nous le verrons aux colonies. Pour cela il faut vouloir ce que veut la loi. Tel est précisément, Messieurs, le but de cette loi que j'appuie, quoique j'en connaisse les imperfections et les faiblesses.

Cette loi, je l'ai dit, ne fait pas l'émancipation, mais elle la met dans vos mains : tous ceux qui veulent l'émancipation, qui la veulent sincèrement, d'une manière quelconque, à une époque quelconque, tous ceux-là doivent vouloir la loi.

Maintenant, devons-nous en effet désirer l'émancipation ? Si la Chambre me le permet, j'examinerai ce point-là en très peu de mots.

Messieurs, je le reconnaiss, dans une pareille matière, ce ne sont pas seulement des raisons d'humanité, quelque respectables que soient de telles raisons, qui doivent nous décider.

Deux mots cependant sur la question d'humanité.

On a beaucoup dit, Messieurs, et on a répété tout à l'heure à cette tribune que l'esclavage s'était fort adouci, que l'esclave et le maître ne forment plus qu'une espèce de famille.

Je me demande d'abord, Messieurs, pourquoi l'esclavage se serait adouci ; car enfin l'esclave est une sorte d'animal domestique. Quand le maître est pauvre, quand le maître devient misérable, croit-on que l'esclave doive être plus heureux, mieux traité ? S'il est vrai, comme on vous le répétait encore tout à l'heure, que les blancs des colonies soient tous les jours plus pauvres, comment se ferait-il que leurs esclaves fussent tous les jours plus heureux ? Je ne le comprendrais pas.

De plus, est-ce qu'il n'y a pas une vérité aussi ancienne que le monde ? et cette vérité est celle-ci : c'est qu'un gouvernement devient plus dur à proportion qu'il est plus contesté ; si en effet, comme je

le disais, le pouvoir dominical du maître est aujourd’hui ébranlé, par quelle singulière anomalie, dans l’histoire du monde, l’esclavage deviendrait-il plus doux ? Je dis moi, et les faits que je vais citer à la Chambre le prouveront, que, si l’esclavage s’est adouci sur certains points, il est devenu plus rigoureux sur beaucoup d’autres. Messieurs, quel est le moyen, en définitive, de savoir quel est le degré de prospérité d’une nation ? Il me semble que ce serait d’abord d’examiner sa moralité. Eh bien, depuis 1832, sur 250 000 esclaves que renferment nos colonies, combien pensez-vous qu’il y ait eu de mariages ? Cent trente, voilà l’état moral des noirs.

Mais si l’esclavage est plus dur, au moins, on vous l’a dit l’affranchissement y met plus fréquemment un terme : le nombre des affranchissements devient tous les jours plus grand. Je dis, moi, qu’il décroît, et je le prouve par les chiffres.

En 1840, il y a eu 1 900 affranchissements ; les chiffres vont ensuite en s’amoindrissant d’une manière graduelle jusqu’en 1844, où il n’y a pas plus de 1 400 affranchissements.

Mais, Messieurs, il y a un signe qui manifeste mieux que tous les autres quelle est cette prétendue douceur du régime colonial.

Qu’est-ce qui établit en définitive qu’une population prospère ? Quel a été l’indice matériel auquel, chez tous les peuples, on a reconnu une prospérité croissante ? Assurément, c’est dans le mouvement ascendant de la population. S’il arrivait que, chez un peuple, le nombre des décès augmentât plus que le nombre des naissances, ne serait-il pas évident,

sans que j'aille rechercher d'autres faits, que ce peuple est atteint d'un mal profond, qui tôt ou tard doit le conduire à une révolution ou le livrer à un anéantissement complet ? Eh bien, qu'est-ce qui arrive dans les colonies aujourd'hui ? Il y arrive qu'annuellement on compte parmi les noirs 7 000 naissances et 8 000 décès.

Et cela tient-il, par hasard, à ce que la race noire ne peut s'acclimater en Amérique ? Nullement, car dans les pays à esclaves des États-Unis, la population noire s'accroît rapidement ; bien plus, il y a un fait, qui n'est pas généralement connu et qui cependant mérite d'être dit à la Chambre : on fait d'ordinaire de Saint-Domingue des peintures affreuses ; on peint Saint-Domingue comme l'asile du désordre, de l'anarchie, de la misère et de la mort, par conséquent.

Eh bien, il n'en est rien. Il est certain que, depuis trente ans, la population de Saint-Domingue a plus que doublé. J'ai là des chiffres, que je crois parfaitement exacts et authentiques, qui le prouvent.

On a donc eu tort de dire qu'il n'était pas temps de songer à l'émancipation de nos esclaves, parce que nos esclaves sont heureux. Non, Messieurs, les esclaves de nos colonies sont malheureux et misérables jusqu'à la mort. Les chiffres le prouvent.

Arrivons aux raisons politiques :

On nous parle beaucoup des dangers de l'émancipation ; je voudrais bien qu'on nous parlât aussi des périls, ou plutôt des impossibilités du *statu quo*.

Que nous disent les colons eux-mêmes, Messieurs, quand ils parlent d'eux et de leur fortune ?

Ils disent que, chez eux, la production diminue, que l'industrie s'éteint, que le crédit disparaît et, on le répétait encore tout à l'heure, que les liens sociaux se relâchent.

Un honorable orateur prononçait hier une phrase qui était tout à la fois profonde et spirituelle, il disait que les colonies étaient un gouvernement despote tempéré par le poison. Cela est vrai. À l'heure qu'il est, les colonies sont des sociétés qui se dissolvent, qui se dissolvent lentement sans doute, qui se consument à petit feu, mais qui se consument. D'où vient cela ? On en a donné beaucoup de raisons, mais il en est une qui les résume toutes : c'est que les colonies n'ont pas d'avenir. Et pourquoi n'ont-elles pas d'avenir ? C'est qu'aux colonies, le maître aussi bien que l'esclave, le blanc aussi bien que le noir, aperçoit chaque jour à l'horizon, et à un horizon qui est proche, une grande révolution qui s'avance ; c'est la conviction de tout le monde, et il n'est personne qui ne doive raisonnablement avoir cette conviction. Est-ce qu'il y a besoin d'avoir recours à une autre raison pour comprendre qu'une société en proie à une pareille idée doit nécessairement décroître ; que, dans le sein d'une pareille société, tout doit se ralentir, que tous les liens sociaux doivent s'y relâcher et s'y briser. Mais figurez-vous donc, Messieurs, ce qui arriverait, par exemple, en France, si demain le peuple français, en se réveillant, s'imaginait que, dans un temps qu'il ne peut pas déterminer, mais avec une certitude dont il ne pût pas douter, une révolution immense, radicale, va se produire, révolution qui

ne changera pas seulement la nature des biens, mais la position des personnes, qui influera nécessairement sur l'industrie, sur le commerce, révolution pleine de chances, de hasards, d'incertitudes, grosse d'orages ; si chacun, en se réveillant, pouvait apercevoir devant son pays, devant lui-même, ce fantôme toujours debout, est-ce que vous croyez qu'il se livrerait à aucune entreprise, qu'il achèterait, qu'il bâtitrait, qu'il trouverait, qu'il chercherait même du crédit ? Non, il ferait comme les colons, il se croiserait les bras, il attendrait que cet avenir inévitable vînt le saisir ; il attendrait que le gouffre sur lequel il sent qu'il marche vînt à s'entr'ouvrir enfin.

Voilà précisément, Messieurs, l'état des colonies ; tant qu'elles seront dans cet état, il n'y aura rien à attendre d'elles, croyez-le ; non seulement cet état est mauvais en lui-même, mais il ne peut durer que très peu d'années : il cessera à la première guerre.

On vous a dit, Messieurs, que l'effet de la durée de l'esclavage dans les colonies serait de livrer les colonies aux Anglais à la première guerre ; je ne le crois pas, pour ma part. Mais qu'est-ce qui arrivera à la première guerre ? Les Anglais ne prendront pas les colonies, mais, pour défendre les colonies contre les Anglais, on sera obligé de faire immédiatement, tumultueusement, l'abolition de l'esclavage. Voilà la position : si vous ne faites rien, les colonies disparaissent et décroissent ; si vous ne faites rien, tôt ou tard l'abolition, dont vous ne voulez pas avec les précautions que le temps et le gouverne-

ment pourraient y mettre, vous l'aurez, radicale et troublée, en présence de l'ennemi.

Eh bien, je le demande, un pareil *statu quo* peut-il être accepté ? Pour mon compte je ne le crois pas. Je suis convaincu, profondément convaincu, que, dans l'intérêt même des colonies, entendez-le bien, dans l'intérêt même des blancs qui occupent les colonies, il est nécessaire de procéder à l'émancipation. Mais peut-on la faire utilement ? Je le crois, mais je n'ai pas la prétention de le prouver en ce moment à la Chambre.

Je sais bien, Messieurs, qu'on nous oppose ce qui est arrivé dans les colonies anglaises ; si la Chambre désirait que je lui dise, sur ce grand résultat de l'émancipation dans les colonies anglaises, quelques mots... mais je crains... (*Non ! non ! Parlez ! parlez !*)

Messieurs, on nous cite sans cesse l'exemple des colonies anglaises ; et, si je voulais montrer à la Chambre un exemple de la manière dont les plus grands événements, ceux qui s'accomplissent à la pleine lumière du soleil, peuvent être obscurcis et embrouillés par les intérêts particuliers, assurément je citerais ce qu'on a dit et ce qu'on a répété cent fois à propos des colonies anglaises. Hier encore j'entendais dire à cette tribune que les colonies anglaises étaient *ruinées*, j'entendais dire à cette tribune que les colonies anglaises étaient *expirantes*. J'ose dire que de pareilles affirmations peuvent bien se faire, mais ne peuvent pas se soutenir.

Il est évident que si l'émancipation anglaise n'a pas complètement réalisé les espérances que les

abolitionnistes avaient conçues d'elle, son succès, du moins, comme l'ont dit les premiers orateurs du Parlement anglais, a dépassé les espérances raisonnables des hommes d'État de ce pays.

Voici, en quelques mots, le résultat de l'émancipation anglaise ; j'écarte toutes les allégations de part et d'autre, les allégations des abolitionnistes et les allégations de leurs adversaires ; je m'en tiens aux faits officiels ; ce sont les faits officiels seuls que je veux faire connaître à la Chambre.

Messieurs, il est arrivé dans les colonies anglaises ce qui ne s'était pas encore vu dans le monde : un million d'hommes sont sortis tout à coup des profondeurs de la servitude pour s'élever à la plus complète liberté sans qu'il en coûte une goutte de sang à l'humanité. (*Très bien ! très bien !*)

Non seulement il n'y a pas eu d'émeute, non seulement il n'y a pas eu de guerre civile, mais il n'y a pas eu un seul meurtre. Un million d'hommes ont brisé leurs fers en un seul jour sans qu'il y ait eu, je le répète, une goutte de sang humain répandu. N'est-ce donc rien ? Mais ce n'est pas tout : ces hommes qu'on nous présentait naguère (on ne dit plus cela aujourd'hui ; on veut bien avouer, en présence des faits, que le nègre est civilisable), ces hommes qu'on nous présentait, il y a cinq ou six ans encore, comme une espèce d'intermédiaire entre l'homme et le singe, eh bien, ce million d'hommes appartenant à une race dégradée, croyez-vous qu'ils se soient enfuis dans les bois, comme on l'annonçait ? Croyez-vous qu'ils aient repoussé le don de la civilisation que la mère patrie venait leur

offrir ? Nullement. Chez ces malheureux, il s'est fait un mouvement civilisateur plus grand que celui qui s'est opéré chez aucune nation éclairée du monde. Dans le même intervalle, je pourrais mettre, si cela n'était pas trop long, sous les yeux de la Chambre, le nombre des mariages qui ont été célébrés, le nombre des écoles qui se sont élevées, des églises qui ont été construites, des villages qui se sont fondés, je dirai plus, des associations industrielles qui se sont formées entre ces hommes, et vous verriez que quant à ce qui regarde ce million de malheureux qu'on disait si près de la brute, le résultat de l'émancipation a été l'événement le plus grand, le plus beau qui se soit passé sous le soleil, car de brutes qu'ils étaient en effet, on en a fait un million d'hommes. (*Très bien ! très bien !*)

Voilà pour les noirs, réglons le compte des blancs.

La mère patrie jusqu'à présent n'a rien perdu, je le prouve d'une manière irréfragable par le chiffre des exportations.

L'Angleterre exporte aujourd'hui dans ses colonies précisément la même quantité de marchandises, fait avec ses colonies ruinées, expirantes, comme on le disait hier, précisément le même nombre d'affaires qu'elle faisait en 1831.

M. DE CASTELLANE. Ce ne sont pas les mêmes objets.

M. DE TOCQUEVILLE. Il est vrai qu'il y a eu dans les colonies diminution sur un certain genre de produits ; le produit du sucre a décrû, mais pas dans la proportion qu'on a dit hier ; car dans cette

matière l'imagination crée les chiffres. La production du sucre n'a pas diminué de moitié, elle a diminué d'un tiers. Un certain nombre de grands propriétaires ont été atteints dans leur fortune d'une manière assez grave ; il est certain que dans les colonies anglaises la fortune s'est beaucoup plus égalisée qu'elle ne l'avait été jusque-là, qu'on y a vu, comme en France, après les grands changements de la Révolution française, qu'on y a vu que le pauvre était devenu plus riche, que le riche était devenu moins riche, mais personne n'y a été ruiné.

La diminution sur la production du sucre n'a été que du tiers, et encore remarquez bien ceci, on dit : les colonies anglaises sont ruinées et se ruinent de plus en plus. Cela est faux, la production du sucre, au lieu d'aller en décroissant, se relève chaque année. J'ai ici les chiffres officiels (et il n'y a rien à dire aux chiffres officiels), desquels il résulte que, dans les années 1840 et 1841, les colonies anglaises, prises en masse, n'ont produit que 2 170 000 quintaux de sucre, tandis qu'elles en ont produit, dans les années 1842, 1843 et 1844, 2 500 000. Par conséquent, s'il y a eu un moment perte, la production se relève...

M. DE CASTELLANE. Je demande la parole !

M. DE TOCQUEVILLE. La production se relève dans une certaine mesure.

Mais ce n'est pas tout.

Quelles sont les colonies anglaises qui ont le plus ressenti cette diminution spéciale d'un seul produit ? Ce sont les colonies qui sont grandes comme des royaumes et peuplées comme des pro-

vinces ; ce sont les colonies qui n'ont aucune analogie avec les nôtres.

Il y a au contraire des colonies qui n'ont rien perdu dans la production même du sucre ; il y a des colonies qui ont même gagné, sous ce rapport, depuis l'émancipation des esclaves. Quelles sont ces colonies ? Ce sont les petites colonies des Antilles anglaises, parfaitement analogues à celles dans lesquelles nous voulons détruire l'esclavage.

Et parmi les colonies anglaises des Antilles qui ont le moins souffert de cette diminution dans la production du sucre, se trouvent les colonies aujourd'hui britanniques, qui jadis étaient françaises, et dans lesquelles se trouve encore un noyau de population française, qui n'est devenue anglaise que depuis peu d'années.

Ainsi, Messieurs, voyez combien on avait tort d'opposer à l'émancipation dans nos colonies ce qui s'est passé dans l'émancipation des colonies anglaises ! Rien ne saurait donc nous empêcher d'imiter l'émancipation anglaise, sans imiter ses fautes ; car il y a eu de grandes fautes. Non seulement l'émancipation anglaise n'est pas une cause qui doive vous détourner de l'émancipation dans vos colonies, mais elle est au contraire une cause qui doit vous y pousser. L'état dans lequel se trouvent les colonies anglaises depuis leur émancipation, ces colonies qu'on nous dit ruinées et expirantes, est, à tout prendre, dix fois meilleur que l'état actuel des colonies françaises.

Voilà ce que j'avais à dire quant au côté matériel de la question. Quant au côté moral, je n'en dirai

que deux mots que je prie la Chambre de vouloir bien entendre. (*Oui ! oui ! — Parlez ! parlez !*)

À mes yeux, la question d'abolition de l'esclavage n'est pas seulement une question d'intérêt pour la France, mais encore une question d'honneur. On a beaucoup dit qu'on ne devait qu'au christianisme seul l'abolition de l'esclavage. Dieu me garde de m'écartier du respect que je dois à cette sainte doctrine, mais il faut bien pourtant que je le dise, Messieurs, l'émancipation telle que nous la voyons même dans les îles anglaises, est le produit d'une idée française (*Oui ! oui !*), je dis que c'est nous qui, en détruisant dans tout le monde le principe des castes, des classes, en retrouvant, comme on l'a dit, les titres du genre humain qui étaient perdus, c'est nous qui, en répandant dans tout l'univers la notion de l'égalité de tous les hommes devant la loi, comme le christianisme avait créé l'idée de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, je dis que c'est nous qui sommes les véritables auteurs de l'abolition de l'esclavage.

Le christianisme, il y a douze cents ans, cela est vrai, a détruit la servitude dans le monde, mais depuis il l'avait laissée renaître.

Il y a cinquante ans encore, le christianisme dormait à côté de l'esclavage, et il laissait sans réclamer l'esclavage peser sur une partie de l'espèce humaine.

C'est nous, Messieurs, qui l'avons réveillé ; c'est du mouvement de nos idées qu'est sorti ce mouvement admirable du zèle religieux, dont nous voyons les effets dans les colonies anglaises ; c'est nous qui

avons fait voir aux hommes religieux ce qu'il y avait d'horrible et en même temps ce qu'on pourrait détruire dans l'esclavage ; c'est nous qui leur avons montré que l'esclavage n'était pas seulement contraire aux lois de Dieu, mais qu'il devait disparaître des lois humaines.

C'est nous, en un mot, qui avons créé la pensée que la philanthropie religieuse des Anglais a si noblement et si heureusement réalisée.

Et remarquez-le, Messieurs, non seulement l'abolition de l'esclavage, l'idée de l'abolition de l'esclavage, cette grande et sainte idée est sortie du fond même de l'esprit moderne français ; mais bien plus, vous la voyez se saisir plus ou moins de l'esprit de la nation, suivant que la nation elle-même sent plus ou moins raviver ou s'éteindre dans son cœur les grands principes de la Révolution.

Ainsi, en 1789, par exemple, au même moment où la liberté se fonde en France, on demande la liberté pour les esclaves des colonies.

En 1800, au contraire, lorsque la liberté expire en France, on replonge les esclaves dans les fers aux colonies.

La Restauration arrive. Le gouvernement a le malheur de se montrer hostile aux principes de la Révolution, il s'unit intimement aux maîtres d'esclaves. Mais l'opinion libérale, l'opinion qui a fait la Révolution de Juillet, l'opinion qui vous a faits ce que vous êtes, prend le parti des noirs ; à mesure que les idées libérales gagnent du terrain en France, les idées qui doivent ramener la liberté aux esclaves des colonies se développent.

La Révolution de Juillet a lieu, et aussitôt la traite cesse, les hommes de couleur arrivent à l'indépendance.

Ainsi, non seulement cette grande idée que je cherche si incomplètement, je le sens, à défendre à cette tribune, dont je ne suis en ce moment que le faible champion, mais qui sera, j'ose le dire, toujours plus grande que celui, quel qu'il soit, qui parlera d'elle ; cette grande idée n'est pas seulement votre propriété, elle n'est pas seulement parmi les idées mères de votre Révolution, mais elle vit ou elle meurt dans vos cœurs, suivant qu'on y voit vivre ou renaître tous les sentiments élevés, tous les nobles instincts que votre Révolution a développés, ces nobles instincts par lesquels vous avez fait tout ce que vous avez accompli de grand dans le monde, et sans lesquels, je ne crains pas de le dire, vous ne ferez rien et vous ne serez rien. (*Marques nombreuses et prolongées d'approbation.*)

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Benoît Malbranque	5
ÉCRITS SUR L'ESCLAVAGE	
Introduction, par Jean-Louis BENOÎT	9
Extrait de la <i>Démocratie en Amérique</i> I (1835), 2 ^e partie, chapitre X.	17
Fragment de lettre à Charles Paul (8 novembre 1837).	72
Intervention à l'Académie des sciences mo- rales et politiques (avril 1839).	76
Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Tracy, rela- tive aux esclaves des colonies (juillet 1839).	79
De l'émancipation des esclaves (<i>Le Siècle</i> , octobre-décembre 1843).	138
Intervention à la Chambre des députés à propos de la loi sur le régime des esclaves dans les colonies (30 mai 1845).	191

